



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Monday, December 14, 2009
Tuesday, December 15, 2009

Issue No. 20

First (final) meeting on:

Bill C-62, An Act to amend
the Excise Tax Act

First (final) meeting on:

Bill C-56, An Act to amend
the Employment Insurance Act and
to make consequential amendments to other Acts

INCLUDING:

THE THIRTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-62)

THE FOURTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-56)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Le lundi 14 décembre 2009
Le mardi 15 décembre 2009

Fascicule n° 20

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-62, Loi modifiant
le Loi sur la taxe d'accise

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-56, Loi modifiant
la Loi sur l'assurance-emploi et
modifiant d'autres lois en conséquence

Y COMPRIS :

LE TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(projet de loi C-62)

LE DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(projet de loi C-56)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving Gerstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Callbeck	Finley
Carignan	* LeBreton, P.C.
Carstairs, P.C.	(or Comeau)
* Cowan	Mitchell
(or Tardif)	Neufeld
Di Nino	Peterson
Eggleton, P.C.	Ringuette

* Ex officio members
(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Irving Gerstein

et

Les honorables sénateurs :

Callbeck	Finley
Carignan	* LeBreton, C.P.
Carstairs, C.P.	(ou Comeau)
* Cowan	Mitchell
(ou Tardif)	Neufeld
Di Nino	Peterson
Eggleton, C.P.	Ringuette

* Membres d'office
(Quorum 4)

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Friday, December 11, 2009:

Second reading of Bill C-62, An Act to amend the Excise Tax Act.

The Honourable Senator Greene moved, seconded by the Honourable Senator MacDonald, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, December 15, 2009:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Di Nino, seconded by the Honourable Senator MacDonald, for the second reading of Bill C-56, An Act to amend the Employment Insurance Act and to make consequential amendments to other Acts.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Mockler, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du vendredi 11 décembre 2009 :

Deuxième lecture du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

L'honorable sénateur Greene propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 15 décembre 2009 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Di Nino, appuyée par l'honorable sénateur MacDonald, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et modifiant d'autres lois en conséquence.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Mockler, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, December 14, 2009
(47)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 11 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Campbell, Carignan, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Finley, Gerstein, Greene, Mitchell, Peterson and Ringuette (12).

In attendance: Jean-François Nadeau, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Friday, December 11, 2009, the committee began its examination of Bill C-62, An Act to amend the Excise Tax Act.

WITNESSES:*Department of Finance Canada:*

Louise Levonian, Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch;

Nancy Horsman, General Director, Tax Policy Branch;

Lise Potvin, Director, Sales Tax Division;

Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, GST Legislation;

Sarah Gill, Senior Officer, Aboriginal Tax Policy Section.

Assembly of First Nations:

Angus Toulouse, Ontario Regional Chief.

Association of Iroquois and Allied Indians:

Randall Phillips, Grand Chief, Oneida Nation.

Canadian Manufacturers & Exporters:

Jean-Michel Laurin, Vice President, Global Business Policy.

The chair made a statement.

Ms. Levonian made a statement and, with Ms. Horsman, Ms. Potvin, Mr. Mercille and Ms. Gill, answered questions.

At 11:48 a.m., the committee suspended.

At 11:51 a.m., the committee resumed.

Chief Toulouse and Grand Chief Phillips each made a presentation and, together, answered questions.

At 12:39 p.m., the committee suspended.

At 12:43 p.m., the committee resumed.

Mr. Laurin made a presentation and answered questions.

At 1:15 p.m., the committee suspended.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 14 décembre 2009
(47)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membre du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Campbell, Carignan, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Finley, Gerstein, Greene, Mitchell, Peterson et Ringuette (12).

Également présent : Jean-François Nadeau, analyste, Service de l'information et de la recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le vendredi 11 décembre 2009, le comité entreprend l'étude du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

TÉMOINS :*Ministère des Finances Canada :*

Louise Levonian, sous-ministre adjointe, Direction de la politique de l'impôt;

Nancy Horsman, directrice générale, Direction de la politique de l'impôt;

Lise Potvin, directrice, Division de la taxe de vente;

Pierre Mercille, chef principal, Législation sur la TPS;

Sarah Gill, agente principale, Section de la politique fiscale autochtone.

Assemblée des Premières Nations :

Angus Toulouse, chef régional pour l'Ontario.

Association of Iroquois and Allied Indians :

Randall Phillips, grand chef, Nation Oneida.

Manufacturiers et exportateurs du Canada :

Jean-Michel Laurin, vice-président, Affaires mondiales.

Le président fait une déclaration.

Mme Levonian fait une déclaration et, avec Mme Horsman, Mme Potvin, M. Mercille et Mme Gill, répond aux questions.

À 11 h 48, la séance est interrompue.

À 11 h 51, la séance reprend.

Le chef Toulouse et le grand chef Phillips font chacun un exposé et, ensemble, répondent aux questions.

À 12 h 39, la séance est interrompue.

À 12 h 43, la séance reprend.

M. Laurin fait un exposé et répond aux questions.

À 13 h 15, la séance est interrompue.

At 1:43 p.m., the committee resumed.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-62, An Act to amend the Excise Tax Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

With leave, it was agreed that the committee group clauses.

It was agreed that clauses 2 to 10 carry.

It was agreed that clauses 11 to 20 carry.

It was agreed that clauses 21 to 30 carry.

It was agreed that clauses 31 to 40 carry.

It was agreed that clauses 41 to 44 carry.

It was agreed that the schedule carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

The committee proceeded to consider observations.

It was agreed that the chair report the bill with observations to the Senate.

At 2:05 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, December 15, 2009
(48)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 5:20 p.m., in room 256-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Carignan, Carstairs, P.C., Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Gerstein, Lang, Peterson and Ringuette (10).

Other senator present: The Honourable Senator Eaton (1).

In attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 15, 2009, the committee began its examination of Bill C-56, An Act to amend the Employment Insurance Act and to make consequential amendments to other Acts.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-56, An Act to amend the Employment Insurance Act and to make consequential amendments to other Acts.

It was agreed that the title stand postponed.

À 13 h 43, la séance reprend.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, le titre abrégé.

Avec permission, il est convenu de grouper des articles.

Il est convenu d'adopter les articles 2 à 10.

Il est convenu d'adopter les articles 11 à 20.

Il est convenu d'adopter les articles 21 à 30.

Il est convenu d'adopter les articles 31 à 40.

Il est convenu d'adopter les articles 41 à 44.

Il est convenu d'adopter l'annexe.

Il est convenu d'adopter l'article 1, le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Le comité entreprend l'examen des observations.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi, avec observations, au Sénat.

À 14 h 5, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 15 décembre 2009
(48)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 17 h 20, dans la salle 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Carignan, Carstairs, C.P., Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Gerstein, Lang, Peterson et Ringuette (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Eaton (1).

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 15 décembre 2009, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et modifiant d'autres lois en conséquence.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et modifiant d'autres lois en conséquence.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

With leave, it was agreed that the committee group clauses.

It was agreed that clauses 2 to 17 carry.

It was agreed that clauses 18 to 20 carry.

It was agreed that clauses 21 to 33 carry.

It was agreed that clauses 34 to 36 carry.

It was agreed that clause 37 carry.

It was agreed the short title carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the bill carry.

The committee proceeded to consider observations.

It was agreed that the chair report the bill with observations to the Senate.

At 5:32 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, le titre abrégé.

Avec permission, il est convenu de grouper des articles.

Il est convenu d'adopter les articles 2 à 17.

Il est convenu d'adopter les articles 18 à 20.

Il est convenu d'adopter les articles 21 à 33.

Il est convenu d'adopter les articles 34 à 36.

Il est convenu d'adopter l'article 37.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter l'article 1, le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Le comité entreprend l'examen des observations.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi, avec observations, au Sénat.

À 17 h 32, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Monday, December 14, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-62, An Act to amend the Excise Tax Act, has, in obedience to its order of reference of December 11, 2009, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Your committee has also made certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

**OBSERVATIONS
to the Thirteenth Report of
the Standing Senate Committee on
National Finance (Bill C-62)**

During the committee's examination of this legislation, it was brought to our attention that certain First Nations spokespersons have indicated they will be treated unfairly under this legislation.

The committee would therefore encourage the Ontario and British Columbia governments to consider that for all First Nations people, purchasing products or services used, on or off reserve, be provided with no greater an HST burden than currently exists under GST and PST.

Tuesday, December 15, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

FOURTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-56, An Act to amend the Employment Insurance Act and to make consequential amendments to other Acts, has, in obedience to its order of reference of December 15, 2009, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Your committee has also made certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

RAPPORTS DU COMITÉ

Le lundi 14 décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, a, conformément à son ordre de renvoi du 11 décembre 2009, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Votre comité a aussi effectué des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**OBSERVATIONS
au treizième rapport du
Comité sénatorial permanent des
finances nationales (projet de loi C-62)**

Au cours de l'examen du projet de loi par le comité, il a été porté à notre attention que certains porte-parole autochtones prétendent qu'ils seront traités injustement en vertu du projet de loi.

Par conséquent, le comité encourage les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique à envisager que, pour toutes les Premières Nations qui achètent des produits et ont recours à des services, dans les réserves et hors réserves, la TVH n'excède pas le taux actuel de la TPS et de la TVP.

Le mardi 15 décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

QUATORZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et modifiant d'autres lois en conséquence, a, conformément à son ordre de renvoi du 15 décembre 2009, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Votre comité a aussi effectué des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**OBSERVATIONS
to the Fourteenth Report of
the Standing Senate Committee on National Finance
(Bill C-56)**

During the committee's examination of this legislation, Human Resources and Skills Development Canada shared its projections regarding the net financial impact on the Employment Insurance (EI) Fund. By 2014, the cost of these special benefits for the self-employed will exceed the revenue derived from its premiums by approximately \$78 million. Since any shortfall will be paid by the EI Fund, regular contributors to the EI Fund will in effect be subsidizing special benefits for the self-employed, and premium increases will be required unless there is a transfer of funds from the government to the Employment Insurance Financing Board to cover any short fall.

With the proposed Bill C-56, Quebec self-employed workers will be entitled to sickness and compassionate care benefits only, given that they already have access to parental and maternity benefits under a provincial regime. The committee has heard from an expert witness that the premium rate proposed (1.36/\$100 as compared to 1.73/\$10 for the rest of Canada) in Bill C-56 for Quebec self-employed workers might be too high relative to the expected cost of the benefits to which they are entitled.

The committee therefore believes that the government should consider setting up, at the earliest possible time, an independent working group that would further examine the issue of the premium rate for Quebec self-employed workers to determine whether it is set at a fair level.

The committee heard witnesses who eloquently expressed concerns with respect to the Compassionate Leave Provision under the *Employment Insurance Act* which provisions are incorporated into C-56.

We learned that there is a significant difficulty with the definition which requires a physician to indicate that there is a significant possibility of death within 26 weeks. We learned that not only such a determination is extremely difficult for physicians to make but that in the case of children whose parents are perhaps in greatest need of compassionate leave in order for them to care for their children, there is great reluctance for both the physician and the parents to admit to the possibility of death. A change to the definition in the legislation to words such as gravely ill, or a life-threatening illness, and removing the reference to death within 26 weeks would make for a more appropriate balance. In addition, we learned that an eight week benefit, including a two week waiting period, is inadequate. We heard recommendations for a 52 week benefit. The present sickness benefit under EI allows for a 20 week benefit including a two week waiting period. Your committee believes that this would be a good first step.

**OBSERVATIONS
au quatorzième rapport du
Comité sénatorial permanent des finances nationales
(projet de loi C-56)**

Durant l'examen de cette mesure par le comité, Ressources humaines et Développement des compétences Canada a fait part au comité de ses projections en ce qui concerne l'effet financier net sur le fonds de l'assurance-emploi. D'ici 2014, le coût de ces prestations spéciales pour les travailleurs indépendants pourrait dépasser d'environ 78 millions de dollars le revenu tiré des primes. Étant donné que tout manque à gagner sera épongé par le fonds de l'assurance-emploi, les travailleurs et les employeurs qui paient régulièrement des primes d'assurance-emploi se trouveront à subventionner ces prestations spéciales pour les travailleurs indépendants, et des hausses de prime deviendront nécessaires, à moins qu'il y ait un transfert de fonds du gouvernement à l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada pour couvrir tout manque à gagner.

Aux termes du projet de loi C-56, les travailleurs indépendants du Québec auront droit uniquement aux prestations de maladie et de soignant puisqu'ils ont déjà accès aux prestations parentales et aux prestations de maternité offertes par un régime provincial. Le comité a entendu un témoin expert dire que le taux de prime proposé (1,36/100 \$ contre 1,73/10 \$ pour le reste du Canada) prévu dans le projet de loi C-56 pour les travailleurs indépendants du Québec pourrait être trop élevé par rapport au coût prévu des prestations auxquelles ils ont droit.

Le comité estime donc que le gouvernement devrait former le plus tôt possible un groupe de travail indépendant qui examinerait plus à fond la question du taux de prime applicable aux travailleurs indépendants du Québec afin de déterminer s'il est fixé à un niveau équitable.

Le comité a entendu des témoins qui ont exprimé éloquentement leurs préoccupations sur les dispositions qui font partie du projet de loi C-56 et qui portent sur les congés pour raisons familiales prévus dans la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Les témoins ont parlé de leur difficulté à accepter la définition qui oblige les médecins à indiquer la possibilité de décès dans les 26 prochaines semaines. Ils nous ont dit qu'il est non seulement extrêmement difficile pour un médecin d'arriver à une telle détermination, mais que dans le cas d'enfants, les parents ont probablement le plus grand besoin de ce genre de congé pour prendre soin de leur enfant, et que le médecin autant que les parents refusent d'admettre que l'enfant risque de mourir. Modifier la définition d'une personne gravement malade, ou atteinte d'une maladie mortelle, et supprimer le renvoi au décès dans les 26 prochaines semaines, permettraient d'arriver à un bien meilleur équilibre. De plus, nous avons appris qu'une durée de prestations de huit semaines, y compris les deux semaines d'attente, n'est pas suffisante. Des périodes de prestation de 52 semaines ont été recommandées. Pour l'instant, l'AE prévoit des prestations pour raisons de maladie de 20 semaines, y compris les deux semaines d'attente. Votre comité estime que ce serait un bon premier pas.

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, December 14, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-62, An Act to amend the Excise Tax Act, met this day at 11 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I call this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order. Today, we are dealing with Bill C-62, An Act to amend the Excise Tax Act, which was read a second time in the Senate and referred to this committee for consideration. The bill seeks to harmonize the sales taxes in Ontario and British Columbia. At the end of the meeting, if honourable senators are ready, we will do a clause-by-clause consideration of the bill and report back to the Senate as a whole.

We have three panels today, honourable senators, the first comprising officials from the Department of Finance Canada. We will then hear from the First Nations group that has expressed concerns with this legislation. I am glad we have with us Ms. Gill from the Department of Finance. She can anticipate some of the issues that might be raised with respect to First Nations, which will help us. Finally, we will hear from the Canadian Manufacturers & Exporters with respect to the impact of this legislation.

[*Translation*]

To begin our study, we have witnesses from the Department of Finance. They are Louise Levonian, Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch, Nancy Horsman, General Director, Tax Policy Branch, Lise Potvin, Director, Sales Tax Division, Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, GST Legislation and Sarah Gill, Senior Officer, Aboriginal Tax Policy Section.

We will begin with testimony from Ms. Levonian.

[*English*]

Louise Levonian, Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you very much, Mr. Chair and members. We do not have specific opening remarks. However, if you like, I can give you an overview of what the bill is supposed to be doing.

The Chair: That would be helpful.

We all have a copy of the bill. We all appreciate that we have to go from policy to actual words in a piece of legislation, and later we will be asked to focus on various sections of the bill and vote yes or no. Anything you can do to indicate what the sections of the bill achieve would be very helpful.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 14 décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 11 heures, pour étudier le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, qui lui a été renvoyé.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je déclare la séance du comité ouverte. Nous nous pencherons aujourd'hui sur le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, qui a fait l'objet d'une deuxième lecture par le Sénat et qui a été renvoyé à notre comité. Le projet de loi vise à harmoniser la taxe de vente en Ontario et en Colombie-Britannique. À la fin de la séance, si nous sommes prêts, nous procéderons à l'étude article par article du projet de loi et nous ferons un compte rendu au Sénat.

Chers sénateurs, nous aurons trois tables rondes aujourd'hui : nous recevrons, tout d'abord des représentants du ministère des Finances Canada, puis un groupe des Premières nations qui a soulevé des préoccupations au sujet de cette loi — je suis d'ailleurs très heureux d'accueillir Mme Gill, du ministère des Finances, qui pourra anticiper certains points qui pourraient être soulevés à propos des Premières nations et qui nous sera d'une grande aide —, et enfin, un représentant de Manufacturiers et exportateurs du Canada, qui nous parlera des répercussions de cette loi.

[*Français*]

Pour commencer notre étude, nous recevons des témoins du ministère des Finances dont Louise Levonian, sous-ministre adjointe, Direction de la politique de l'impôt, Nancy Horsman, directrice générale, Direction de la politique de l'impôt, Lise Potvin, directrice, Division de la taxe de vente, Pierre Mercille, chef principal, Législation sur la TPS et Sarah Gill, agente principale, Section de la politique fiscale autochtone.

Nous allons débiter avec le témoignage de Mme Levonian.

[*Traduction*]

Louise Levonian, sous-ministre adjointe, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Merci beaucoup, monsieur le président, et merci, mesdames et messieurs les membres. Nous n'avons pas préparé de déclaration préliminaire précise. Toutefois, si vous le voulez, je peux vous présenter un aperçu du bout du projet de loi.

Le président : Ça nous serait utile.

Nous avons tous une copie du projet de loi en main. Nous sommes tous conscients qu'une loi implique la transposition de politiques abstraites en mots concrets; tout à l'heure, nous devons nous pencher sur les différents articles du projet de loi et les adopter ou les refuser. Tout commentaire de votre part au sujet de la fonction des articles nous sera d'une grande aide.

Ms. Levonian: I will start off with an overview of the bill, and Mr. Mercille can go through some of the clauses.

The main purpose of the bill is to provide a framework for the implementation of the HST, including the policy flexibilities provided for Ontario and British Columbia. Basically, this is to implement the decision of Ontario and British Columbia to harmonize their sales taxes with the GST.

The essential features of the bill include the charging provision, the tax base, the initial rates for the provinces, and the provincial component of the HST. This will all be part of the Excise Tax Act. It then delegates certain areas to be prescribed in regulations. I will go through those in a little more detail.

The essential parts of the bill provide for British Columbia and Ontario to be able to have a harmonized sales tax, and it provides the rates at which they will begin. Ontario will begin at 8 per cent and B.C. at 7 per cent. If those provinces choose to change their rates later, the bill allows us to do that through regulations.

The bill also provides for the inclusion of other provinces that wish to harmonize. For example, if Manitoba, Saskatchewan or Prince Edward Island wanted to enter the HST framework, the bill allows us to do that through regulations as well.

Very importantly, the bill also includes the date of implementation, which is July 1, 2010, for Ontario and British Columbia.

The bill contains clauses that provide rate flexibility to the provinces. Previously, the harmonized framework for the Atlantic provinces did not allow this flexibility.

Point of sale rebates are also now allowed, up to 5 per cent of the base in the province. Also, ITCs — input tax credits — are allowed to be denied in specific instances, and that was not allowed before. Those flexibilities have been provided for in this bill.

Many of the provisions in the bill provide for rate flexibility. Before, we had a common rate across all harmonized jurisdictions. Now, there are already differences in rates. B.C. will have a 12 per cent rate and Ontario will have a 13 per cent rate. As a result, we will need rules to explain how the differences in rates will be calculated. When you move property from Ontario to B.C., for example, there will be a 1 per cent rate differential. Therefore, we will need to calculate how that is paid and when it is paid, which will be provided for in regulations.

Mme Levonian : Je vais commencer par vous présenter un aperçu du projet de loi, puis M. Mercille abordera certains articles.

Le projet de loi vise principalement à mettre en œuvre le nouveau cadre de la taxe de vente harmonisée notamment les dispositions offrant une marge de manœuvre aux provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique en matière de politique fiscale. Le projet de loi vise essentiellement à concrétiser la décision de l'Ontario et de la Colombie-Britannique d'harmoniser leur taxe de vente et la taxe sur les produits et services, la TPS.

Le projet de loi porte essentiellement sur les règles d'imposition, l'assiette de la taxe, les taux initiaux applicables aux provinces et la composante provinciale de la taxe de vente harmonisée. Tous ces éléments seront intégrés à la Loi sur la taxe d'accise. Certains autres éléments seront précisés dans la réglementation. J'en arrive au cœur du sujet.

Le projet de loi vise essentiellement à permettre à la Colombie-Britannique et à l'Ontario d'instaurer un régime de taxe harmonisée et il prévoit le taux de taxe initial applicable; le taux initial de l'Ontario sera de 8 p. 100 et celui de la Colombie-Britannique, de 7 p. 100. La réglementation connexe permettra aux provinces qui le voudront de modifier leur taux ultérieurement.

Le projet de loi prévoit également l'adhésion d'autres provinces qui souhaiteraient adopter le régime de taxe harmonisée. Si, par exemple, le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Île-du-Prince-Édouard souhaitaient mettre en œuvre le cadre de la taxe de vente harmonisée, elles pourraient le faire en vertu de la réglementation.

Il est aussi très important de souligner que le projet de loi prévoit la date de la mise en œuvre de ces nouveaux régimes en Ontario et en Colombie-Britannique, soit le 1^{er} juillet 2010.

Certains articles du projet de loi laissent une marge de manœuvre aux provinces pour ce qui est des taux. Les provinces de l'Atlantique qui ont déjà instauré ce cadre de taxe harmonisée ne bénéficient pas d'une telle marge de manœuvre.

On pourra offrir des remboursements au point de vente d'au plus 5 p. 100 de l'assiette de taxe des provinces. On pourra aussi, dans certains cas, refuser des crédits de taxe sur les intrants, ce qui n'était pas permis auparavant. Le projet de loi offre ces possibilités.

Bien des dispositions du projet de loi prévoient une marge de manœuvre pour ce qui est des taux. Auparavant, un taux commun s'appliquait à l'ensemble des provinces ayant un régime de taxe harmonisée. Maintenant, les taux ne sont déjà plus tous les mêmes. Le taux de la Colombie-Britannique s'élèvera à 12 p. 100 et celui de l'Ontario, à 13 p. 100. Nous devons donc établir des règles de calcul pour expliquer les différences de taux. Par exemple, une personne qui quitte l'Ontario pour s'installer en Colombie-Britannique devra composer avec un écart de 1 p. 100. Il nous faudra donc déterminer comment et quand la taxe sera payée — la réglementation fera état de ces calculs.

Specific clauses in the bill contain provisions for direct sellers, which is a specific type of sector; partnerships; when property is moved from one province to another; and the importation of services and intangibles. These clauses allow for rate flexibility.

In the case of mutual funds and financial institutions, those calculations will be delegated to regulations. There is a relatively complicated set of rules on how much tax financial institutions that function in more than one province will pay. The bill will allow for exactly how those calculations will be done because of the rate flexibility that will be put into the regulations.

Other provisions in the bill allow for the denial of input tax credits, as well as for exactly how they are calculated.

There are also specific provisions concerning provincial housing rebates. When a province chooses to provide a rebate when someone buys a house, the bill stipulates what those are. It is exactly the same thing for public service body rebates. Rebates are provided to certain public sector bodies, and the bill prescribes what those rates and thresholds will be provided for in regulations.

There will also be an electronic filing requirement for certain companies. The conditions under which e-filing will be required will be provided for in regulations.

The end of the bill sets out a schedule containing the provincial rates.

I will stop there and see if there are any questions.

The Chair: That is a good start.

You talked about flexibility. Is this flexibility only going forward for Ontario and British Columbia, or will Newfoundland and Labrador, New Brunswick and Nova Scotia opt into these new flexibilities that did not exist for them?

Ms. Levonian: Absolutely. Right now, the bill provides for any of those provinces, and any other province, to opt into the framework. Ontario and B.C. have signed a CITCA, which is a comprehensive integrated tax coordination agreement. It governs how the rates will be set and how we will work with the provinces in that regard.

The current CITCA with Newfoundland and Labrador, Nova Scotia and New Brunswick contains a most-favoured province clause. Therefore, if a new agreement comes into being, it must be offered to the current HST provinces. Those provinces currently operate under the old CITCA, but they will have the option adopt the new one. If they choose to come on board, they will have the same flexibilities as Ontario and B.C.

The Chair: Is this agreement an executive-level agreement, or is it something we will see back here in due course? Does it go through the legislative process?

Ms. Levonian: It is a Governor-in-Council approval.

Certains articles du projet de loi concernent les démarcheurs, qui font partie d'un secteur particulier, les sociétés, le transport de biens d'une province à une autre et l'importation de services et de biens incorporels. Ces articles prévoient une marge de manœuvre relativement aux taux.

C'est la réglementation qui traitera des calculs relatifs aux fonds communs de placement et aux institutions financières. Les règles fiscales qui s'appliquent aux institutions financières établies dans plus d'une province sont relativement compliquées. Le projet de loi prévoit une certaine marge de manœuvre en matière de taux et les règles de calcul seront énoncées en détail dans le règlement.

Le projet de loi autorise également le refus de crédits de taxe sur les intrants et présente précisément les calculs applicables.

Certaines dispositions du projet de loi traitent des remboursements pour habitation offerts par les provinces, c'est-à-dire les remboursements que les provinces décident d'offrir aux personnes qui font l'acquisition d'une habitation. Il en va de même pour les remboursements qui sont offerts aux organismes de services publics — la réglementation énoncera les taux et les seuils applicables.

Certaines entreprises devront faire leurs déclarations par voie électronique; les conditions entourant la transmission électronique seront énoncées dans la réglementation.

À la fin du projet de loi, on trouve une annexe qui présente les taux applicables aux différentes provinces.

Je m'arrête là. Y a-t-il des questions?

Le président : C'est un bon début.

Vous avez parlé de marge de manœuvre. Est-ce que seules les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique sont visées ou est-ce que Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse pourront en bénéficier?

Mme Levonian : Tout à fait. À l'heure actuelle, le projet de loi permet à toutes ces provinces et à toutes les autres provinces d'instaurer ce cadre. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont signé une entente intégrée globale de coordination fiscale, qui régit l'établissement des taux et la façon de procéder à cet égard.

À l'heure actuelle, l'entente intégrée globale de coordination fiscale conclue avec Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick comporte une clause de la province la plus favorisée. Donc, si on met au point la nouvelle entente, on doit aussi l'offrir aux provinces qui ont actuellement une taxe de vente harmonisée; ces provinces sont encore sous le régime de l'ancienne version de l'entente intégrée globale de coordination fiscale, mais elles auront la possibilité d'adopter la nouvelle. Si elles décident d'y adhérer, elles auront la même marge de manœuvre que l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Le président : S'agit-il d'une entente administrative ou serons-nous saisis ultérieurement? Doit-elle être soumise au processus législatif?

Mme Levonian : Elle doit être approuvée par le gouverneur en conseil.

The Chair: We will not see that, then.

Ms. Levonian: No.

The Chair: We will not, unless we ask for it, of course.

Would anyone else like to make an intervention, or would you like to wait for questions from honourable senators?

Ms. Levonian: I can wait.

The Chair: It would be helpful if you could indicate what the various sections of the bill achieve. Is someone able to do that?

Ms. Levonian: We could do that.

Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, GST Legislation, Department of Finance Canada: I could do that, but it may use all the time we have because the bill is 34 pages long. I can quickly cover the major themes.

The Chair: Major themes are good.

Mr. Mercille: One of the major themes is the addition of Ontario and B.C. as participating provinces. As was pointed out, the main amendment is the last page, which is the schedule to the bill. You can see that Ontario will have a rate of 8 per cent and British Columbia will have a rate of 7 per cent.

The Chair: The headings read “Schedule (Section 44)” and “Schedule VIII”; is that correct?

Mr. Mercille: Yes. If other provinces also want to join, there is a definition of “participating province” in clause 2 of the bill. Regulatory powers are created to add new provinces that would sign a CITCA with the Government of Canada. The tax rate is also defined. That is the main element for the addition of Ontario and B.C. or the addition of a province, should another province choose to join.

As was indicated, a main element of provincial tax policy flexibility is provincial housing rebates. The main provision that deals with rebates is clause 28 of this bill. It provides for setting out the rate and thresholds by regulation because the province has the flexibility to choose those items.

Another important area of flexibility is in respect to public service body rebates for municipalities, charities, hospitals, et cetera, depending what the province chooses to do. Clause 29 allows flexibility to fix the rebate for the provincial component of the HST paid by those entities.

The Chair: Is that clause 29 of this bill?

Le président : Nous n'en serons donc pas saisis.

Mme Levonian : Non.

Le président : À moins que nous en fassions la demande, bien entendu.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite faire une intervention, ou voulez-vous attendre que les sénateurs vous posent des questions?

Mme Levonian : Je peux attendre.

Le président : Est-ce que quelqu'un pourrait nous expliquer ce qu'impliquent les articles du projet de loi. Ces explications nous seraient utiles.

Mme Levonian : Nous pouvons le faire.

Pierre Mercille, chef principal, Législation sur la TPS, ministère des Finances Canada : Je pourrais le faire, mais comme le projet de loi s'étend sur 34 pages, j'aurais besoin de tout le temps dont nous disposons. Je peux vous donner un bref aperçu des principaux points.

Le président : C'est parfait.

M. Mercille : L'un des principaux points est l'ajout de l'Ontario et de la Colombie-Britannique au nombre des provinces participantes. Comme quelqu'un l'a déjà mentionné, la principale modification est l'annexe qui figure à la dernière page du projet de loi. Vous constaterez que le taux applicable en Ontario sera de 8 p. 100 et que celui de la Colombie-Britannique s'élèvera à 7 p. 100.

Le président : Vous parlez bien de la page dont l'en-tête est « Annexe (article 44) » et « Annexe VIII », n'est-ce pas?

M. Mercille : Oui. Dans l'éventualité où d'autres provinces souhaiteraient elles aussi adhérer au régime, l'article 2 du projet de loi présente une définition du terme « province participante ». En vertu de la réglementation, nous aurons le pouvoir d'ajouter de nouvelles provinces qui décideraient de signer une entente intégrée globale de coordination fiscale avec le gouvernement du Canada. On trouve également une définition du terme « taux de taxe », qui est l'élément clé de l'adhésion de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ou d'une autre province qui en ferait la demande.

Comme quelqu'un l'a mentionné plus tôt, les remboursements pour habitation offerts par les provinces constituent un élément clé de la marge de manœuvre provinciale en matière de politique fiscale. C'est principalement l'article 28 du projet de loi qui traite de ces remboursements; il dispose que les taux et les seuils seront énoncés dans la réglementation, étant donné que les provinces peuvent choisir ceux qui s'appliqueront.

Il est aussi important de mentionner que les provinces disposent d'une marge de manœuvre quant aux remboursements relatifs aux organismes de services publics, par exemple les municipalités, les organisations caritatives et les hôpitaux. L'article 29 permet aux provinces d'établir le montant du remboursement au titre de la composante provinciale de la taxe de vente harmonisée payée par ces organismes.

Le président : Il s'agit de l'article 29 du projet de loi?

Mr. Mercille: Yes.

The Chair: That is on page 23.

Mr. Mercille: This clause amends section 259 of the Excise Tax Act.

The Chair: Clause 29 of Bill C-62 is found on page 23 in the English version.

Mr. Mercille: Another element provided for under the CITCA agreements is the recapture of the input tax credit, ITC, by large businesses and financial institutions on a temporary basis. According to the agreement, it is for a period of five years and then it should be phased out over the next three years. The rules will be provided by regulation as well under clause 23 of the bill.

The Chair: What does that mean in layman's terms?

Mr. Mercille: Every business involved in commercial activity purchases inputs to make whatever they sell. They pay tax on their inputs, but they will charge tax when they sell their product. Therefore, they are entitled to an input tax credit. If they are involved in commercial activity, they can get all the tax back that they paid on their inputs. However, they will charge the tax to the purchaser of the product.

Through the production chain, the tax could be charged many times. This mechanism allows for the avoidance of double taxation and the embedded tax. The Government of Quebec currently allows businesses to recapture ITCs under its provincial sales tax. For a limited period of time, businesses will be prevented from recapturing those ITCs.

The Chair: There will be an allowance for double taxation for a period of time?

Mr. Mercille: Yes. That was one element negotiated for the provinces to join this agreement.

The Chair: That will be phased out over a period of five years.

Mr. Mercille: They are allowed to recapture up to 100 per cent of ITCs on specific items for five years followed by a mandatory phasing out over a maximum of three years.

The Chair: Eight years.

Mr. Mercille: Yes, eight years in total.

Ms. Levonian: The input tax credit denial is very small. The amount they are prevented from claiming is under five per cent.

The Chair: I am assuming — and I know my colleagues will want to ask more questions — that this measure is to ensure more revenue going to the provinces as this is introduced.

Ms. Levonian: That is essentially true. If you deny input tax credits, more revenues stay with the province.

M. Mercille : Oui.

Le président : C'est à la page 23.

M. Mercille : Cet article remplace l'article 259 de la Loi sur la taxe d'accise.

Le président : L'article 29 du projet de loi C-62 se trouve à la page 23 de la version française.

M. Mercille : Les ententes intégrées globales de coordination fiscale permettent aux grandes entreprises et aux institutions financières de récupérer temporairement certains crédits de taxe sur les intrants. Elles pourront le faire pendant cinq ans, puis cette pratique sera éliminée graduellement au cours des trois années qui suivent. Les règles seront prévues par règlement, en vertu de l'article 23 du projet de loi.

Le président : Pourriez-vous nous expliquer cela en termes simples?

M. Mercille : Toute entreprise qui fait du commerce achète des intrants pour produire ce qu'elle vend. Elle paie une taxe à l'achat de ces intrants, mais elle l'ajoute au prix de vente de ses produits; elle est donc admissible à un crédit de taxe sur les intrants. Si elle fait du commerce, elle peut alors récupérer toute la taxe qu'elle a payée à l'achat des intrants. Toutefois, elle facture cette taxe à l'acheteur du produit.

La taxe peut être facturée à maintes reprises tout au long de la chaîne de production. Ce mécanisme permet d'éviter la double imposition et la taxe enchâssée. À l'heure actuelle, le gouvernement du Québec autorise les entreprises à récupérer les crédits de taxe sur les intrants par le biais de la taxe de vente provinciale. Pendant une certaine période, les entreprises ne pourront pas récupérer ces crédits.

Le président : Pendant un certain temps, la double imposition sera permise?

M. Mercille : Oui. Les provinces ont formulé cette exigence au cours des négociations pour signer l'entente.

Le président : Cette pratique sera éliminée au bout de cinq ans.

M. Mercille : Pendant cinq ans, les entreprises auront le droit, dans le cas de certains articles, de récupérer jusqu'à 100 p. 100 des crédits de taxe sur les intrants, puis cette pratique devra obligatoirement être éliminée au cours des trois années suivantes.

Le président : Ce qui fait huit ans.

M. Mercille : Oui, huit ans au total.

Mme Levonian : Elles n'ont pas le droit de récupérer une très faible proportion des crédits de taxe sur les intrants — c'est moins de 5 p. 100.

Le président : Je suppose — et je sais que mes collègues souhaiteront poser davantage de questions à ce sujet — que cette mesure vise à accroître les recettes des provinces.

Mme Levonian : C'est vrai. Si on refuse de rembourser des crédits de taxe sur les intrants, les provinces conserveront davantage de recettes dans leurs coffres.

The fact that input tax credits are allowed generally, and will be allowed completely in eight years, is one of the main beneficial features of a value-added tax, as opposed to the retail sales tax that Ontario and B.C. currently have.

The Chair: Yes.

Mr. Mercille: Those rules will be provided by regulation under clause 23 of this bill.

An element provided in this agreement is point of sale rebate. The province can decide to allow up to five per cent of their base. We did not need to do amend the legislation to do this because point of sale rebate already exists for books in the three harmonized provinces. We are using the same regulatory power to provide this for other products on which Ontario and B.C. have decided to give a point of sale rebate.

The Chair: Is there any limit on the number of items for which there can be a rebate?

Mr. Mercille: It is five per cent of the GST base in the province.

The Chair: On any product or service?

Ms. Levonian: In total. They are only allowed point of sale rebates on up to five per cent of the entire GST base in the province.

Mr. Mercille: The majority of the amendments in this bill are consequential amendments. The three harmonized provinces — the participating provinces — have a provincial sales tax rate of 8 per cent. If they were to change their rate, they all had to change it together.

This bill allows flexibility for the province to choose their tax rate. Therefore, we cannot treat the three provinces — now the five provinces — as a zone in the legislation. They were treated as a zone before. Many technical amendments have to be made throughout the legislation to ensure that we can properly determine the tax for the structure of a specific provision where, for example, a good may move from one province to another.

I will give you a simple example. We have rules for direct sellers. They account for tax on behalf of vendors that go door-to-door and do presentations in homes, et cetera. The direct seller accounts for the tax on the suggested retail sales price sold by independent contractors. Everything is fine when they do it in the same province. However, if the direct seller is located in a province with a rate of 7 per cent and the direct seller sells a product in a province with a different rate, we need a rule to accommodate the difference in the tax rates.

The rules treating harmonized provinces as a zone have to be modified because different tax rates are allowed in different provinces. There is a series of these amendments. I do not think you want me to list all the clauses to do that.

Le fait que la majorité des crédits de taxe sur les intrants peuvent être récupérés et que la totalité de ces crédits pourront être récupérés d'ici huit ans est l'un des principaux avantages de la taxe à valeur ajoutée par rapport à la taxe de vente au détail actuelle de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Le président : Oui.

M. Mercille : Ces règles seront énoncées dans la réglementation, en vertu de l'article 23 du projet de loi.

L'entente prévoit également des remboursements au point de vente. Les provinces peuvent décider d'offrir des remboursements qui représentent au plus 5 p. 100 de leur assiette. Nous n'avons pas eu à modifier la loi pour le faire parce que les trois provinces qui ont un régime de taxe harmonisée offrent déjà un remboursement au point de vente à l'achat de livres. L'Ontario et la Colombie-Britannique pourront donc offrir un remboursement au point de vente à l'achat d'autres produits en vertu de ce même pouvoir prévu par règlement.

Le président : Y a-t-il un nombre limité d'articles qui peuvent faire l'objet d'un remboursement?

M. Mercille : La limite est de 5 p. 100 de l'assiette de la TPS de la province.

Le président : Quel que soit le produit ou le service?

Mme Levonian : Oui. L'ensemble des remboursements au point de vente offerts par les provinces ne doivent pas représenter plus de 5 p. 100 de toute l'assiette de TPS de la province.

M. Mercille : La majorité des modifications présentées dans le projet de loi sont corrélatives. La taxe de vente provinciale des trois provinces qui ont un régime de taxe harmonisée — les provinces participantes — s'élève à 8 p. 100. Si elles avaient voulu changer leur taux, elles auraient eu à le faire toutes ensemble.

Le projet de loi permet aux provinces d'établir leur propre taux de taxe. Nous ne pouvons donc pas faire comme si les trois provinces — et maintenant, les cinq provinces — constituaient une zone figée au sens de la loi, comme c'était le cas auparavant. Un grand nombre de modifications techniques doivent être apportées à la loi pour que nous puissions calculer adéquatement la taxe applicable, par exemple, à un bien qu'on transporte d'une province à une autre.

Je vais vous donner un exemple simple : il existe des règles qui s'appliquent aux démarcheurs. Ils comptabilisent la taxe pour le compte de vendeurs qui font du porte-à-porte et qui présentent leurs produits à domicile. Les démarcheurs ajoutent la taxe au prix de vente au détail suggéré qu'établissent les entrepreneurs indépendants. Tout va bien quand tout se fait dans une seule et même province. Toutefois, si un démarcheur travaille dans une province où le taux s'élève à 7 p. 100 et qu'il vend un produit dans une province où le taux n'est pas le même, il faut alors une règle qui permettra de concilier cet écart.

Il faut changer les règles qui regroupent dans une seule et même zone les provinces qui ont un régime de taxe harmonisée parce que le taux de taxe peut différer d'une province à l'autre. Il y a une foule de modifications à cet égard. Je ne crois pas que vous aimeriez que j'énumère tous les articles qui s'y rapportent.

The Chair: They are here in the bill?

Mr. Mercille: Yes.

Clause 20 of the bill amends section 225.2 of the Excise Tax Act dealing with financial institutions. This is the way that financial institutions operating both inside and outside of the participating provinces determine their net tax. These rules were made to recognize that if an institution has its head office in a participating province, the majority of the inputs would be at 13 per cent. If the head office is in a non-participating province, the majority of the inputs will be at 5 per cent. This formula is rather complex. It allocates the tax you would have paid if you had purchased your inputs where you made your supplies.

In simple terms, it is a rule to determine the net tax for financial institutions when they operate both inside and outside of participating provinces because of the higher rate of tax in a participating province.

The Chair: I got lost with all the “prescribed” elements in clause 20. There is a “prescribed person” and a “prescribed class.” May I assume what is “prescribed” is in the regulations?

Mr. Mercille: Yes, it will all be “prescribed” by regulation. Regulations under the Excise Tax Act are made by the Governor-in-Council. The phrase “prescribed by regulation” can be found in many places in the bill because we have to accommodate for rate changes in the future since provinces now have the flexibility to change their tax rate, which will automatically change the rules.

The Chair: Everywhere I read “prescribed” as an adjective, I should read it as “prescribed in regulations”?

Mr. Mercille: Yes. There is actually a definition of “prescribed” in subsection 123(1) of the Excise Tax Act. Unless there is information and things like that to be provided on a form by the Minister of National Revenue, it means prescribed by regulations.

As a general rule, this bill also provides regulatory powers to accommodate the transition to the new harmonized sales tax. As well, it provides participating provinces with the flexibility to change their rebate rates — the threshold rate for housing and the rate for public service bodies.

You may remember that 40-odd pages of legislation were required just to change the GST rate. Now, on an ongoing basis, the provinces can change their rates by notifying us; we provide the flexibility to do those rate changes.

Le président : Ils figurent dans le projet de loi?

M. Mercille : Oui.

L'article 20 du projet de loi modifie l'article 225.2 de la Loi sur la taxe d'accise, qui traite de la façon dont les institutions financières en service à la fois dans une province participante et dans une province non participante calculent leur taxe nette. Ces règles visaient à ce que la majorité des intrants d'une institution dont le siège social se trouve dans une province participante soient soumis à un taux de 13 p. 100; si le siège social se trouve dans une province non participante, le taux applicable sera de 5 p. 100. Cette formule est assez complexe; elle sert à calculer la taxe qu'une institution aurait payée si elle avait acheté ses intrants dans la province où elle a fabriqué ses produits.

En termes simples, cette règle permet de calculer la taxe nette applicable aux institutions financières en service à la fois dans une province participante et dans une province non participante, étant donné que le taux de taxe d'une province participante est plus élevé.

Le président : Je ne comprends pas bien les termes « règlement » et « réglementaire », qui figurent à l'article 20. On parle d'une « personne visée par règlement » et d'une « catégorie réglementaire ». Est-ce que tout ce qui est visé par règlement se retrouvera dans la réglementation?

M. Mercille : Oui, tout sera « visé » par règlement. Au titre de la Loi sur la taxe d'accise, c'est le gouverneur en conseil qui fait les règlements. L'expression « visé par règlement » revient à de nombreuses reprises dans le projet de loi parce que nous allons devoir nous adapter aux changements de taux à l'avenir, puisque les provinces disposent maintenant de la marge de manœuvre nécessaire pour modifier leurs taux d'imposition, ce qui entraîne automatiquement un changement de réglementation.

Le président : Chaque fois que je lis l'adjectif « visé », « prescribed » en anglais, je devrais comprendre « visé par règlement »?

M. Mercille : Oui. Le paragraphe 123(1) de la Loi sur la taxe d'accise contient en fait une définition, en anglais seulement, du mot « prescribed ». À moins que le ministre du Revenu national ait de l'information ou d'autres éléments à fournir au moyen d'un formulaire, le mot « visé par règlement ».

De façon générale, ce projet de loi prévoit aussi des pouvoirs de réglementation qui permettent de faciliter la transition vers le nouveau régime de la taxe de vente harmonisée. De plus, il confère aux provinces participantes la marge de manœuvre nécessaire pour modifier leurs taux de remboursement — le seuil du remboursement pour habitation et le taux pour les organismes de services publics.

Vous vous rappelez peut-être qu'il fallait produire un document législatif de quelque 40 pages simplement pour modifier le taux de la TPS. Dorénavant, les provinces pourront modifier de façon régulière leurs taux en nous avisant; nous leur offrons la marge de manœuvre nécessaire pour faire ces changements.

I want to point out that flexibility by regulation applies only to the provincial component of the HST. I am referring to proposed section 277.1, which is outlined in clause 37 of the bill. An example of something we would prescribe by regulation would be transitional rules and how to account for tax in relation to a transaction that straddles the implementation date of July 1, 2010.

The Chair: That is only for the provincial governments; is that correct?

Mr. Mercille: Yes. To give you an example of the simple tax on supplies when you go to a store, subsection 165(1) of the Excise Tax Act provides for the 5 per cent tax rate, and 165(2) provides for a tax at the rate contained in the schedule that I discussed earlier. Everywhere there are charging provisions, they are basically based on subsections 165(1) or (2). They are all separated like that. The new regulatory powers are there to effect the provincial component of the HST.

The Chair: You referred us to clause 37 of the bill. I notice, in the small print on the side of the page, the words “Definition of ‘new harmonized value-added tax system’.” Are we changing the harmonized sales tax to a harmonized VAT, value-added tax?

Mr. Mercille: The GST is a VAT. This is a label we use to ring-fence those regulatory powers that I just discussed. Those powers will be a function of an agreement entered into between the Government of Canada and the government of a province. This is just a label for a definition. There seems to be a preference to use that label, but it is still the harmonized sales tax.

The Chair: In public parlance and discussion, it is still the harmonized sales tax.

Mr. Mercille: Yes.

Senator Ringuette: Is there a compensation scheme for the two provincial governments?

Ms. Levonian: Transitional assistance is being provided to Ontario and British Columbia. For Ontario, the amount is \$4.3 billion, and for British Columbia, it is \$1.6 billion.

Senator Ringuette: What is magic in these numbers?

Ms. Levonian: There is really no magic, per se. The calculation is 1.5 percentage points of GST in the province. It is just a consistent way of providing the same amount of transitional assistance to each province that wants to come on board the harmonized sales tax regime.

Senator Ringuette: Why this compensation?

J'aimerais souligner que la marge de manœuvre qu'offre la réglementation s'applique uniquement au volet provincial de la TVH. Je fais référence à l'article 277.1 qu'il est proposé d'adopter, qui est décrit à l'article 37 du projet de loi. Parmi les exemples d'éléments qui seraient visés par règlement, mentionnons les règles transitoires et la façon dont on tient compte de la taxe sur une transaction qui est à cheval sur la date de mise en œuvre du 1^{er} juillet 2010.

Le président : Cela touche uniquement les gouvernements provinciaux, n'est-ce pas?

M. Mercille : Oui. Pour vous donner un exemple en ce qui concerne la simple taxe sur les fournitures, quand vous allez au magasin, le paragraphe 165(1) de la Loi sur la taxe d'accise prévoit le taux d'imposition de 5 p. 100, et le paragraphe 165(2) prévoit une taxe au taux contenu dans l'annexe dont nous avons discutée plus tôt. Partout où il y a des dispositions relatives à l'imputation de taxe, elles reposent essentiellement sur les paragraphes 165(1) ou 165(2). Elles sont toutes séparées de cette façon. Les nouveaux pouvoirs de réglementation visent à mettre en œuvre le volet provincial de la TVH.

Le président : Vous avez parlé de l'article 37 du projet de loi. Je vois, en petits caractères dans la marge, les mots « Définition de “nouveau régime de la taxe à valeur ajoutée harmonisée” ». Allons-nous transformer la taxe de vente harmonisée en une taxe harmonisée sur la valeur ajoutée?

M. Mercille : La TPS est une taxe sur la valeur ajoutée. C'est une dénomination que nous utilisons pour attribuer les pouvoirs de réglementation dont je viens de parler. Ces pouvoirs seront déterminés en fonction de l'entente conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement d'une province. Ce n'est qu'une dénomination utilisée comme définition. On semble bien l'aimer, mais ça demeure la taxe de vente harmonisée.

Le président : Dans le langage courant et dans les discussions, c'est toujours la taxe de vente harmonisée.

M. Mercille : Oui.

Le sénateur Ringuette : Y a-t-il un plan d'indemnisation fiscale pour les deux gouvernements provinciaux?

Mme Levonian : Une aide à la transition est offerte à l'Ontario et à la Colombie-Britannique. Pour l'Ontario, c'est un montant de 4,3 milliards de dollars, et pour la Colombie-Britannique, c'est un montant de 1,6 milliard de dollars.

Le sénateur Ringuette : Qu'est-ce que ces chiffres ont de magique?

Mme Levonian : Ils n'ont rien de magique en soi. Ils correspondent à 1,5 p. 100 de la TPS de la province. C'est simplement un calcul qui nous permet de fournir le même niveau d'aide à la transition à chaque province qui veut participer au régime de la taxe de vente harmonisée.

Le sénateur Ringuette : Pourquoi y a-t-il cette indemnisation fiscale?

Ms. Levonian: It is provided to the province because this is a beneficial economic step for the entire country. That is why the amounts were paid to Ontario and British Columbia — as was paid to the current harmonized provinces in the past under a different formula.

Senator Ringuette: How does it differ from what has been paid in compensation to New Brunswick regarding the Atlantic HST?

Ms. Levonian: When the three Atlantic provinces came on board, the policy at the time was that the rates be exactly the same across all the provinces. I think Newfoundland's rate was 12 per cent, and it was 11 per cent for the other two. They had to bring their rate down to 8 per cent across the board, so there was a significant revenue loss to those provinces.

The compensation provided at the time was the amount over 5 per cent. The loss of 5 per cent for those provinces was eaten by the individual provinces, and anything above that was compensated by the federal government. It was done over four years; I believe it was 100 per cent, and then 75 and 50 per cent. It came down.

Senator Ringuette: Did I hear you right? You were saying this transition is five years.

Ms. Levonian: The transition for Ontario and B.C.?

Senator Ringuette: Yes.

Ms. Levonian: The amounts are not paid over five years. For Ontario, it was negotiated in CITCA: \$3 billion on July 1, 2010, and \$1.3 billion the following year on the same anniversary. For B.C, it is paid over three years. I do not have the specific numbers at hand, but I think the first payment is \$750 million. However, the payments for British Columbia are made over three years and for Ontario they are made over two years, which is just what was negotiated with each province.

Senator Ringuette: If my memory is correct, when we harmonized the GST in New Brunswick, all tax collection was done by the federal government. Is this the same situation?

Ms. Levonian: Yes.

Senator Ringuette: The provincial employees whose job it was to collect sales tax for the province were transferred to the federal government. Is the same thing going to happen, with no jobs being lost?

Ms. Levonian: That is correct. Under the memorandum of agreement and the CITCA that was negotiated between B.C. and Canada and Ontario and Canada, there is a provision that allows for the transfer of employees. The best possible arrangements will be made to transfer the employees of Ontario and B.C. to the

Mme Levonian : Elle est versée aux provinces parce que c'est une mesure économique avantageuse pour tout le pays. C'est la raison pour laquelle nous avons versé ces montants à l'Ontario et à la Colombie-Britannique — comme les montants que nous avons versés aux provinces par le passé au titre de la taxe de vente harmonisée au moyen d'une formule différente.

Le sénateur Ringuette : En quoi cela est-il différent de l'indemnisation versée au Nouveau-Brunswick au titre de la TVH pour les provinces de l'Atlantique?

Mme Levonian : Quand les trois provinces de l'Atlantique se sont jointes au régime, la politique de l'époque prévoyait des taux identiques dans toutes les provinces. Je pense que le taux était de 12 p. 100 à Terre-Neuve et de 11 p. 100 dans les deux autres provinces. Elles ont dû réduire leur taux à 8 p. 100 et ont par conséquent enregistré des pertes de revenus considérables.

L'indemnisation versée à l'époque correspondait au montant qui excédait 5 p. 100. Les provinces ont dû éponger la perte de revenus de 5 p. 100, et elles ont reçu une indemnisation du gouvernement fédéral pour l'excédent. Cela s'est fait sur une période de quatre ans; je pense que c'était 100 p. 100, et puis 75 p. 100. Le pourcentage a diminué.

Le sénateur Ringuette : Vous ai-je bien entendu? Vous avez dit que cette transition allait durer cinq ans.

Mme Levonian : La transition pour l'Ontario et la Colombie-Britannique?

Le sénateur Ringuette : Oui.

Mme Levonian : Les montants ne sont pas payés pendant cinq ans. Pour l'Ontario, il a été négocié dans l'Entente intégrée globale de coordination fiscale que 3 milliards de dollars seraient versés le 1^{er} juillet 2010 et que 1,3 milliard de dollars seraient versés l'année suivante à la même date. Pour la Colombie-Britannique, le paiement de l'indemnisation s'échelonne sur trois ans. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais je pense que le premier paiement est de 750 millions de dollars. Donc les paiements s'échelonnent sur une période de trois ans pour la Colombie-Britannique et sur une période de deux ans pour l'Ontario, compte tenu de l'entente négociée avec chaque province.

Le sénateur Ringuette : Si mon souvenir est exact, quand nous avons harmonisé la TPS au Nouveau-Brunswick, c'est le gouvernement fédéral qui s'occupait de la perception de la taxe. La situation est-elle la même dans ce cas-ci?

Mme Levonian : Oui.

Le sénateur Ringuette : Les employés des provinces dont le travail consistait à percevoir la taxe de vente ont été transférés au gouvernement fédéral. Est-ce que c'est ce qui va se produire? Il n'y aura aucune perte d'emploi?

Mme Levonian : C'est exact. Aux termes du protocole d'entente et de l'EIGCF négociés entre la Colombie-Britannique et le Canada et entre l'Ontario et le Canada, une disposition permet le transfert d'employés. Nous allons prendre les meilleures dispositions possibles pour transférer les employés de l'Ontario et

federal government. In particular, the best effort will be made to retain these employees where they currently are located.

Senator Ringuette: Was an economic impact study done by your department?

Ms. Levonian: Specifically, no, but many studies have talked about the merits of a value-added tax.

Senator Ringuette: How will this legislation impact the native communities in Ontario and B.C.?

Ms. Levonian: I will take a stab at that question.

First, this is obviously a decision that Ontario and B.C. have taken to harmonize their tax. The impact will depend on how that tax is structured. It will depend on the tax rate, the point of sale rebates and the ITC denials. These are all decisions made by the province. The impact on individuals is derived from the decisions made and the analysis done by Ontario and B.C.

Senator Ringuette: That is not the question I asked. What will the impact be for native communities that are sales tax exempt at the point of purchase?

Ms. Levonian: I think I understand your question. The other part of the answer is that these decisions are Ontario's and B.C.'s to make. Currently, under the GST, when a purchase is made on reserve, there is no tax. When a purchase is made off reserve and delivered to a reserve by the agent, there is, again, no tax.

Under the RST in Ontario, when a purchase is made off reserve but not delivered to a reserve, there is no tax. Under the GST, there is tax. In B.C., however, when a purchase is made off reserve but not delivered to a reserve, there is tax. In Ontario, specifically, when a purchase is made off reserve and not delivered to a reserve, under the GST there is tax.

Does that answer your question?

Senator Ringuette: Currently, there is no provincial tax, but there will be when the taxes are combined.

Ms. Levonian: Under the current rules, there will be tax but only on off-reserve purchases not delivered to a reserve that are not already exempt, such as basic groceries and medicines, et cetera. Goods currently taxed under the GST that are not delivered to a reserve and that are taxed ordinarily will continue to be taxed. That one area will continue to be taxed.

de la Colombie-Britannique au gouvernement fédéral. Plus particulièrement, nous ferons de notre mieux pour que ces employés demeurent où ils sont actuellement.

Le sénateur Ringuette : Votre ministère a-t-il mené une étude sur l'incidence économique?

Mme Levonian : Pas précisément, non, mais de nombreuses études ont révélé les mérites d'une taxe sur la valeur ajoutée.

Le sénateur Ringuette : Dans quelle mesure cette législation aura-t-elle une incidence sur les communautés autochtones en Ontario et en Colombie-Britannique?

Mme Levonian : Je vais essayer de répondre à cette question.

Tout d'abord, c'est manifestement l'Ontario et la Colombie-Britannique qui ont décidé d'harmoniser leur taxe. L'incidence sera déterminée par la façon dont la taxe sera structurée. Elle sera déterminée par le taux d'imposition, par le remboursement de la taxe au point de vente et par les refus du crédit de taxe sur les intrants. Toutes ces décisions relèvent des provinces. Les conséquences pour les particuliers découlent des décisions que prennent l'Ontario et la Colombie-Britannique et de l'analyse qu'elles font.

Le sénateur Ringuette : Ce n'est pas ce que j'ai demandé. Quelles seront les conséquences pour les communautés autochtones, qui ne paient pas de taxe au point de vente?

Mme Levonian : Je pense que je comprends votre question. L'autre partie de la réponse, c'est que c'est l'Ontario et la Colombie-Britannique qui doivent prendre ces décisions. Actuellement, au titre de la TPS, lorsqu'un bien est acheté dans une réserve, il n'y a pas de taxe. Lorsqu'un bien est acheté hors réserve et livré par l'agent dans une réserve, il n'y a pas de taxe non plus.

Au titre de la taxe de vente au détail de l'Ontario, lorsqu'un bien est acheté hors réserve et qu'il n'est pas livré dans une réserve, il n'y a pas de taxe. Au titre de la TPS, il y a une taxe. En Colombie-Britannique, cependant, lorsqu'un bien est acheté hors réserve et qu'il n'est pas livré dans une réserve, la taxe s'applique. En Ontario, plus précisément, quand un bien est acheté hors réserve et qu'il n'est pas livré dans une réserve, il y a une taxe au titre de la TPS.

Est-ce que cela répond à votre question?

Le sénateur Ringuette : À l'heure actuelle, il n'y a pas de taxe provinciale, mais il va y en avoir une quand les taxes seront combinées.

Mme Levonian : Selon la réglementation actuelle, la taxe s'appliquera uniquement aux biens acquis à l'extérieur des réserves qui ne sont pas livrés dans une réserve et qui ne sont pas déjà exempts de taxes, comme les articles d'épicerie de base et les médicaments. Les biens actuellement assujettis à la TPS qui ne sont pas livrés dans une réserve et qui sont habituellement taxables demeureront taxables. Ce secteur continuera d'être assujetti à la taxe.

Senator Ringuette: What impact will this have on the GST tax rebate for the citizens of these two provinces?

Ms. Levonian: There will be no impact on the GST credit. Ontario has provided a low income credit, and a rebate could be provided through that mechanism. It does not affect the GST. It is the provincial component of the HST, and they have implemented a low income credit.

Senator Ringuette: Will that be administered through this act?

Ms. Levonian: No. The low income credit is an income aspect and not an excise tax aspect. The federal government will administer it on for the Province of Ontario.

Senator Eggleton: First Nations people carry a card with them and they get a retail sales tax exemption. I would assume that this bill does not provide for that?

Ms. Levonian: That is correct. The Excise tax Act already provides for a point of sale rebate. The bill does not cover specifically what point of sale rebates a province will provide.

Senator Eggleton: If a province wants to make the same kind of provision in relation to the cards, will it be within its authority to do so?

Ms. Levonian: It is within its authority to provide point of sale rebates. However, under the CITCA, the federal government has to be able to administer the point of sale rebate that they choose. For example, if Ontario were to choose red shoes, we would not be able to determine how many red shoes are sold in Ontario. Therefore, in order for the federal government to administer the program, certain provisions require that the necessary data be provided.

Senator Eggleton: One aspect is different from the present system, whereby First Nations people have a card that exempts them from paying retail sales tax. They would no longer have that, but if the province wished to continue such a rebate, similar to the GST, whether on reserve or off reserve, it has the authority to do so. Is that what you are saying?

Ms. Levonian: I am not sure that I understood the question. Certainly, on-reserve purchases would not be taxed. Anything purchased off reserve but delivered to a reserve would not be taxed. If the purchase were made off reserve and not delivered to a reserve, under the GST system, there would be a tax; and under the harmonized system, if it were to continue with the same rules, there would be a tax.

Le sénateur Ringuette : Quelles seront les conséquences pour les citoyens de ces deux provinces en ce qui concerne le remboursement de la TPS?

Mme Levonian : Il n'y aura aucune répercussion sur le crédit de la TPS. L'Ontario a prévu un crédit pour les personnes à faible revenu, et il serait possible d'offrir un remboursement par l'entremise de ce mécanisme. Cela n'a rien à voir avec la TPS. C'est le volet provincial de la TVH, et la province a mis en œuvre un crédit pour les personnes à faible revenu.

Le sénateur Ringuette : Ce crédit sera-t-il administré au moyen de cette loi?

Mme Levonian : Non. Le crédit pour les personnes à faible revenu a trait au revenu et non à la taxe d'assise. Le gouvernement fédéral va l'administrer pour la province de l'Ontario.

Le sénateur Eggleton : Les membres des Premières nations ont une carte qui leur permet de ne pas payer de taxe de vente au détail. J'imagine que ce projet de loi ne prévoit pas de mécanisme de ce genre?

Mme Levonian : C'est exact. La Loi sur la taxe d'assise prévoit déjà un remboursement de taxe au point de vente. Le projet de loi ne précise pas quels remboursements au point de vente une province offrira.

Le sénateur Eggleton : Si une province veut adopter un mécanisme semblable à celui des cartes, aura-t-elle le pouvoir de le faire?

Mme Levonian : Elle a le pouvoir d'offrir des remboursements au point de vente. Cependant, aux termes de l'EIGCF, le gouvernement fédéral doit être en mesure d'administrer le remboursement au point de vente que la province aura choisi. Par exemple, si l'Ontario choisissait des souliers rouges, nous ne serions pas en mesure de savoir combien de souliers rouges sont vendus dans la province. Par conséquent, pour permettre au gouvernement fédéral d'administrer le programme, certaines dispositions exigent que les données requises lui soient fournies.

Le sénateur Eggleton : Il y a un aspect qui est différent par rapport au système actuel, et c'est le fait que les membres des Premières nations ont une carte qui leur permet de ne pas payer de taxe de vente au détail. Ils ne seraient plus admissibles à cette exemption, mais si la province souhaite maintenir un tel remboursement, au moyen d'un mécanisme semblable à la TPS, que ce soit dans les réserves ou à l'extérieur des réserves, elle a le pouvoir de le faire. Est-ce bien ce que vous dites?

Mme Levonian : Je ne suis pas certaine de bien comprendre votre question. Il est certain que les achats effectués dans des réserves ne seraient pas assujettis à la taxe. Tout bien acheté hors réserve mais livré dans une réserve ne serait pas taxé. Si le bien est acheté hors réserve et qu'il n'est pas livré dans une réserve, au titre de la TPS, il y aurait une taxe; et au titre du régime de la taxe harmonisée, si l'on maintenait les mêmes règles, il y aurait une taxe.

Senator Eggleton: How do you equalize where off-reserve First Nations people stand with their tax-exempt cards with this new system?

Ms. Levonian: There are two different ways to do it. One would be for Ontario to provide a point of sale rebate, but conditions are associated with that. We would have to ensure that it was possible to administer. If you put that aside, Ontario has complete flexibility to provide rebates for such purchases. There are many different ways outside the HST and GST system for Ontario to equalize those revenues. Again, Ontario and B.C decided to harmonize the tax system.

Senator Eggleton: You said that it is up to the province to determine any rebate and that it will not change in this federal bill.

Ms. Levonian: It is not necessarily part of the bill. Under the CITCA with Ontario, there are ways to do it, but the federal government would have to agree. As well, there are ways to do it outside the system.

Senator Eggleton: What would the federal government have to agree to? If it were done in the same way that rebates occur under the GST, it would be quite acceptable. Is the card that is not acceptable; is that what you are saying?

Ms. Levonian: By way of example, we have to determine how much is purchased off reserve but not delivered to a reserve. The businesses that make the sales would have to distinguish between what is being delivered to a reserve and what is not being delivered to a reserve. There are associated data limitations.

The way in which we administer the HST is one of the simplest systems available around the world for a value-added tax system. Under the HST, businesses do not have to track the differences between the provincial component and the federal component. They collect the tax revenue and submit it. They throw it into a pool and we divide it up among the provinces based on economic data. I cannot emphasize how much more simple this is than having to track two taxes collected and what rebates are paid under two levels of government. The federal government takes the revenue, looks at the rebates and allocates to each of the provinces. Business simplicity underlies this kind of system.

Senator Callbeck: When the three Atlantic provinces harmonized taxes in 1997, they did not have any flexibility. I understand that there is a provision in the agreement that they signed in 1997 such that if in the future other provinces harmonized, they would be able to apply for the same flexibilities. You mentioned that the compensation received by the three Atlantic provinces was based on a different formula than

Le sénateur Eggleton : Comment vous y prenez-vous pour garantir l'égalité pour ce qui est de l'utilisation des cartes d'exemption de taxe sur la vente au détail par des membres des Premières nations vivant hors réserve dans le cadre de ce nouveau système?

Mme Levonian : Il y a deux façons différentes de le faire. La première serait que l'Ontario prévoit un remboursement au point de vente, mais des conditions se rattachent à ce genre de mécanisme. Il faudrait que nous nous assurions de pouvoir administrer ce remboursement. Si l'on fait abstraction de cela, l'Ontario a toute la marge de manœuvre requise pour offrir des remboursements pour ce genre d'achats. L'Ontario dispose de bien des moyens en dehors des régimes de la TVH et de la TPS pour égaliser ces revenus. Je le répète, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont elles-mêmes décidé d'harmoniser le système fiscal.

Le sénateur Eggleton : Vous avez dit que la décision relative aux remboursements relevait de la province, et que ce projet de loi fédéral n'y changerait rien.

Mme Levonian : Cela ne fait pas nécessairement partie du projet de loi. Au titre de l'EIGCF conclue avec l'Ontario, il y a des moyens de le faire, mais le gouvernement fédéral devrait donner son approbation. Par ailleurs, il y a des moyens de le faire en dehors du système.

Le sénateur Eggleton : À quoi le gouvernement fédéral devrait-il donner son approbation? Si la formule utilisée était la même que celle qui est utilisée pour les remboursements de la TPS, ce serait tout à fait acceptable. C'est la carte qui n'est pas acceptable; est-ce bien ce que vous dites?

Mme Levonian : À titre d'exemple, nous devons déterminer la quantité de biens qui sont acquis hors réserve et qui ne sont pas livrés dans une réserve. Les entreprises qui vendent les biens seraient tenues de faire la distinction entre ce qui est livré dans une réserve et ce qui ne l'est pas. Il y a des limites associées à cette formule sur le plan des données.

Le régime selon lequel nous administrons la TVH est l'un des systèmes de taxe sur la valeur ajoutée les plus simples au monde. Au titre de la TVH, les entreprises n'ont pas à faire la distinction entre le volet provincial et le volet fédéral. Elles perçoivent la taxe et la remettent. Tous ces revenus sont réunis et nous divisons le montant total entre les provinces en fonction des données économiques. Je ne saurais trop insister sur la simplicité d'un tel système par rapport au fait de devoir déterminer la valeur des deux taxes perçues pour établir le montant à rembourser aux deux niveaux de gouvernement. Le gouvernement fédéral prend les revenus, tient compte des remboursements et attribue le montant voulu à chacune des provinces. C'est la simplicité qui rend ce type de système intéressant.

Le sénateur Callbeck : Quand les trois provinces de l'Atlantique ont harmonisé les taxes en 1997, elles n'avaient aucune marge de manœuvre. Je crois comprendre que l'entente qu'elles ont signée en 1997 prévoit une disposition selon laquelle, si d'autres provinces optaient pour l'harmonisation dans l'avenir, les provinces de l'Atlantique seraient en mesure de demander la même marge de manœuvre. Vous avez mentionné que

the one on which B.C. and Ontario would be based. Do the Atlantic provinces feel that they have a fair deal or do they feel that B.C. and Ontario are getting a better deal?

Ms. Levonian: There have not been discussions to say how they feel about their deal. However, on a per capita basis, the Atlantic provinces receive more than Ontario and B.C. will receive, even though the formula used back then did not compensate for the 5 per cent of revenues that they lost through harmonization.

Senator Callbeck: Has there been no discussion with them?

Ms. Levonian: There have been discussions about the new flexibilities, whether they are interested in them and what the process would be to get CITCAs to them that would be similar to those for Ontario and B.C.

Lise Potvin, Director, Sales Tax Division, Department of Finance Canada: They have not raised any concern. The amount of assistance available to Ontario has been known since last March, and no concern has been raised either at the political level or the official level.

Senator Callbeck: There are a number of flexibilities in this legislation. Are the provinces required to opt in to all of these flexibilities or can they select some and not others?

Ms. Levonian: Under the present CITCA, they have the ability to accept the entire new agreement. The government would offer the current HST provinces the entire new CITCA.

Senator Callbeck: They either take all the flexibility or none?

Ms. Potvin: To clarify, they have the ability to access all the flexibilities, but they do not necessarily have to use them. For instance, you are able to have point of sale rebates, but you do not necessarily have to exempt anything in particular if you choose not to exercise that option.

Senator Callbeck: I was wondering about the impact the HST has had on the three provinces in Atlantic Canada. I assume from what you say that you have not done any studies or analysis of this.

Ms. Levonian: There are a number of studies, one in particular by Michael Smart, which looks at the benefit of moving to a value-added tax. If you wish, we can provide a copy.

Ms. Potvin: The Smart study found that investment increased by 11 per cent following harmonization and that any business savings were passed on to the consumer. The reduction in tax on business inputs translated to low prices for consumers.

l'indemnisation reçue par les trois provinces de l'Atlantique avait été calculée au moyen d'une formule différente de celle qui a été utilisée pour la Colombie-Britannique et l'Ontario. Est-ce que les provinces de l'Atlantique ont l'impression d'avoir été traitées équitablement ou ont-elles l'impression que la Colombie-Britannique et l'Ontario sont mieux traitées?

Mme Levonian : Il n'y a pas eu de discussion sur ce que pensent les provinces de l'Atlantique. Cependant, au prorata de la population, les provinces de l'Atlantique ont reçu plus d'argent que l'Ontario et la Colombie-Britannique vont en recevoir, même si la formule utilisée à l'époque ne leur procurait aucun dédommagement pour les 5 p. 100 de revenus qu'elles ont perdus à cause de l'harmonisation.

Le sénateur Callbeck : Il n'y a eu aucune discussion?

Mme Levonian : Il y a eu des discussions concernant la nouvelle marge de manœuvre, à savoir si elles souhaitaient s'en prévaloir et quelle serait la marche à suivre pour conclure avec elles des EIGCF qui seraient semblables à celles de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Lise Potvin, directrice, Division de la taxe de vente, ministère des Finances Canada : Elles n'ont exprimé aucune préoccupation. Le montant de l'aide accordée à l'Ontario est connu depuis mars dernier, et aucune préoccupation n'a été soulevée tant chez les fonctionnaires qu'au niveau politique.

Le sénateur Callbeck : La marge de manœuvre qu'offre ce projet de loi prend plusieurs formes. Est-ce que les provinces sont tenues d'adhérer à chacune d'elles ou peuvent-elles en choisir certaines et laisser les autres de côté?

Mme Levonian : Aux termes de l'EIGCF actuelle, les provinces peuvent accepter la nouvelle entente dans son intégralité. Le gouvernement offrirait aux provinces participant au régime actuel d'adhérer à la nouvelle EIGCF dans son ensemble.

Le sénateur Callbeck : Elles acceptent tout ou rien?

Mme Potvin : À titre de précision, les provinces ont accès à tous les éléments de la marge de manœuvre offerte, mais elles ne sont pas obligées de s'en prévaloir. Par exemple, elles ont la possibilité de recourir aux remboursements au point de vente, mais elles ne sont pas obligées de prévoir des exemptions si elles choisissent de ne pas se prévaloir de cette option.

Le sénateur Callbeck : Je m'interrogeais sur les répercussions qu'a eues la TVH sur les trois provinces de l'Atlantique. D'après ce que vous dites, je suppose que vous n'avez pas mené d'étude ou d'analyse à cet égard.

Mme Levonian : Il y a eu un certain nombre d'études, notamment celle de Michael Smart, qui traite des avantages de la taxe sur la valeur ajoutée. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous en fournir un exemplaire.

Mme Potvin : L'étude Smart a révélé que l'investissement avait augmenté de 11 p. 100 consécutivement à l'harmonisation et que les économies réalisées par les entreprises avaient été répercutées sur les consommateurs. La réduction de la taxe sur les intrants d'entreprise s'est traduite par une diminution des prix à la consommation.

Senator Callbeck: I know that a number of studies have been done, but has the department done a study?

Ms. Levonian: We have internal economic models that would confirm the benefits of a value-added tax. We have not studied the impacts on Ontario, have we?

Ms. Potvin: We have produced some numbers that estimate taxes on business inputs and have confirmed that a value-added tax is beneficial.

Senator Callbeck: I am wondering about the three Atlantic provinces that have been harmonized for 12 years. Do you have figures on those provinces?

Ms. Potvin: The study that was done was the C.D. Howe study by Michael Smart, which found that investment in those provinces increased 11 per cent relative to what would have been the case otherwise.

Ms. Levonian: The study was specifically focused on their adoption of a value-added tax. As far as economic analysis goes, there is clear evidence that it is beneficial to move to a value-added tax.

Senator Di Nino: Fundamentally, we are talking about a constitutional right by the provinces to run their own tax systems. This has very little to do with the Government of Canada. I think we need to restate that this is really a constitutional authority that gives the provinces the autonomy to collect their own taxes however they wish to do so; is that correct?

Ms. Levonian: Yes.

Senator Di Nino: Senator Greene gave us some statistics, which I do not remember precisely. How many OECD countries have a harmonized tax regime?

Ms. Potvin: All but one. I stand to be corrected, but I think only the U.S. does not.

Senator Di Nino: The U.S. is the only OECD country that does not have a harmonized tax regime?

Ms. Levonian: We have not figured out the exact number, but over 130 countries throughout the world have a value-added tax.

Senator Di Nino: There has been commentary about the importance of competitiveness in world markets. Could you comment on that?

Ms. Levonian: A value-added tax, in general, is beneficial from a competitiveness standpoint. It removes embedded tax throughout the system, as Mr. Mercille mentioned. In addition, most importantly, it removes tax on exports, so it makes Canadian companies competitive in the world market.

Le sénateur Callbeck : Je sais que de nombreuses études ont été faites, mais le Ministère en a-t-il fait une?

Mme Levonian : Nous avons des modèles économiques internes qui confirmeraient les avantages d'une taxe sur la valeur ajoutée. Nous n'avons pas étudié les répercussions sur l'Ontario, n'est-ce pas?

Mme Potvin : Nous avons dégagé des valeurs estimatives des taxes sur les intrants d'entreprise qui ont confirmé tout l'avantage qu'il y a à percevoir une taxe sur la valeur ajoutée.

Le sénateur Callbeck : Je m'interrogeais au sujet des trois provinces de l'Atlantique qui ont implanté la taxe harmonisée il y a 12 ans. Avez-vous des chiffres concernant ces provinces?

Mme Potvin : L'étude qui a été faite est celle de l'Institut C.D. Howe réalisée par Michael Smart. Elle a révélé que l'investissement dans ces provinces avait augmenté de 11 p. 100 par rapport à ce qu'il aurait été sans cette mesure.

L'étude portait spécifiquement sur l'adoption par ces provinces d'une taxe sur la valeur ajoutée. Une analyse économique établit clairement qu'il est avantageux de passer à une taxe sur la valeur ajoutée.

Le sénateur Di Nino : Nous parlons fondamentalement du droit constitutionnel des provinces d'administrer leur propre régime de taxation. Cela n'a pas grand-chose à voir avec le gouvernement du Canada. Je pense qu'il nous faut réaffirmer qu'il s'agit en réalité du pouvoir que confère la Constitution aux provinces de percevoir en toute autonomie leurs propres taxes si elles souhaitent le faire; n'est-ce pas?

Mme Levonian : Oui.

Le sénateur Di Nino : Le sénateur Greene nous a communiqué des statistiques dont je ne me rappelle pas précisément la teneur. Combien de pays de l'OCDE se sont dotés d'un régime de taxe de vente harmonisée?

Mme Potvin : Tous sauf un. Sauf erreur de ma part, je crois que seuls les États-Unis n'en ont pas adopté.

Le sénateur Di Nino : Les États-Unis sont le seul pays de l'OCDE à ne pas s'être doté d'un régime de taxe de vente harmonisée?

Mme Levonian : Nous n'en avons pas déterminé le nombre exact, mais plus de 130 pays dans le monde perçoivent une taxe sur la valeur ajoutée.

Le sénateur Di Nino : Il a déjà été question de l'importance de la compétitivité sur les marchés mondiaux. Pourriez-vous commenter?

Mme Levonian : Du point de vue de la compétitivité, la taxe sur la valeur ajoutée est en règle générale bénéfique. Comme M. Mercille l'a dit, elle fait disparaître la taxe enchâssée dans l'ensemble du système. De plus, et c'est plus important encore, elle fait disparaître la taxe aux exportations, ce qui rend les entreprises canadiennes d'autant plus concurrentielles sur le marché mondial.

Senator Di Nino: We tried to make that argument with the GST and did not succeed very well. That is why I thought I would let you do that. In the final analysis, it does make the items to be exported less expensive; is that correct?

Ms. Levonian: That is correct.

Senator Di Nino: Is that one of the fundamental reasons why the Atlantic provinces saw an 11 per cent increase in economic activity shortly after they introduced the harmonized tax?

Ms. Levonian: Removing tax on exports is one of the fundamental reasons, and also removing the tax on business inputs. Everything you buy has tax on it — tables, pencils, wood, et cetera — and that builds up the price of the final product. With a value-added tax, the taxes paid on all the inputs that go into the final product are given back to you. Therefore, there is only one tax and it applies to all goods and services across the board. This does not distort decisions from a purchasing perspective. The tax applies across everything and, therefore, there is no distortion. Goods that have huge amounts of embedded tax will have a higher price than goods that do not, by chance, have a lot of value-added components, and that distorts economic decisions as well.

The Chair: Unfortunately, we have run out of time, but you have done a good job in giving us a basic understanding of the legislation.

Does anything in this bill interfere with the concept of First Nations who live on reserve ordering goods off reserve and having them delivered to the reserve?

Ms. Levonian: Absolutely not.

The Chair: There is nothing that interferes with that practice?

Ms. Levonian: No. There is no problem with goods purchased on reserve or off reserve and delivered to a reserve.

The Chair: Do the provinces of New Brunswick, Nova Scotia and Newfoundland and Labrador have a similar process whereby they can order off reserve, deliver on reserve, and there is no tax?

Ms. Levonian: Absolutely. This is across the country, in all provinces, even provinces that have retail sales taxes. The only two provinces that currently do not do have this are Ontario and P.E.I.

The Chair: On behalf of Standing Senate Committee on National Finance, I would like to thank you very much for the good work you are doing and for your excellent presentation.

Le sénateur Di Nino : Nous avons essayé de faire valoir cet argument dans le débat sur la TPS et nous n'avons pas eu beaucoup de succès. C'est pourquoi j'ai préféré vous laisser le faire. En dernière analyse, elle rend les articles à exporter moins coûteux; exact?

Mme Levonian : C'est exact.

Le sénateur Di Nino : Est-ce là l'une des raisons fondamentales pour lesquelles les provinces de l'Atlantique ont enregistré une augmentation de 11 p. 100 de leur activité économique peu après la mise en place de la taxe de vente harmonisée?

Mme Levonian : La suppression de la taxe aux exportations en constitue d'une des raisons fondamentales, ce qui est vrai également de la suppression de la taxe sur les intrants des entreprises. Tout ce qu'on achète est affecté d'une taxe — table, crayons, bois, et cetera — ce qui fait monter le prix du produit final. Avec une taxe sur la valeur ajoutée, les taxes payées sur tous les intrants qui servent à fabriquer le produit final vous sont rendues. Il n'y a plus, par conséquent, qu'une seule taxe perçue uniformément sur tous les biens et les services. Elle ne cause aucune distorsion des décisions du point de vue de l'achat. Elle s'applique systématiquement à tout et ne cause par conséquent aucune distorsion. Les biens frappés d'une forte taxe enchâssée se vendront à des prix supérieurs à ceux des biens qui se trouvent à ne pas comporter beaucoup de composantes à valeur ajoutée, et cela aussi cause des distorsions des décisions d'ordre économique.

Le président : Malheureusement, c'est tout le temps dont nous disposons, mais vous avez très bien réussi à nous faire saisir l'ABC de la loi.

Y a-t-il dans ce projet de loi quoi que ce soit qui interfère avec le concept des Premières nations qui vivent dans des réserves et qui commandent des biens à l'extérieur de la réserve pour les faire livrer dans la réserve?

Mme Levonian : Absolument pas.

Le président : Il n'y a rien qui interfère avec cette pratique?

Mme Levonian : Non. Il n'y a aucun problème en ce qui concerne les biens achetés dans les réserves ou à l'extérieur des réserves et livrés dans la réserve.

Le président : Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador sont-ils dotés d'un système semblable selon lequel les membres des Premières nations peuvent passer une commande à l'extérieur de la réserve et la faire livrer dans la réserve sans qu'une taxe soit perçue?

Mme Levonian : Absolument. C'est ainsi que ça se passe partout au pays, dans toutes les provinces, même dans celles qui perçoivent une taxe de vente au détail. Les deux seules provinces d'où cette pratique est actuellement absente sont l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard.

Le président : Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, j'aimerais vous remercier chaleureusement pour votre bon travail et pour vos excellentes présentations.

I am pleased to welcome, from the Assembly of First Nations, Chief Angus Toulouse, Ontario Regional Chief and, from the Association of Iroquois and Allied Indians, Grand Chief Randall Phillips of the Oneida Nation.

Thank you both for being here. You have the floor.

Angus Toulouse, Ontario Regional Chief, Assembly of First Nations: Honourable committee members, I want to thank you for giving me the opportunity to make this representation. This subject is a matter of extreme importance to Ontario First Nations and First Nations people, therefore I appreciate the opportunity to be heard.

In the last two weeks, we have had chiefs' assemblies in Toronto and Ottawa, and in both meetings we spent countless hours discussing the impact of the proposed HST on our communities. The chiefs are very concerned and are determined to resist the imposition of this law and its resulting taxes on their citizens. Such law and tax imposition is contrary to First Nations treaty and Aboriginal rights.

In this presentation I want to address three topics: one, the lack of consultation and accommodation of Ontario First Nations in the development of the HST proposal; two, the economic impact of HST on First Nations; and, three, a proposed amendment for inclusion in Bill C-62.

On the lack of consultation and accommodation, First Nations in Ontario have not been meaningfully consulted and accommodated on the harmonized sales tax. Committee members will know that when Aboriginal and treaty rights stand to be adversely affected by legislation or by any Crown conduct, affected First Nations are required to be consulted. This is in the Constitution Act, 1982, section 35, and has been recognized by the Supreme Court of Canada in the *Haida* and *Mikisew* cases.

Aboriginal and treaty rights need not be established; they need only be asserted. Ontario Finance Minister Dwight Duncan agreed with First Nations leaders that the First Nations tax exemption is an Aboriginal and treaty right; yet, we were not consulted when the memorandum of agreement was being developed, and we were not included in consultations regarding the CITCA, the comprehensive integrated tax coordination agreement.

Needless to say, the present point of sale tax exemption provided for in the Retail Sales Tax Act will be eliminated in the HST. This will have a major impact, and it is incomprehensible how we could have been left out of the entire process.

I acknowledge that Ontario has at least made some efforts to discuss our concerns and has expressed support, most recently by way of correspondence from Premier McGuinty to Prime Minister

J'ai le plaisir d'accueillir le chef Angus Toulouse, chef régional pour l'Ontario de l'Assemblée des Premières Nations, et, représentant l'Association of Iroquois and Allied Indians, le grand chef de la Nation Oneida, Randall Phillips.

Merci de votre présence parmi nous. Vous avez la parole.

Angus Toulouse, chef régional pour l'Ontario, Assemblée des Premières Nations : Distingués membres du comité, je veux vous remercier de me donner la possibilité de présenter notre point de vue. Le sujet débattu ici revêt une importance considérable pour les Premières nations de l'Ontario et pour toutes les Premières nations; j'apprécie d'autant la possibilité qui m'est donnée d'être entendu.

Au cours des deux dernières semaines, nous avons tenu des assemblées des chefs à Toronto et à Ottawa et, les deux fois, nous avons passé des heures et des heures à discuter de l'impact de la TVH proposée sur nos communautés. Les chefs sont très inquiets et ils sont déterminés à résister à l'imposition de cette loi et des taxes qui en découlent aux citoyens de leur communauté. Cette loi et l'imposition d'une taxe sont contraires aux droits ancestraux et aux droits issus de traités des Premières nations.

Au cours de mon exposé, je veux aborder trois sujets : premièrement, l'absence de consultation des Premières nations de l'Ontario et d'accommodement à leur égard dans l'élaboration de la proposition de TVH; deuxièmement, les répercussions d'ordre économique de la TVH sur les Premières nations; et troisièmement, une proposition de modification à apporter au projet de loi C-62.

Au sujet de l'absence de consultation et d'accommodement, les Premières nations de l'Ontario n'ont pas été dûment consultées et n'ont pas non plus bénéficié d'un accommodement relativement à la taxe de vente harmonisée. Les membres du comité doivent savoir que s'il y a un risque qu'une loi ou toute autre conduite de la Couronne portent atteinte aux droits ancestraux et aux droits issus de traités, les Premières nations touchées doivent être consultées. Cette obligation figure à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et elle a été confirmée par la Cour suprême du Canada dans les arrêts *Haida* et *Mikisew*.

Il n'est pas nécessaire que les droits ancestraux et les droits issus de traités soient créés; il suffit de les exercer. Le ministre des Finances de l'Ontario, M. Dwight Duncan, a reconnu avec les leaders des Premières nations que l'exemption de taxe dont bénéficient les Premières nations constitue un droit ancestral et un droit issu de traités; pourtant, nous n'avons pas été consultés quand le protocole d'entente a été élaboré ni invités à prendre part aux consultations concernant l'EIGCF, l'entente intégrée globale de coordination fiscale.

Il va sans dire que la TVH fera disparaître l'actuelle exemption de taxe au point de vente prévue dans la Loi de la taxe sur les ventes au détail. Les conséquences de cette disparition seront considérables et il est incompréhensible que nous ayons pu être exclus de tout le processus.

Je reconnais que l'Ontario a fait au moins certains efforts pour discuter de nos préoccupations et a, tout récemment, exprimé son soutien à la faveur d'un échange de lettres entre le premier

Harper, but these have not been meaningful consultations and they have not resulted in any accommodations. Ontario blames the federal government for the failure to address our rights and interests. The federal government has ignored requests for consultation and will not respect the rights acknowledged by Ontario under the current retail sales tax exemption.

As far as economic impact is concerned, constitutionally protected rights and treaty rights are not the only issue. The HST will have a negative impact on First Nations' economies, yet there has been no economic impact study with respect to the increase in valued-added tax paid by First Nations communities on reserve. This includes First Nations members living in poverty on reserve, northern First Nations communities that are dependent on off-reserve vendors, and the increased agency costs absorbed by Aboriginal and non-Aboriginal small businesses that serve First Nations communities.

Not only will First Nations people now have to pay an additional 8 per cent, the HST will cover all sorts of things the RST does not, such as fuel, electricity and other essentials.

Rebates and tax credits will not work for our people. Rebates do not match the taxes paid. Rebates come in the mail later. Rebates will not feed us when we need the money today to buy basic goods and services.

Finally, rebates assume that the federal government can implement this system across First Nations. The track record on implementation is terrible. From drinking water to simple road access in remote First Nations, the federal government does not manage First Nations governance.

In Ontario, 25 per cent of First Nations are fly-in communities. The HST will increase the costs of doing business and hurt economic development for a segment of the Ontario population that is least able to absorb more financial hardship.

The draft language being proposed for inclusion in Bill C-62 reads:

The following schedule shall be added to the Act.

SCHEDULE XI: FIRST NATIONS AND HARMONIZED SALES TAX AGREEMENT PVAT EXEMPTIONS

To ensure conformity with the laws of Canada and further to section 8.3(1) of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, any provincial value added taxes

ministre de la province, M. McGuinty, et le premier ministre Harper. Mais ce n'étaient pas là des consultations en bonne et due forme et l'échange n'a donné lieu à aucun accommodement. L'Ontario blâme le gouvernement fédéral de ne pas avoir tenu compte de nos droits et de nos intérêts. Le gouvernement fédéral n'a fait aucun cas des demandes de consultation et il ne respectera pas les droits reconnus par l'Ontario concernant l'actuelle exemption de la taxe de vente au détail.

S'agissant d'impact économique, les droits protégés par la Constitution et les droits issus de traités ne sont pas les seules questions en cause. La TVH aura un impact négatif sur l'économie des Premières nations, et pourtant il n'y a eu aucune étude d'impact économique concernant l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée payée par les communautés de Premières nations dans les réserves. Il s'agit notamment des membres des Premières nations qui vivent dans la pauvreté dans les réserves, des communautés de Premières nations du Nord qui dépendent des fournisseurs de l'extérieur des réserves, et des coûts de délégation accrus que doivent absorber les petites entreprises autochtones et non autochtones qui desservent les communautés de Premières nations.

Non seulement les membres des Premières nations devront dorénavant payer un montant supplémentaire de 8 p. 100, mais la TVH s'appliquera à toutes sortes de biens auxquels la TVD ne s'applique pas, tels que le combustible, l'électricité et d'autres biens essentiels.

Le remboursement de la taxe et les crédits d'impôt sont sans utilité pour notre peuple. Les remboursements ne compensent pas les taxes payées. Ils arrivent par la poste plus tard. Ils ne nous donnent pas à manger quand nous avons besoin de l'argent aujourd'hui même pour acheter des biens et des services de base.

Enfin, le régime de remboursement des taxes repose sur l'hypothèse que le gouvernement fédéral peut l'appliquer à toutes les Premières nations. Jusqu'ici, son application a été épouvantable. De l'eau potable à l'aménagement d'une simple route d'accès aux Premières nations de régions éloignées, le gouvernement fédéral ne sait pas comment composer avec la gouvernance des Premières nations.

En Ontario, 25 p. 100 des communautés de Premières nations ne sont accessibles que par la voie des airs. La TVH fera grimper les coûts d'être en affaires et sera préjudiciable au développement économique d'une partie de la population ontarienne qui est la moins apte à absorber un fardeau financier accru.

Voici une ébauche de modification que nous proposons d'inclure dans le projet de loi C-62 :

L'annexe suivante est ajoutée à la Loi.

ANNEXE XI : PREMIÈRES NATIONS ET EXEMPTIONS DE LA TPVA SELON L'ENTENTE CONCERNANT LA TAXE DE VENTE HARMONISÉE

Afin d'assurer la conformité aux lois du Canada, dont l'article 8.3.1 de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, toute taxe provinciale

(PVAT) that have been exempted by a participating province shall be exempt under the Excise Tax Act.

That is the amendment we are proposing for the Senate's consideration.

In conclusion, these are reasonable accommodations that will avoid significant economic hardships that would otherwise result from imposing the HST on Ontario First Nations. These accommodations are within Canada's authority and can be implemented administratively and legislatively in a manner consistent with the work previously done by Ontario and First Nations leadership in Ontario concerning the maintenance of the point of sale exemption. Because the federal government refuses to meet with us and the province, we have every reason to believe that we will not be heard or dealt with fairly once the bill leaves this committee. Accordingly, we urge this committee to ensure that our rights and interests are accommodated.

Thank you for listening to this presentation and our concerns.

Randall Phillips, Grand Chief, Oneida Nation, Association of Iroquois and Allied Indians: Thank you, Mr. Chair, for this opportunity.

[The witness spoke in his native language.]

I currently hold the position of Grand Chief for the Association of Iroquois and Allied Indians, one of four grand chiefs in Ontario. Our association has existed for over 40 years with the purpose of lobbying to protect our community's rights.

I was also chief of my home community for several terms. I have been involved in this business for nearly 30 years, so I bring some experience to this table.

Also within Ontario, I hold the chair of the chiefs' committee on child welfare and social issues. Over the last couple of years I have been inundated by stories from many communities about the impacts of a variety of things on income-related issues.

I will take this opportunity to explain the basis of our opinion of the federal government. The Canadian Human Rights Commission has established a tribunal on child welfare to study unfair and inequitable practices on child welfare issues, which is ongoing. I mention that to illustrate the fact that many other things impact our income and our ability to deal with these challenges.

My presentation will be in four parts. I will speak about the process and an amendment, or what I call an observation. I would like to get into more detail on the impact of this bill on First Nations. You have heard from other witnesses that there have

à valeur ajoutée visée par une exemption accordée par une province participante doit être exemptée en vertu de la Loi sur la taxe d'accise.

Tel est le projet de modification que nous soumettons à l'examen du Sénat.

En conclusion, il est possible de faire certains accommodements raisonnables qui permettront d'éviter d'importantes difficultés financières qui résulteraient, si on ne les faisait pas, de l'application de la TVH aux Premières nations de l'Ontario. Ces accommodements sont du ressort du Canada et ils peuvent être mis en œuvre sur les plans administratif et législatif en conformité avec le travail accompli précédemment sous le leadership des autorités provinciales et des Premières nations en Ontario relativement au maintien de l'exemption au point de vente. Étant donné que le gouvernement fédéral refuse de nous rencontrer, nous et la province, nous avons toute raison de croire que nous ne serons pas entendus ni traités de façon équitable une fois que le projet de loi ne sera plus du ressort du comité. En conséquence, nous pressons le comité de faire en sorte que nos droits et nos intérêts soient pris en compte et intégrés.

Je vous remercie d'avoir écouté mon exposé et l'expression de nos préoccupations.

Randall Phillips, grand chef, Nation Oneida, Association of Iroquois and Allied Indians : Merci, monsieur le président, de me donner l'occasion de prendre la parole.

[Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.]

J'occupe actuellement le poste de grand chef de l'Association of Iroquois and Allied Indians, et je suis l'un des quatre grands chefs de l'Ontario. Notre association existe depuis plus de 40 ans et elle a été créée dans le but de faire du lobbying pour protéger les droits de notre communauté.

J'ai également accompli plusieurs mandats à titre de chef de ma propre communauté. J'évolue dans ce milieu depuis près de 30 ans. J'arrive donc à cette table fort d'une expérience indéniable.

En Ontario également, j'occupe le poste de président du comité des chefs sur la protection de l'enfance et les questions sociales. Depuis deux ou trois ans, j'ai été inondé d'anecdotes provenant de nombreuses communautés au sujet des impacts de divers enjeux reliés au revenu.

Je vais profiter de l'occasion pour présenter les fondements de notre opinion sur le gouvernement fédéral. La Commission canadienne des droits de la personne a mis sur pied un tribunal du bien-être de l'enfance chargé d'étudier les pratiques injustes et inéquitables en matière de bien-être de l'enfance, étude qui se poursuit actuellement. Je la mentionne pour illustrer le fait que beaucoup d'autres facteurs ont un impact sur notre revenu et sur notre capacité de relever les défis qui se présentent à nous.

Mon exposé comprend quatre parties. Je vais parler du processus et avancer d'une modification ou, comme je l'appelle, une observation. J'aimerais examiner de façon plus détaillée l'impact du projet de loi sur les Premières nations. Vous avez

been no studies of the impact this will have on people. There have been studies on the impact on business only. Finally, I will rebut some of what you have heard.

With respect to the process, the speed with which both the provincial and federal governments have tried to pass this legislation is unprecedented. This is not an emergency; it is not a 9/11 or an Afghanistan issue. The attempts to do away with regular parliamentary procedures have raised red flags for me and hampered the ability of Parliament to hear from people.

You heard from those who were ready. First Nations have always been ready with respect to challenges from governments on their rights, but you did not hear that from the common people because you did not give them time to actually mount their arguments or present them in a fashionable way. There was one day of hearings in the province, one day of hearings with the federal government and one day of hearings in the Senate for this major piece of legislation. It goes beyond the need of an administrative transfer or administrative approval of what the province is doing.

It needs to be said that this legislative change will give the provincial control of taxation to the federal government. The previous witnesses used the phrase “federal government agreement” a number of times. It is not clear in the legislation how these things are enacted.

As First Nations, we have taken every opportunity to act as diplomatically as we can. We participated in every session possible, albeit it was short and we were not as prepared as we would have liked. However, the process does not lend itself to the optics of good governance or to caring about the rights of Canadians or those of the First Nations.

The Ontario regional chief read out the amendment. I do have copies available in French and English. We tried to provide this to the federal standing committee, but unfortunately we did not have the copy prepared in French and so it was not accepted. There was some issue when it was read into the record, but we have that available for you now.

I am suggesting that this amendment is a win-win-win situation — not a win-win situation — for the province, the federal government and First Nations. We got tossed into a tennis match with respect to this issue. The province and the feds both said no, that it was the other’s responsibility, and you heard some of that banter again today. Being the tennis ball in that match is no fun whatsoever.

I will try to bring some clarity to this issue. The amendment addresses the requests of the provinces. They want some assurance from the federal government that they approve and that the actions that are going on in Ontario will be maintained. This amendment does exactly that. It provides support for the letter that the premier sent to the Prime Minister on this issue

entendu de la bouche d’autres témoins qu’aucune étude n’a été faite sur l’impact du projet de loi sur les gens. Il n’y a eu que des études d’impact sur les entreprises. Finalement, je vais réfuter certains des propos que vous avez entendus.

En ce qui concerne le processus, la vitesse avec laquelle les gouvernements provinciaux et fédéral essaient d’adopter cette loi est sans précédent. Ce n’est pas une urgence; ce n’est ni le 11 septembre ni un problème en Afghanistan. Les tentatives pour contourner la procédure parlementaire régulière a déclenché un signal d’alarme en moi et font obstacle à la capacité du Parlement d’entendre la voix du peuple.

Vous avez entendu la voix de ceux qui étaient prêts. Les Premières nations ont toujours été prêtes à répondre au gouvernement quand il s’en prenait à leurs droits, mais vous n’avez pas entendu le point de vue des gens ordinaires parce que vous ne leur laissez pas le temps de préparer leurs arguments ou de les présenter de façon appropriée. Il y a eu une journée d’audience dans la province, une journée d’audience avec le gouvernement fédéral et une journée d’audience au Sénat pour une loi d’une telle importance. Elle va au-delà de la nécessité d’une dévolution de nature administrative ou d’une approbation d’ordre administratif de ce que la province est en train de faire.

Il convient de dire que cette modification législative donnera au gouvernement fédéral le contrôle exercé par les provinces sur la taxation. Les témoins précédents ont utilisé la formule « accord du gouvernement fédéral » un certain nombre de fois. Il n’est pas indiqué clairement dans la loi comment cette dimension sera mise en œuvre.

Nous, les Premières nations, saisissons toutes les occasions d’agir de la façon la plus diplomatique possible. Nous avons participé à toutes les séances possibles, malgré le court préavis et sans être aussi bien préparés que nous l’aurions voulu. Mais le processus ne se prête pas à l’optique de la saine gouvernance ni à la prise en compte des droits des Canadiens ou de ceux des Premières nations.

Le chef régional pour l’Ontario a lu le projet de modification. J’en ai des copies en français et en anglais. Nous avons essayé de les fournir au comité permanent fédéral, mais malheureusement, nous n’avions pas fait préparer de copie en français, de sorte qu’il n’a pas été accepté. Il y a eu un certain problème lorsqu’il a été lu aux fins du compte rendu, mais nous le tenons à votre disposition maintenant.

J’affirme que ce projet de modification crée une situation où tout le monde est gagnant : la province, le gouvernement fédéral et les Premières nations. Jusqu’ici, chacun a renvoyé la balle à l’autre. La province et le gouvernement fédéral ont chacun affirmé que c’était la responsabilité de l’autre et on a entendu la même chanson à quelques reprises, aujourd’hui. Mais ce n’est pas drôle du tout de jouer le rôle de la balle.

Je vais essayer de jeter un peu de lumière sur la question. La modification concerne les demandes des provinces. Elles veulent avoir l’assurance du gouvernement fédéral qu’il donne son approbation et que les mesures qui sont prises en Ontario seront maintenues. C’est exactement ce que dit la modification. Elle vient à l’appui de la lettre que le premier ministre provincial a

saying they were supportive of this attempt by First Nations to have this issue resolved. It is in keeping with the wishes of the province.

The federal government said that this is a provincial issue, that they will not get involved and that there will be no amendments. This amendment does not change that legislation one iota. The province will still move to the HST. It gets support from the federal government to do so. The federal government honours the wish to have the provincial legislation approved. The amendment does not change or alter this. It does not affect the motions put forward by the federal government and those put forward by the provincial government. It does not affect the direction to the Senate to fast-track these things based on the fact that the federal government does not want any substantial amendments.

I think the Ontario regional chief mentioned that the amendment also speaks to the notion of the honour of the Crown and section 35 of the Constitution Act. The amendment does honour the fiduciary responsibility of the federal government that goes beyond Ontario citizens; it flows on to Canadian citizens. These rights are entrenched in the Constitution of this country. The amendment protects those things.

As the Ontario regional chief said, it also provides a mechanism for consultation. We have been told there is no need for consultation because the bill is a policy decision. Given the extraordinary efforts to fast-track this legislation and to provide other avenues for ongoing dialogue, it is not just a policy switch; it is a legislative switch. It also speaks about transferring jurisdiction in terms of its tax powers from the provincial government to the federal government. That is a major shift; it is not just policy.

Finally, as the Ontario chief said, the CITCA agreement does not provide for this. Presentations earlier said there are clauses to allow for that, but it does not allow for that, for any of these exemptions. There is a blanket notion of a 5 per cent flexibility clause that they could deal with to deal with some of these issues. It does not protect our rights; nothing in that agreement does. The provincial and federal governments should have acknowledged the impact on our rights when they made that agreement. The bill was fast-tracked, and we had no time whatsoever to influence that agreement.

I want to make something clear with respect to the impact on First Nations. There was some debate about trying to make a difference between on-reserve and off-reserve residents. This tax is residence blind. It applies to First Nations on and off reserve. This notion that there is an enclave called a reservation that is the only place to have tax status is a misnomer. The argument we make and continue to make is that these are rights. The Supreme

envoyé au premier ministre du Canada sur cette question, dans laquelle il exprimait le soutien de la province à la tentative des Premières nations de faire régler la question. C'est conforme aux souhaits de la province.

Le gouvernement fédéral a affirmé que la question relevait des provinces, qu'il ne s'en mêlerait pas et qu'aucune modification ne serait apportée. Cette modification ne change pas la loi d'un iota. La province continuera de chercher à mettre en œuvre la TVH. À cet égard, elle bénéficie du soutien du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral honore le souhait que la loi provinciale soit approuvée. La modification ne modifie ou n'altère en rien cette réalité. Elle ne touche en rien aux motions présentées par le gouvernement fédéral ni à celles qui émanent du gouvernement provincial. Il n'a aucune incidence sur la directive donnée au Sénat d'accélérer le processus d'examen en tenant compte du fait que le gouvernement fédéral ne veut pas de modifications importantes.

Je pense que le chef régional pour l'Ontario a également mentionné que le projet de modification en appelle à l'honneur de la Couronne et à l'article 35 de la Loi constitutionnelle. La modification fait effectivement droit à la responsabilité fiduciaire du gouvernement fédéral qui ne touche pas seulement les citoyens de l'Ontario mais également l'ensemble des citoyens canadiens. Ces droits sont enchâssés dans la Constitution du pays. Le projet de modification protège cette responsabilité et ce droit.

Comme l'a dit le chef régional pour l'Ontario, un mécanisme de consultation est également prévu. On nous a dit qu'il n'était pas nécessaire de procéder à des consultations parce que le projet de loi procède d'une décision de principe. Considérant les efforts extraordinaires accomplis pour accélérer le processus d'adoption de la loi et pour indiquer d'autres avenues pour le maintien du dialogue, il ne s'agit pas uniquement d'un changement de politique; c'est un changement de nature législative. Il concerne également le transfert de compétence, du gouvernement provincial au gouvernement fédéral, quant aux pouvoirs de taxation. C'est un énorme changement; pas seulement un changement de politique.

Bref, comme l'a dit le chef pour l'Ontario, l'entente intégrée globale de coordination fiscale ne prévoit rien à cet égard. Dans les exposés présentés plus tôt, on a indiqué que des clauses vont dans ce sens, mais ce n'est pas le cas, pour aucune de ces exemptions. On estime de façon générale qu'une clause prévoyant une marge de manœuvre de 5 p. 100 permettrait la résolution de certains de ces problèmes. Nos droits ne sont pas protégés; rien dans cette entente ne protège nos droits. Le gouvernement fédéral et les provinces auraient dû prendre en considération l'impact sur nos droits lorsqu'ils ont conclu cette entente. Le processus d'adoption du projet de loi a été accéléré, et nous n'avons pas eu le temps d'exercer une influence sur cette entente.

Je voudrais que l'impact sur les Premières nations soit bien clairement compris. On a tenu des discussions pour essayer d'établir une différence entre les membres qui habitent dans les réserves et ceux qui sont hors réserve. Cette taxe ne tient pas compte du lieu de résidence. Elle s'applique aux Premières nations dans les réserves et hors réserve. Il est faux de dire qu'une enclave appelée réserve constitue le seul endroit où l'on peut bénéficier

Court of Canada has already decided in two cases — when it comes to elections and to employment and training — that First Nations governments have the responsibility to ensure that their people have access to programs.

My decision has already been made: First Nations governments have a responsibility to protect the rights of all our citizens, regardless of residency. This is not an on-reserve or off-reserve issue. We have had people paying this tax for years, and yet organizations like the tax federation would have you believe that we do not contribute anything in taxation to this country. It is either one way or the other, and we cannot continue to have one group tell us that we do pay tax and the other say that we do not. We do in fact. That is a misnomer and it impacts us all.

With respect to tangible results, at least 200,000 eligible people here in Ontario have always had some participation in this point of sale exemption. This means everyone who, according to the Indian Act, is eligible to be a status Indian, and even that is under question. The federal government is now trying to tell us who are and are not status Indians. There have always been challenges and conflicts with respect to our rights and who we are.

The harmonized sales tax is a definite switch from business to consumers. With consumers, we are talking about incomes. We are talking about the spending power of people. Now we are talking about the spending power of people who are the most impoverished, the poorest and the most unemployed. We have the highest unemployment rates and social assistance rates. We have people with disabilities collecting various disability pensions; approximately one third of all First Nations people can be deemed to have some sort of disability. We have retirees on a pension, on fixed incomes. We have students in universities right now who are also on fixed incomes. We have people in training programs. All of these things have been promoted over the years in terms of trying to help us get out of the social and economic conditions in which we find ourselves. Now we are being challenged with this tax.

I would like to make a point about the major employers on First Nations communities. We are talking about business investment and the business environment. This tax will not do anything to create a better business environment in First Nations communities, but the major employer is First Nations governments. These employees have not had raises for years. They have not kept up with the cost of living index. They have not had any increases and their spending power continues to be eroded. This tax is an extra burden on them. We are talking about no increase to the people that you expect to pay this tax. If you want a consumer tax, you need some wealth within those consumers to do so. You are attacking a population that simply does not have that wealth.

d'une exemption fiscale. Nous soutenons et continuons de soutenir qu'il s'agit de droits. La Cour suprême du Canada a déjà statué sur deux affaires — lorsqu'il est question d'élections ainsi que d'emploi et de formation — que les gouvernements des Premières nations ont la responsabilité de voir à ce que leurs peuples aient accès aux programmes.

Ma décision est déjà prise : les gouvernements des Premières nations ont la responsabilité de protéger les droits de tous leurs citoyens, peu importe leur lieu de résidence. Habiter dans les réserves ou hors réserve n'est pas la question. Des gens paient cette taxe depuis des années, et des organismes comme la fédération fiscale vous font croire que nous ne participons pas au régime fiscal de ce pays. C'est l'un ou l'autre, et nous ne pouvons pas continuer à se faire dire par un groupe que nous payons de l'impôt et par l'autre que nous n'en payons pas. En fait, nous en payons. Il est faux d'affirmer le contraire, et ça nous touche tous.

Pour ce qui est des résultats concrets, au moins 200 personnes admissibles ici en Ontario ont toujours fait l'objet de l'exemption au point de vente. Ce qui signifie que quiconque qui, selon la Loi sur les Indiens, est admissible au statut d'Indien inscrit, et même cela est remis en question. Le gouvernement fédéral tente maintenant de nous dire qui est et qui n'est pas un Indien inscrit. Nos droits et notre statut sont depuis toujours une source de problèmes et de conflits.

La taxe de vente harmonisée transfère le fardeau fiscal des entreprises aux consommateurs. Par consommateurs, on entend revenus. On parle du pouvoir de dépenser des gens. Aujourd'hui, on parle du pouvoir de dépenser des gens les plus démunis, pauvres et sans emploi. On a le taux de chômage et les prestations d'aide sociale les plus élevés. On compte des personnes handicapées qui touchent diverses prestations d'invalidité; environ un tiers des membres des Premières nations peuvent être considérés comme ayant une sorte d'invalidité. On compte des retraités qui touchent une pension, un revenu fixe. On compte des étudiants universitaires qui touchent également un revenu fixe. On compte des gens qui suivent des programmes de formation. Toutes ces choses ont été encouragées au fil des années en vue d'essayer de nous aider à nous sortir des conditions sociales et économiques dans lesquelles nous nous trouvons. Nous sommes maintenant confrontés à cette taxe.

J'aimerais parler des principaux employeurs dans les communautés des Premières nations. Il est question des investissements des entreprises et du milieu des affaires. Cette taxe n'améliorera pas le contexte commercial dans les communautés des Premières nations, mais le principal employeur s'avère les gouvernements des Premières nations. Les employés n'ont pas eu d'augmentation depuis des années. Leur salaire n'a pas suivi l'indice du coût de la vie. Ils n'ont eu aucune augmentation et leur pouvoir de dépenser continue de diminuer. Cette taxe est un fardeau supplémentaire pour eux. Il n'est question d'aucune augmentation pour les gens qui sont censés payer cette taxe. Si vous voulez une taxe à la consommation, il faut que les consommateurs qui devront payer cette taxe aient une certaine richesse. Vous attaquez une population qui n'a simplement pas cette richesse.

The Ontario regional chief said that there will be an immediate impact of 8 per cent. When you do not have to pay eight cents today but have to pay eight cents tomorrow, there is an immediate impact. The idea that there will be a rollout of federal funds to help the transition might be helpful, but how will we identify that? Many of our people, for personal and legal reasons, do not file income tax. We will have to invent a whole new system of how to administer this tax. You heard from government officials earlier who said that the government may have a rebate, so again there is no guarantee whatsoever that they will actually spend this thing.

We talked about economic development. This goes back again to business development. There is no guarantee whatsoever that business will reinvest this money back into the savings of consumers, none whatsoever. You heard earlier this notion about an 11 per cent growth in investment over a 12-year period — not the initial year when this is changed, but a 12-year period — which does not indicate to me that these changes will do anything to spur any economy.

When we talk about spurring economy, honourable senators, First Nations people are also the highest unemployed. The idea is that this tax will create 500,000 new jobs. First Nations people will not benefit from those jobs. Again, we are looking at an impact on a targeted people. This will happen.

Look at our communities. A study was done in B.C. that has not been replicated yet, but the results are glaring. Almost 90 per cent of all the money that comes into First Nations communities exits First Nations communities and ends up non-Aboriginal urban centres where the products are purchased. The idea that we do not pay taxes is a misnomer right from the start.

We will have less disposable income. What does that do in terms of real life? For people like the senators around this table today and those who have good incomes, this will not mean anything. Eight cents off of every dollar will not mean anything if you make \$200,000 a year, but if you make \$200 a month, then the \$24 that you will lose will have an impact. It will start to impact personal spending habits. We already have a population that has health concerns. This spending will possibly prevent them from seeking health services. It will certainly impact nutrition in terms of the kinds of foodstuffs they will be able to purchase. Regardless of whether this tax is applied on food, they will lose 8 per cent of their spending power.

With respect to the condition of homes, the money will certainly not go into repairs or anything else that leads to good healthy environments or good safety. This bill will have an effect on everything we do.

I have not heard anything in the course of the last few months with respect to this bill about how it will impact the people and what it will do to save the people from the imposition of this tax. It has all been about business. Over the last 10 or 15 years, we have seen the pendulum swing. There has been more focus on

Le chef régional pour l'Ontario a annoncé un impact immédiat de 8 p. 100. Quand vous n'avez pas à payer huit cents aujourd'hui mais que vous devez les payer demain, c'est un impact immédiat. Il pourrait être utile que le gouvernement fédéral verse des fonds pour faciliter la transition, mais comment pourra-t-on en décider? Nombreux sont nos membres qui, pour des raisons personnelles et juridiques, ne produisent pas de déclaration de revenus. Il faudra inventer un tout nouveau système pour administrer cette taxe. Vous avez entendu les représentants du gouvernement tout à l'heure lorsqu'ils ont dit que le gouvernement pouvait avoir un régime de remboursement, mais absolument rien ne garantit que l'argent sera vraiment dépensé.

On a parlé de développement économique. Cela nous ramène encore au développement des entreprises. Rien ne garantit que l'entreprise réinvestira cet argent dans l'épargne des consommateurs, absolument rien. Vous avez entendu parler plus tôt d'une hausse de 11 p. 100 des investissements sur une période de 12 ans — pas la première année que le changement est apporté, mais une période de 12 ans — ce qui me laisse croire que ces changements ne stimuleront en rien l'économie.

Lorsqu'il s'agit de stimuler l'économie, honorables sénateurs, sachez que les Premières nations comptent également le plus grand nombre de chômeurs. En réalité, cette taxe créera 500 000 nouveaux emplois dont les membres des Premières nations ne tireront pas profit. Une fois encore, nous examinons les effets sur un groupe cible. Cela se produira.

Regardez nos communautés. Une étude a été faite en Colombie-Britannique, laquelle n'a pas été encore reproduite, mais les résultats sont flagrants. Presque 90 p. 100 de tout l'argent qui entre dans les communautés des Premières nations en sort et aboutit dans les centres urbains non autochtones où les produits sont achetés. L'idée que nous ne payons aucune taxe n'est pas juste dès le départ.

Nous aurons moins de revenu disponible. Qu'est-ce que cela signifie dans la vraie vie? Pour des gens comme les sénateurs autour de cette table aujourd'hui et ceux qui ont un bon revenu, cela ne signifie rien. Huit cents par dollar ne signifie rien quand on gagne 200 000 \$ par année, mais quand on gagne 200 \$ par mois, les 24 \$ que vous perdrez alors ont un impact. D'abord, les habitudes de dépenses personnelles changeront. La population a déjà des problèmes de santé. Cette dépense les empêchera peut-être d'obtenir des services de soins de santé. Elle aura certainement un impact sur la nutrition, en raison du genre de produits alimentaires qu'ils pourront acheter. Même si cette taxe ne s'applique pas à la nourriture, la population perdra 8 p. 100 de son pouvoir de dépenser.

En ce qui concerne l'état des maisons, l'argent ne sera certainement pas consacré à des réparations ou à toute autre chose qui améliorerait la salubrité ou la sécurité de l'environnement. Ce projet de loi aura une incidence sur tout ce qu'on fait.

Je n'ai rien entendu au cours des derniers mois par rapport à ce projet de loi au sujet des répercussions sur les gens et du moyen d'exempter les gens de cette taxe. On n'entend parler que des entreprises. Au cours des 10 ou 15 dernières années, on a vu osciller la pendule. On a mis davantage l'accent sur le soutien et le

business support and development, as well as the regulatory side of business, which has allowed for job creation. Economic stimulus is required to help businesses do that, so there is still some question with regard to business and whether or not we are supporting the proper system. Nevertheless, that seems to be where the money goes.

There should be guarantees that force businesses to pass along these savings. After all, we are forcing them to enter into a tax regime that will save them money.

The Chair: Grand Chief, I do not wish to be impolite. This committee is anxious to hear from you, but you have been speaking for 20 minutes. We have less than 15 minutes left, and I have four senators who are anxious to clarify points raised in this bill, and you could be very helpful in that regard.

Mr. Phillips: Mr. Chair, I thank you for the reminder. I hope I have given you the impression that 20 minutes does not even begin to address the concerns we have in terms of how this bill has been fast-tracked.

I have four conclusions. The amendment to include the exemption clause is a win-win-win situation for everyone, and I think that needs to be discussed. This bill will have a hard impact on people, and there should be clear protections to minimize the impact. No studies have been done as to the impact of this tax on the people, only on business. I ask this Senate committee, in sober second thought, to consider the rush on passing this bill. There are constitutional challenges available to First Nations people in this country that are not available to Ontarians and Canadians, and we intend to exercise them should we be ignored.

Honourable senators, I am here as a diplomat to plead with you to think about the people that this bill will impact. Over the years, there are many examples of First Nations people growing to distrust this government and distrust the process in terms of how we move through these issues. I use the Senate as an example when I say that there is hope that these institutions will work for the people.

The Chair: Thank you very much, Grand Chief and Chief Toulouse.

You said you were being ignored, and I can assure you are not. The Senate was anxious to hear from you. We appreciate your kind words with respect to the fine work being done by the Senate.

I will now go to senators who are most anxious to engage in discussion with you.

Senator Ringuette: Did anyone from the native communities in Ontario or B.C. appear before the one-day hearing held by the House of Commons?

Mr. Phillips: Yes.

Senator Ringuette: Who and from where?

développement des entreprises, ainsi que sur la réglementation des entreprises, ce qui a créé des emplois. La relance économique est nécessaire pour aider les entreprises à y arriver, donc on se questionne encore au sujet des entreprises et à savoir si nous appuyons le bon système. Il semble néanmoins que c'est là où va l'argent.

Il devrait exister des garanties qui obligent les entreprises à refiler quelques économies. Après tout, nous les forçons à participer à un régime fiscal qui leur permettra d'épargner de l'argent.

Le président : Grand chef, je ne veux pas être impoli. Ce comité a hâte de connaître votre point de vue, mais vous parlez depuis 20 minutes. Il nous reste moins de 15 minutes, et quatre sénateurs sont impatients de clarifier certains points soulevés dans le projet de loi, et vous pourriez être d'une grande aide à cet effet.

M. Phillips : Monsieur le président, je vous remercie de ce rappel. J'espère vous avoir donné l'impression que 20 minutes ne permettent même pas de commencer à aborder les préoccupations que nous avons quant au processus d'adoption accéléré de ce projet de loi.

J'ai quatre conclusions. La modification visant à inclure une exemption est une situation où tout le monde est gagnant, et j'estime qu'il faut en parler. Ce projet de loi aura un impact considérable sur les gens, et il faudrait des mesures de protection claires pour minimiser cet impact. On n'a pas étudié les répercussions de cette taxe sur les gens, seulement sur les entreprises. Je demande à ce comité sénatorial, après un second examen objectif, de tenir compte du fait que l'adoption de ce projet de loi est précipitée. Des contestations constitutionnelles peuvent être formulées par les Premières nations de ce pays mais pas par les Ontariens et les Canadiens, et nous avons l'intention d'y avoir recours si nous ne sommes pas écoutés.

Honorables sénateurs, je suis ici en tant que diplomate pour vous supplier de penser aux gens qui seront touchés par ce projet de loi. Au fil des années, les membres des Premières nations sont de plus en plus nombreux à se méfier du gouvernement et de la façon d'étudier ces questions. Je me sers du Sénat comme d'un exemple, quand je dis qu'il y a lieu d'espérer que ces institutions travailleront pour le peuple.

Le président : Merci beaucoup, grand chef et chef Toulouse.

Vous avez dit qu'on ne vous écoutait pas, mais je peux vous assurer le contraire. Le Sénat avait très hâte de vous entendre. Nous vous remercions de vos bonnes paroles concernant le beau travail qu'accomplit le Sénat.

Je vais céder la parole aux sénateurs qui sont pressés d'entamer la discussion avec vous.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que quelqu'un des communautés autochtones de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique a comparu devant la Chambre des communes lors de son audience d'une journée?

M. Phillips : Oui.

Le sénateur Ringuette : Qui et d'où était-il?

Mr. Phillips: The two people you see in front of you, as well as Chief Keith Matthews from British Columbia. He could not be here today, and I believe he did send a notice of regret.

Senator Ringuette: Were the three of you the only people invited to the hearing?

Mr. Phillips: Yes, and because the motion was fast tracked, we just found out the day before the hearings.

Senator Ringuette: You have indicated very strongly that you asked to meet with the federal government in an effort to be consulted. A few weeks ago, officials from Indian and Northern Affairs Canada appeared in front of this committee, and I asked specifically if they had a representative role in regard to the HST situation in Ontario and B.C. They said no. Which minister did you ask to meet? Did you ask to meet Minister Strahl or Mr. Flaherty?

Mr. Toulouse: Mr. Flaherty is the one we asked to meet, and I believe we copied Minister Strahl on those requests.

Mr. Phillips: I had an opportunity to directly ask Minister Flaherty for this meeting, and he indicated yes. Once more information was found out in terms of what we wanted to talk about, and then the denials started to come from his office more and more.

Mr. Toulouse: I sent a letter to Minister Flaherty, as did Minister Duncan, the Ontario Finance Minister. We have also had the premier intervene and ask for a similar meeting with the Prime Minister, hoping to get him to advocate for this meeting with Minister Flaherty, Minister Duncan and our political confederacy in Ontario. That is what we have requested, and we have not yet received a favourable reply.

Mr. Phillips: We wanted to clarify the notion that it was just up to the province to change this legislation. The province told us clearly that it was the federal government that refused to do so. That is why we wanted to meet with them. I wanted to clear that up, because you hear both sides of these things.

Senator Ringuette: If my recollection is correct, Indian and Northern Affairs Canada issues the native numbered card that allows you to get the provincial sales tax exemption at the point of sale.

Mr. Toulouse: That is what they use administratively to track the purchases.

Senator Ringuette: Therefore, there is a federal responsibility in all of this.

I can understand your concern because the GST and HST are regressive taxes. The lowest income consumer pays more in proportion.

M. Phillips : Les deux personnes que vous voyez devant vous, ainsi que le chef Keith Matthews, de la Colombie-Britannique. Il ne pouvait pas être ici aujourd'hui, mais je pense qu'il a envoyé une lettre d'excuses.

Le sénateur Ringuette : Étiez-vous les trois seuls à être invités à l'audience?

M. Phillips : Oui, et à cause du processus d'adoption accéléré de la motion, nous l'avons appris la journée avant les audiences.

Le sénateur Ringuette : Vous avez expliqué très clairement avoir demandé à rencontrer le gouvernement fédéral en vue d'être consultés. Il y a quelques semaines, les représentants d'Affaires indiennes et du Nord Canada sont comparus devant ce comité, et j'ai demandé précisément s'ils jouaient un rôle représentatif dans la question de la TVH en Ontario et en Colombie-Britannique. Ils ont affirmé que non. Quel ministre avez-vous demandé de rencontrer? Avez-vous demandé de rencontrer le ministre Strahl ou M. Flaherty?

M. Toulouse : M. Flaherty est celui que nous avons demandé de rencontrer, et je crois que nous avons transmis une copie de ces demandes au ministre Strahl.

M. Phillips : J'ai eu l'occasion de demander directement au ministre Flaherty de tenir cette rencontre, et il a accepté. Lorsque l'information a circulé à propos de ce dont on voulait parler, le bureau du ministre a alors commencé à nous donner des réponses négatives de plus en plus souvent.

M. Toulouse : J'ai envoyé une lettre au ministre Flaherty, comme l'a fait le ministre Duncan, le ministre des Finances de l'Ontario. Le premier ministre est également intervenu et a demandé une rencontre semblable avec le premier ministre du Canada, en espérant qu'il recommande la tenue de cette rencontre avec le ministre Flaherty, le ministre Duncan et notre confédération politique en Ontario. C'est ce que nous avons demandé, et nous n'avons pas encore reçu de réponse favorable.

M. Phillips : Nous voulions clarifier la notion selon laquelle il incombait seulement à la province de changer cette loi. La province nous a dit clairement que le gouvernement fédéral a refusé de le faire. C'est pourquoi nous tenions à les rencontrer. Je voulais mettre les choses au clair et entendre la version de l'autre partie.

Le sénateur Ringuette : Si ma mémoire est bonne, Affaires indiennes et du Nord Canada émet la carte numérotée qui vous permet d'obtenir l'exemption de la taxe de vente provinciale au point de vente.

M. Toulouse : C'est ce qu'ils utilisent, d'un point de vue administratif, pour faire le suivi des achats.

Le sénateur Ringuette : Le gouvernement fédéral a donc une part de responsabilité dans tout cela.

Je peux comprendre votre préoccupation, parce que la TPS et la TVH sont des taxes régressives. Le consommateur dont le revenu est le plus faible paie plus en proportion.

I am also somewhat concerned because we have been hearing for three years that this government has consistently reduced taxes, while they do not seem to mind raising your taxes by 7 and 8 per cent with this bill.

Mr. Phillips: There has been a constant erosion of our tax protections over the last few years, ever since the Canada Revenue Agency was created. This is a personal comment only, but I think one of their mandates is to specifically look at how to remove those exemptions from First Nations people. By transferring power from the provincial government to the federal government, and to this agency, they have done exactly that.

Senator Campbell: I should first state I spent all of my time here in Ottawa on the Aboriginal Committee, and I understand and have great sympathy for the concerns that you have expressed. In fact, I have consistently supported your positions over the years. However, I cannot go with you on this particular issue.

We continually support the tripartite agreement, nation to nation to nation; from your nation to the federal government and the provincial government; is that correct?

Mr. Phillips: The provincial government is not a nation.

Senator Campbell: When you negotiate, if the provincial government is not a nation, we have no problem here because it is between you and the feds. The province is in there, making it tripartite.

Mr. Phillips: Tripartite, yes.

Senator Campbell: There is no question that you have constitutional rights. I agree with you completely.

I have difficulty understanding how the Ontario Minister of Finance says, “Yes, I agree with what you are saying,” and there does not seem to be any movement or shifting between these three parties.

I would love to hear from the First Nations who live on the East Coast. They have been living with the HST for 12 years, and I do not know what the situation is like there.

For a win-win-win scenario to occur, you need the agreement of all parties involved. How do you go about achieving it? How do you go about ensuring that your constitutional rights are recognized by the other two parties?

Mr. Toulouse: That recognition will be achieved if the proposed amendment is agreed to and this schedule is added. That will give us the certainty we are looking for in terms of what the province is saying can fit within this schedule; that is, First Nations, harmonized sales agreement, PVAT, exemptions. The amendment would add Schedule XI to the bill “to ensure conformity with the laws of Canada and further to section 8.3(1) of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act.”

Je suis également préoccupée du fait que nous entendons depuis trois ans que ce gouvernement a toujours réduit les taxes, alors qu’il ne semble pas s’en faire lorsqu’il augmente vos taxes de 7 et 8 p. 100 avec ce projet de loi.

M. Phillips : Nos protections fiscales n’ont jamais cessé de diminuer ces dernières années, depuis la création de l’Agence du revenu du Canada. Ce n’est qu’un commentaire personnel, mais je crois qu’un de leurs mandats consiste particulièrement à chercher un moyen de supprimer les exemptions qui s’appliquent aux membres des Premières nations. En transférant les pouvoirs du gouvernement provincial au gouvernement fédéral, et à cette agence, c’est exactement ce qu’ils ont fait.

Le sénateur Campbell : Je dois d’abord dire que j’ai consacré tout mon temps ici à Ottawa, au sein du Comité des peuples autochtones, et je comprends les préoccupations que vous exprimées et je suis d’accord avec vous. En fait, j’ai toujours appuyé vos positions au cours des années. Toutefois, je ne suis pas d’accord avec vous sur cette question.

Nous continuons de soutenir l’entente tripartite, de nation à nation — de votre nation au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial — est-ce exact?

M. Phillips : Le gouvernement provincial n’est pas une nation.

Le sénateur Campbell : Quand vous négociez, si le gouvernement provincial n’est pas une nation, nous n’avons aucun problème ici parce que c’est entre vous et le gouvernement fédéral. La province en fait partie, ce qui en fait un accord tripartite.

M. Phillips : Tripartite, oui.

Le sénateur Campbell : Il n’y a pas de doute, vous avez des droits constitutionnels. Je suis tout à fait d’accord avec vous.

J’ai de la difficulté à comprendre comment le ministre des Finances de l’Ontario peut être d’accord sur ce que vous dites, et qu’il ne semble y avoir aucun mouvement ou transfert entre ces trois parties.

J’aimerais entendre les Premières nations qui vivent sur la côte Est. Ils paient la TVH depuis 12 ans, et je ne connais pas la situation là-bas.

Pour en arriver à une situation gagnante, les trois parties concernées doivent être d’accord. Que faites-vous pour y arriver? Que faites-vous pour vous assurer que vos droits constitutionnels sont reconnus par les deux autres parties?

M. Toulouse : Nous aurons cette reconnaissance si la modification proposée est acceptée et si cette annexe est ajoutée. Cela nous donnera la certitude que nous cherchons par rapport à ce que la province permet d’inclure dans cette annexe, c’est-à-dire les Premières nations, l’entente sur la taxe de vente harmonisée, la TPVA, les exemptions. La modification consisterait à ajouter l’annexe XI au projet de loi « afin d’assurer la conformité aux lois du Canada, dont l’article 8.3.1 de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ».

Senator Campbell: In essence, this gives you what you want. We do not know if it gives the province and the federal government what they want because we do not really know what they want from this tripartite arrangement.

I believe you when you say they told you this, but that will not help us come to any further conclusion. I suggest that at the end of the day there will have to be a sit-down, not just between Ontario and British Columbia, but the First Nations across Canada where this applies.

I wonder what has been happening for 12 years in those areas where there are First Nations and why they have not objected strenuously to this.

Mr. Toulouse: We have. If you think that we have not objected to the GST, we certainly have. We have the same issues there.

Senator Campbell: Many people have objected to the GST.

Mr. Toulouse: We have the same issue there concerning consultation and accommodation.

I am running out of time and I wanted to read a resolution from the Union of B.C. Indian Chiefs. Grand Chief Stewart Phillip, Chief William Charlie and Chief Bob Chamberlin sit on the executive. Do I have enough time to read it?

The Chair: We have three senators who wish to ask questions. Why do you not table it so that we all have a copy?

Senator Campbell: Thank you, Mr. Chair.

The Chair: I will ensure that the clerk circulates it to each of us here.

Mr. Toulouse: For the record, the UBCIC passed the resolution along with a letter outlining their concerns.

I will also leave with you the resolution that was passed at the AFN Special Chiefs Assembly. All First Nations of Canada passed this resolution in relation to the imposition of the HST.

The Chair: Honourable senators, this is in English only. Could I have permission to table it without waiting for translation? Otherwise, we will have to ask the witness to read it to us.

Senator Di Nino: The translation will come after.

The Chair: It will come in due course.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Senator Mitchell: This is more of a technical point. We were told, and it is generally known, that right now in Ontario, First Nations people do not pay sales tax if you buy a product on reserve. If you buy it off reserve and it comes on reserve, you do not pay it. If you buy it off reserve and it stays off reserve, you do not pay it. Under the HST, the first two will remain the

Le sénateur Campbell : Essentiellement, cela vous donne ce que vous voulez. On ne sait pas si la province et le gouvernement fédéral obtiennent ce qu'ils veulent, parce qu'on ne sait pas vraiment ce qu'ils veulent de cette entente tripartite.

Je vous crois lorsque vous dites que c'est ce qu'ils vous ont dit, mais cela ne nous aidera pas à tirer une conclusion. Je propose que se réunissent à la fin de la journée les Premières nations, pas seulement de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, mais toutes les Premières nations du Canada qui sont concernées.

Je me demande ce qui se passe depuis 12 ans dans ces régions où habitent des Premières nations et pourquoi elles ne se sont pas opposées ardemment à ce projet de loi.

M. Toulouse : Nous nous y sommes opposés. Si vous pensez que nous ne nous sommes pas opposés à la TPS, vous vous trompez. Les mêmes problèmes se posent là-bas.

Le sénateur Campbell : Plusieurs personnes se sont opposées à la TPS.

M. Toulouse : Nous avons le même problème ici concernant la consultation et l'accommodement.

Je commence à manquer de temps, mais j'aurais aimé lire une résolution de l'Union of B.C. Indian Chiefs. Le grand chef Stewart Phillip, le chef William Charlie et le chef Bob Chamberlin siègent au comité exécutif. Ai-je le temps de la lire?

Le président : Il y a trois autres sénateurs qui souhaitent poser des questions. Pourquoi ne la déposeriez-vous pas de sorte que nous ayons tous une copie?

Le sénateur Campbell : Merci, monsieur le président.

Le président : Je vais m'assurer que le greffier en distribue une copie à chacun de nous.

M. Toulouse : Pour que ce soit clair, l'UBCIC a adopté une résolution accompagnée d'une lettre exposant ses préoccupations.

Je vais également vous laisser la résolution adoptée par l'Assemblée extraordinaire des chefs de l'Assemblée des Premières Nations. Toutes les premières nations du Canada ont adopté cette résolution concernant l'imposition d'une TVH.

Le président : Chers collègues sénateurs, ce document est en anglais seulement. M'autorisez-vous à le déposer sans en attendre la traduction? Autrement, nous devons demander au témoin de nous les lire.

Le sénateur Di Nino : La traduction viendra plus tard.

Le président : Elle viendra en temps et lieu.

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Le sénateur Mitchell : Il s'agit surtout d'un détail technique. On nous a dit, comme tous le savent, qu'en ce moment, en Ontario, les peuples des premières nations ne paient pas de taxe de vente sur les produits qu'ils achètent dans les réserves. Si un produit est acheté à l'extérieur de la réserve pour être amené dans la réserve, ils ne paient pas de taxe non plus. S'ils l'achètent à

same — on reserve, and off reserve and brought on reserve. However, you will now pay tax on those items bought off reserve that stay off reserve.

If you now do not pay the sales tax on products that are bought with your card off reserve and stay off reserve, why could not you just do that with the HST? What are they saying is the technical problem with continuing to do it with the HST?

Mr. Toulouse: I have heard that they will use the administrative arrangements of the GST. We have had issue with the GST from the start.

Senator Mitchell: Therefore, they are saying that they cannot just make that modification.

Mr. Toulouse: We are saying that this kind of language would ensure that. It would be clear that both governments are saying, “We do not want to make this a situation where our marginalized citizens will be even more marginalized.” I have heard both governments saying this is not an attempt to squeeze that 8 per cent out of the most marginalized people. We are being told that they want to maintain our point of sale exemption.

All we are saying is that we want to ensure that that happens so we do not have this battle after the legislation passes. If this amendment is the cleanest way to guarantee and ensure that that happens, why can we not do it? That is how we are approaching both levels of government.

Senator Mitchell: If you can do it for the sales tax, why could not do you it with the HST? It would be a matter of modifying the way the GST is being used.

Mr. Toulouse: Exactly.

Senator Eggleton: I do not believe that First Nations people buying products or services on reserve or off reserve and using them on or off reserve should have any greater tax burden under HST than they have now under the combination of GST and RST. I think the question is which level of government does that and how they do it.

Your amendment is obviously intended to spell it out very clearly, but it does not refer to First Nations. It provides for more than that and states that any provincial value-added taxes be exempt under the Excise Tax Act. What else is included in that exemption? In addition to those who hold the card, have you analyzed what else would be covered?

Mr. Toulouse: In the HST?

l'extérieur de la réserve et qu'il reste à l'extérieur de la réserve, ils ne la paient pas non plus. Sous le régime de la TVH, les deux premiers cas resteraient les mêmes, que l'article soit acheté dans la réserve ou à l'extérieur pour être amené dans la réserve. Toutefois, il y aurait maintenant une taxe à payer sur les articles achetés à l'extérieur de la réserve et qui y restent.

Si, à l'heure actuelle, vous n'avez pas à payer de taxe de vente sur les produits achetés avec votre carte à l'extérieur de la réserve si ce produit reste à l'extérieur de la réserve, alors pourquoi ne serait-ce pas possible avec la TVH? Quel est ce problème technique qui fait que l'on ne puisse pas faire la même chose avec la TVH?

M. Toulouse : J'ai entendu dire qu'ils avaient l'intention d'utiliser les mêmes ententes administratives que pour la TPS. Nous avons eu des problèmes avec la TPS au début.

Le sénateur Mitchell : Et c'est donc pour ça qu'ils disent qu'ils ne peuvent pas simplement faire une modification.

M. Toulouse : Ce que nous disons, c'est que ce type de langage pourrait donner cette garantie. Ce serait clair alors que les deux gouvernements disent : « Nous ne voulons pas que cette situation marginalise encore plus les citoyens déjà marginalisés. » J'ai entendu les deux gouvernements dire qu'il ne s'agit pas d'une façon d'aller chercher ce 8 p. 100 dans les poches des personnes marginalisées. On nous a dit qu'ils souhaitaient conserver notre exemption au point de vente.

Tout ce que nous disons, c'est que nous voulons nous assurer que tout ça se fasse sans que nous ayons à nous défendre une fois la loi adoptée. Si cette modification est la meilleure façon de garantir et d'assurer que ça se passe ainsi, pourquoi ne pouvons-nous pas le faire? C'est ce que nous demandons aux deux ordres de gouvernement.

Le sénateur Mitchell : Si vous pouvez le faire pour la taxe de vente, alors pourquoi n'en serait-il pas de même pour la TVH? Ce serait une façon de modifier l'utilisation de la TPS.

M. Toulouse : Exactement.

Le sénateur Eggleton : Je ne pense pas que le fait que les membres des premières nations achètent des produits et services à l'intérieur ou à l'extérieur de la réserve et qu'ils les utilisent à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves devrait être plus contraignant sous le régime de la TVH qu'il ne l'est actuellement sous prétexte que l'on combine la TPS et la TVD. Je pense que la question est de savoir quel ordre de gouvernement est responsable et comment il gère tout ça.

Votre amendement vise de toute évidence à ce que soit énoncé clairement, mais il ne fait pas référence aux premières nations. Il dit beaucoup plus que ça et prévoit que toutes les taxes provinciales à valeur ajoutée fassent l'objet d'une exemption sous la Loi sur la taxe d'accise. Quelle autre chose cette exemption inclurait-elle? En plus des détenteurs de cartes, avez-vous analysé qui d'autre serait couvert?

M. Toulouse : Pour la TVH?

Senator Eggleton: I am referring to your proposed amendment. What other kinds of exemptions would be included? I am not talking necessarily about First Nations, but generally. The amendment does not refer to First Nations.

Mr. Phillips: That is its appeal, Senator Eggleton. We have been told that the province wanted to maintain this exemption but could not because of the CITCA and the transfer of jurisdiction to the feds.

This language matches and mirrors that. It entitles us to address the argument that says they could not maintain our point of sale exemption because the legislation did not allow them to do so. Therefore, we just matched that as simply as we could.

Given the time frame, did we study how this proposal might expose itself to other things? No, we did not have time to do so. The issue is that there are already agreements within CIDA and elsewhere that protect this notion from becoming open ended. There are already provisions within those other agreements that do not allow this to happen to any extent.

We are trying to capture in legislation what was told to us verbally. This is where the difficulty is because none of the senators were in the room when that was said.

Senator Eggleton: Official from the Department of Finance were here just before your panel. They said there was nothing to prevent the province from assisting you. Chief Toulouse quoted Ontario Finance Minister Dwight Duncan and Premier Dalton McGuinty as being sympathetic to your circumstances. Why would the province not provide for it?

Mr. Phillips: We do not know. I compared the situation to a tennis match and we are the tennis ball. I suggest that honourable senators be the tennis ball for a couple of days. You will then understand why we do not have answers to those kinds of questions.

Senator Di Nino: I want to pick up on the comment made by Senator Eggleton. This is really an agreement between two provinces and the federal government. Premier Campbell and Premier McGuinty have indicated strongly that the HST is about provincial autonomy and we should pass the bill. Finance Ministers Duncan and Hansen have said strongly: "Pass this legislation; it is about our constitutional rights to be able to do this." They have never suggested any amendments that I know of or suggested that we should look at other issues.

I think, generally speaking, that you have sympathy around this table for what you are saying. You have had sympathy from the Senate all along, and I do not think that will change.

I understand that Ontario and B.C. are providing credits for those with lower incomes. Ontario is providing tax reductions to mitigate some of the impact. Basic goods like groceries are exempt

Le sénateur Eggleton : Je fais référence à l'amendement que vous proposez. Quelles autres exemptions voudriez-vous inclure? Je ne parle pas nécessairement des premières nations, mais en général. L'amendement ne fait pas référence aux premières nations.

M. Phillips : C'est sa raison même, sénateur Eggleton. On nous a dit que la province voulait maintenir cette exemption mais qu'elle ne pouvait pas en raison de l'EIGCF et du transfert de compétences au fédéral.

Le langage utilisé reflète bien tout cela. Il nous permet de questionner l'argument selon lequel ils ne pourraient pas maintenir notre transaction au point de vente parce que la loi ne le leur permet pas. Par conséquent, nous avons énoncé ce que nous voulions de la façon la plus simple qui soit.

Compte tenu du temps dont nous disposons, avons-nous étudié les autres points auxquels s'expose cette proposition? Non, nous n'avons pas eu le temps de le faire. Le problème, c'est qu'il existe déjà des ententes avec l'ACDI et d'autres organisations, et qui protègent cette notion pour éviter qu'elle ne devienne trop large. Ces ententes contiennent déjà certaines dispositions pour éviter que cela ne se produise dans une certaine mesure.

Nous essayons de traduire dans la loi ce qui nous a été dit de vive voix. C'est là que réside la difficulté, parce qu'aucun des sénateurs n'était dans la pièce au moment où ça a été dit.

Le sénateur Eggleton : Des représentants du ministère des Finances sont venus nous voir juste avant vous. Ils ont dit que rien n'empêchait les provinces de vous aider. Le chef Toulouse a cité le ministre des Finances de l'Ontario, Dwight Duncan, et le premier ministre Dalton McGuinty, qui semblaient tous deux pencher en faveur de votre cause. Pourquoi la province ne coopérerait-elle pas?

M. Phillips : Nous ne savons pas. J'ai comparé la situation à un match de tennis dans lequel nous serions la balle. Je propose que les sénateurs soient la balle pour quelques jours. Vous comprendrez ensuite pourquoi nous n'avons pas de réponses à ces questions.

Le sénateur Di Nino : J'aimerais reprendre le commentaire du sénateur Eggleton. Il s'agit essentiellement d'une entente entre deux provinces et le gouvernement fédéral. Le premier ministre Campbell et le premier ministre McGuinty ont affirmé que la TVH contribuerait à l'autonomie des provinces et que nous devons passer ce projet de loi. Les ministres des Finances, MM. Duncan et Hansen, ont dit avec fermeté : « Adoptons cette loi; c'est grâce à nos droits constitutionnels que nous pouvons le faire. » Ils n'ont jamais proposé d'amendement, du moins pas que je sache, ni proposé que nous nous penchions sur d'autres questions.

Je crois que, règle générale, vous avez la sympathie des personnes assises à cette table quand vous parlez. Vous avez toujours eu la sympathie du Sénat, et je ne pense pas que ça change.

Je comprends que l'Ontario et la Colombie-Britannique accordent des crédits d'impôt aux personnes à faible revenu. L'Ontario offre des réductions d'impôt pour atténuer quelque peu

from this proposal altogether. It is difficult for us to consider an amendment, particularly since this is an agreement between the federal government and two provinces.

Would you be happy if we were to reflect this in an observation in an effort to urge all parties to continue to work with you to explore ways to do this?

Mr. Toulouse: The Canadian Centre for Policy Alternatives put out a document today or on the weekend. One section talks about some of those rebates. It states:

Low income families and individuals, many members of First Nations and others who do not tend to file tax returns will be significantly worse off as they will derive no benefit from the credits or the PIT cuts.

The report clearly shows that our people will not benefit from rebates and those kinds of opportunities that may be available.

The Chair: However, that is available to you if your people were to file an income tax return.

Mr. Toulouse: Yes, but the reality is that many of our people on social assistance and many of our elders have never filed. The report acknowledges the situation of First Nations citizens.

Mr. Phillips: I would like to see an ongoing and open dialogue with all levels of government to ensure that there is a mechanism to address policy or legislative changes that affect our people. It would mean we do not have to come to these hearings and make presentations to say we have been ignored, forgotten or whatever language we ending up using. That is our goal here.

Not having had that in this case, I would like to see the exemption. An exemption does not change anything with respect to this legislation. The province gets its legislation, the federal government does what the province requests, and the province has a mechanism to deal with us in a better way. The exemption secures that discussion rather than leaving it open to a policy decision.

The notion of an observation is rather new to me. Any time there is an opportunity to have a dialogue to clear up something, it is good. An observation would send a clear message to other senators and to members of the House of Commons that when you talk about Aboriginal rights, you cannot steamroll these things regardless of whether you have motions to fast-track or minimize parliamentary procedures.

At the end of the day, you cannot bypass the fundamental constitutional and treaty rights of the Aboriginal peoples of this country. An observation might permit members of government in both the House of Commons and Senate to recognize that they

le problème. Les produits essentiels, comme l'épicerie, ne sont pas visés par cette proposition. Il est difficile pour nous d'envisager quelque amendement que ce soit, surtout qu'il s'agit d'une entente entre le gouvernement fédéral et deux provinces.

Seriez-vous satisfait si nous mettions tout cela dans une observation dans le but d'inciter les parties à continuer de travailler avec vous pour explorer d'autres façons de faire?

M. Toulouse : Le Centre canadien de politiques alternatives a publié un document aujourd'hui ou pendant la fin de semaine. Une section parle de certains rabais. On peut y lire :

Les familles et les personnes à faible revenu, plusieurs membres des premières nations et les autres personnes qui n'ont pas l'habitude de remplir une déclaration d'impôt verront leur situation empirer puisqu'ils ne pourront pas bénéficier des crédits ni des baisses d'impôt sur le revenu.

Le rapport démontre clairement que notre peuple ne bénéficiera pas des rabais et des autres avantages que l'on pourrait offrir.

Le président : Par contre, vous pourriez en bénéficier si votre peuple remplissait une déclaration de revenus.

M. Toulouse : Oui, mais la réalité est qu'une grande partie de notre peuple vit de l'aide sociale et plusieurs de nos aînés n'ont jamais rempli de déclaration de revenus. Le rapport fait état de la situation des citoyens des premières nations.

M. Phillips : J'aimerais qu'il y ait une discussion ouverte et constante avec tous les ordres de gouvernement pour veiller à la mise en place d'un mécanisme concernant les changements stratégiques ou législatifs qui touchent notre peuple. Ainsi, nous n'aurions pas à venir témoigner ici et à présenter un exposé pour dire que nous avons été ignorés, oubliés ou peu importe le mot que nous utilisons. C'est notre but ici aujourd'hui.

Si ce n'était de ça, je serais d'accord avec l'exemption. Mais une exemption ne change rien à la loi. La province a sa loi, le gouvernement fédéral fait ce que la province lui demande, et la province dispose d'un mécanisme pour mieux négocier avec nous. L'exemption ne fait que garantir une discussion plutôt que de laisser la porte à une décision stratégique.

La notion d'observation m'est plutôt nouvelle. Chaque fois qu'il y a une chance de dialogue pour clarifier les choses, c'est positif. Une observation pourrait permettre d'envoyer un message clair aux autres sénateurs et aux membres de la Chambre des communes, qui sauraient que quand vous parlez des droits des Autochtones, vous ne pouvez faire tout ce que vous voulez sans vérifier s'il existe des motions pour accélérer ou minimiser les procédures parlementaires.

Au bout du compte, vous ne pouvez faire abstraction des droits constitutionnels fondamentaux ni des droits issus des traités conférés aux Autochtones de ce pays. Une observation pourrait permettre aux membres du gouvernement de la Chambre des

have a responsibility, that they are doing something wrong and that they must reflect on it before we take other legal actions, international legal actions.

We are not done with this matter, ladies and gentlemen. I heard the comments that this is a done deal, that you will put in your two hours, pass this and go off for Christmas.

We are talking about poor people. They will not have the same kind of enjoyment at Christmastime that everyone has. Let us not forget that. We are talking about people who do not have the opportunity to voice their opinions to all of you distinguished ladies and gentlemen and to have this kind of dialogue. We are here to represent that silent voice.

Would we like to see a way to have some dialogue? Yes. An observation is one positive way to say that our efforts are not being discounted and that here is an avenue to address this issue. We have not had the proper studies or dialogue to determine the impact. I would support an observation as a minimalist effort, honourable senators.

The Chair: Seeing no further questions, I take this opportunity to thank you both very much, Grand Chief Phillips and Chief Toulouse. You have explained your position well. We tried to have a representative from the British Columbia First Nations here today, but unfortunately that could not be worked out. However, we have the information you have passed on to us.

We will now proceed with the third panel, which comprises one person. We had tried to have another witness; however, we are very pleased that we have, on very short notice, a representative of the Canadian Manufacturers & Exporters, Jean-Michel Laurin, Vice President of Global Business Policy. Mr. Laurin was here some time ago on a previous matter that we handled.

I pleased to be able to welcome you back. You have the floor, sir, to talk to us about Bill C-62.

Jean-Michel Laurin, Vice President, Global Business Policy, Canadian Manufacturers & Exporters: Thank you for inviting me to appear before the committee today on behalf of Canadian Manufacturers & Exporters to discuss sales tax harmonization. It is an important measure that will help improve the tax competitiveness of Ontario and British Columbia and make exports originating from these two provinces more competitive in domestic and global markets.

Before I begin, I would like to say a few words about the association I have the privilege to represent. We are the voice of manufacturing and global business in Canada. As such, we represent more than 10,000 leading companies nationwide. More than 85 per cent of our members are small- and medium-size businesses. Our members represent every industrial sector and every export sector of the economy.

communes et du Sénat de reconnaître qu'ils ont une responsabilité, que ce qu'ils font est mal, et qu'ils doivent réfléchir avant de prendre d'autres mesures juridiques, des mesures juridiques internationales.

Nous n'avons pas dit notre dernier mot, mesdames et messieurs. J'ai entendu des commentaires comme quoi tout serait dans la poche, et qu'après vos deux heures, vous adopterez tout ça pour aller fêter Noël.

Nous parlons de gens pauvres. Ils ne connaîtront pas les mêmes réjouissances à Noël que chacun d'entre nous. Tâchons de ne pas l'oublier. Nous parlons de personnes qui n'ont pas l'occasion d'exprimer leur opinion aux distinguées personnes que vous êtes, et ils ne peuvent pas tenir ce type de dialogue. Nous sommes ici pour représenter la voix silencieuse.

Aimerions-nous pouvoir dialoguer? Oui. Une observation serait une façon positive de voir que nos efforts ne sont pas totalement inutiles et qu'il existe une façon de régler ce problème. Il n'y a pas eu d'études ou de dialogue adéquat pour pouvoir déterminer l'impact de ce problème. Je considérerais une observation comme un effort minimal, chers sénateurs.

Le président : Puisqu'il n'y a plus de questions, j'en profite pour vous remercier tous les deux, grand chef Phillips et chef Toulouse. Vous nous avez bien expliqué vos positions. Nous avons essayé d'avoir un représentant des premières nations de la Colombie-Britannique, mais malheureusement il n'a pas pu venir aujourd'hui. Cependant, nous avons l'information que vous nous avez transmise.

Nous passerons maintenant au troisième groupe, qui n'est constitué que d'une seule personne. Nous avons essayé d'avoir d'autres témoins; cependant, nous sommes très heureux d'avoir réussi à avoir, à très court préavis, un représentant des Manufacturiers et Exportateurs du Canada, Jean-Michel Laurin, vice-président des affaires mondiales. M. Laurin est déjà venu nous voir il y a quelque temps pour discuter d'un autre sujet.

Je suis heureux de vous souhaiter de nouveau la bienvenue. La parole est à vous, monsieur, à propos du projet de loi C-62.

Jean-Michel Laurin, vice-président, Affaires mondiales, Manufacturiers et Exportateurs du Canada : Merci de m'avoir invité à venir devant le comité aujourd'hui, au nom des Manufacturiers et Exportateurs du Canada, pour discuter de l'harmonisation de la taxe de vente. Il s'agit d'une mesure importante qui aidera à améliorer la compétitivité fiscale de l'Ontario et de la Colombie-Britannique et à rendre les exportations de ces deux provinces plus compétitives sur le marché canadien et sur le marché mondial.

Avant de commencer, j'aimerais dire quelques mots à propos de l'association que j'ai l'honneur de représenter. Nous sommes la voix du secteur manufacturier et du secteur du commerce mondial au Canada. À ce titre, nous représentons plus de 10 000 entreprises chef de file dans tout le Canada. Plus de 80 p. 100 de nos membres sont des entreprises de petite et moyenne taille. Nos membres représentent tous les secteurs industriels et les secteurs de l'exportation de notre économie.

We have members in every province and happen to have very active divisions in Ontario and British Columbia. In fact, my colleagues and our members in these two provinces have been advocating for the harmonization of their provincial sales tax with the GST for years. Therefore, I am pleased to be here today to talk about Bill C-62.

Sometimes, especially when we face significant economic challenges, as is the case today, governments have to do the right thing even in the face of political opposition. That is what we believe leadership is all about, and it is what British Columbia and Ontario are trying to do with their initiatives to harmonize their provincial sales tax with the GST. It is the right thing to do for their economies and for Ontarians and British Columbians.

One of the most important things we have learned from the recession that has battered the Canadian economy over the last year or so is that you have to create real value to sustain employment and generate income growth. The financial market crash has shown that no one can create lasting wealth simply by spinning other people's money around and around. Eventually that money needs to go into producing goods and services that people want to buy; otherwise, it leads to financial bubbles and major trouble for the economy.

Another lesson from the recession is that our economy is increasingly affected by global market conditions. We have to compete around the world for customers and suppliers, for skills, intellectual property, credit and business investment. Our companies have to be world class, and the business environment in which they operate has to be world class as well. Competitive pressures have only become more acute as a result of the recession.

In this context, we should be aware that the way taxes are raised has a significant impact on investment, innovation and job growth — all of the elements necessary to sustain a healthy economic recovery. Budget measures introduced by governments around the country also serve as a healthy reminder that taxpayers must eventually pay the bill for the stimulus and income support programs we are relying on to dampen the effects of the recession.

As demand for education, health care and other public services continues to grow, we need to be aware that the way taxes are raised has a significant impact on investment, innovation and job growth. These lessons are becoming more obvious as the economy slowly begins to recover.

As you know, the sectors that we represent have been severely impacted by this recession. From peak to bottom, manufacturing sales have declined by more than 25 per cent around the country and exports have declined by more than one third. In that context,

Nous avons des membres dans toutes les provinces et il se trouve que nous avons des divisions très actives en Ontario et en Colombie-Britannique. En fait, mes collègues et nos membres de ces deux provinces parlent en faveur de l'harmonisation de la taxe provinciale avec la TPS depuis des années. C'est pourquoi je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour parler du projet de loi C-62.

Parfois, surtout quand nous sommes confrontés à d'importants défis économiques, comme c'est le cas aujourd'hui, les gouvernements doivent faire la bonne chose même s'il y a opposition politique. C'est pourquoi nous pensons que le leadership est la clé, et c'est ce qu'essaient de faire la Colombie-Britannique et l'Ontario avec leurs initiatives d'harmonisation de la taxe de vente provinciale avec la TPS. C'est la bonne chose à faire pour leur économie et pour les Ontariens et les Britanno-Colombiens.

L'une des choses les plus importantes que nous avons apprises de la récession qui s'est abattue sur l'économie canadienne dans la dernière année, c'est qu'il faut créer une valeur réelle pour appuyer l'emploi et générer une hausse des revenus. Le crash du marché financier a prouvé que personne ne peut bâtir une prospérité durable en faisant uniquement circuler l'argent des autres. Tôt ou tard, cet argent doit être investi dans des biens et services que les gens voudront se procurer; autrement, on n'obtient que des bulles financières et des problèmes importants pour l'économie.

Une autre leçon que nous avons apprise de la récession est que notre économie est de plus en plus influencée par les conditions du marché mondial. Il nous faut compétitionner partout dans le monde en ce qui concerne les clients et les fournisseurs, les compétences, la propriété intellectuelle, les crédits et les investissements. Nos entreprises doivent être de calibre mondial, tout comme le climat d'entreprise dans lequel elles opèrent. Les pressions relatives à la compétitivité se sont fait encore plus sentir en raison de la récession.

Dans ce contexte, nous devrions être conscients qu'une hausse des taxes a une incidence importante sur les investissements, l'innovation et la croissance de l'emploi, c'est-à-dire tous les éléments nécessaires pour appuyer une saine reprise économique. Les mesures budgétaires introduites par les gouvernements canadiens sont un bon rappel qu'en bout de ligne, ce sont les contribuables qui devront payer la facture du stimulus et des programmes de soutien du revenu sur lesquels nous comptons pour atténuer les impacts de la récession.

Avec la demande qui augmente en matière d'éducation, de soins de santé et d'autres services publics, nous devons être conscients de l'incidence d'une hausse des taxes sur les investissements, l'innovation et la croissance de l'emploi. Ces leçons sont d'autant plus évidentes maintenant que la reprise économique est entamée.

Comme vous le savez, les secteurs que nous représentons ont été sévèrement touchés par la récession. Si l'on prend le niveau le plus haut et le niveau le plus bas, on constate que les ventes du secteur manufacturier ont chuté de 25 p. 100 dans tout le pays,

“business as usual” definitely cannot be an option for governments or for the businesses upon whose success the economic recovery ultimately depends.

Sales tax harmonization is exactly the kind of forward-looking policy reform that will be critical in strengthening provincial economies, speeding along recovery and creating job opportunities in the future. Harmonization will save businesses money, lowering the cost of investment and innovation in new technologies, productivity and environmental improvements, as well as in the development of new markets, all of which are extremely important in rebooting the economy, securing jobs and helping businesses make the changes they require to compete and grow in global markets.

[Translation]

Businesses in Ontario and British Columbia currently pay \$6.9 billion per year in provincial sales tax when they buy inputs like construction materials, furniture, office supplies, energy, legal and professional services and road vehicles. They need those inputs in order to be able to produce goods and provide services. Under the new harmonized sales tax program, businesses in Ontario and British Columbia will no longer have to pay that amount. Both governments and businesses will also see additional savings in tax administration costs.

Tax experts and other experts in the field are of one mind on the advantages of a harmonized sales tax system. Introducing the HST in these two provinces will attract investment in the private sector because the tax system will be simpler. This is why this initiative is so important for businesses competing to attract and retain investments that the provinces need most in order to develop an economy based on advanced manufacturing, knowledge and wealth creation.

Ultimately, the greatest beneficiaries of the harmonized sales tax will be the citizens of the two provinces. The savings achieved by business will result in lower prices for consumers and in continued employment in the most competitive industries.

[English]

That was certainly the experience in the Atlantic provinces after they harmonized their sales taxes when the HST was introduced in Atlantic Canada in 1997. Business investment in new products, new technologies and new markets rose 12 per cent, while consumer prices fell in the aftermath of tax harmonization. The tax rebates proposed by the provinces will further reduce those costs for consumers.

alors que les exportations ont diminué du tiers. Dans ce contexte, la petite routine ne peut assurément pas être une option pour les gouvernements ni pour les entreprises sur lesquelles repose la reprise économique.

L'harmonisation de la taxe de vente correspond exactement au type de réforme politique à long terme qui sera essentielle pour renforcer l'économie des provinces, accélérer la reprise et créer des emplois dans l'avenir. L'harmonisation permettra aux entreprises d'économiser de l'argent, de réduire leur coût d'investissement et d'innovation dans une nouvelle technologie, d'améliorer la productivité et le milieu, ainsi que de développer de nouveaux marchés; ces aspects sont tous importants pour la relance de l'économie, la sécurité d'emploi et l'aide dont ont besoin les entreprises pour procéder aux changements nécessaires afin de grandir et de compétitionner sur les marchés mondiaux.

[Français]

Les entreprises en Ontario et en Colombie-Britannique paient présentement 6,9 milliards de dollars chaque année en taxes de vente provinciales à l'achat d'intrants, comme les matériaux de construction, les meubles, les fournitures de bureau, l'énergie, les services légaux et professionnels, et les véhicules routiers. Ces intrants leur sont nécessaires pour produire les biens et fournir les services. Sous le nouveau régime de taxe de vente harmonisée, les entreprises de l'Ontario et de la Colombie-Britannique n'auront plus à verser cette somme. De plus, les gouvernements et entreprises réaliseront des économies additionnelles en coûts d'administration fiscale.

Les fiscalistes et autres experts en la matière s'entendent sur les avantages d'un système de taxe de vente harmonisée. L'introduction de la TVH dans ces deux provinces attirera des investissements dans le secteur privé grâce à une fiscalité plus simple. C'est pourquoi cette mesure est si importante pour les entreprises qui concurrencent dans le but d'attirer et retenir les investissements dont ces provinces ont le plus besoin afin de développer une économie basée sur la fabrication avancée, le savoir et la création de richesses.

Ultimement, ce sont les citoyens de ces deux provinces qui bénéficieront le plus de l'harmonisation des taxes de vente. Les économies réalisées par les entreprises permettront de réduire les prix à la consommation et soutenir l'emploi dans des industries plus concurrentielles.

[Traduction]

C'est ce qui s'est produit dans les provinces de l'Atlantique après l'harmonisation de leur taxe de vente, lorsque la TVH est entrée en vigueur, en 1997. Les investissements pour de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux marchés ont grimpé de 12 p. 100, alors que les prix à la consommation ont baissé à la suite de l'harmonisation des taxes. Les rabais de taxe proposés par les provinces feront diminuer encore plus les coûts pour les consommateurs.

To conclude, I want to stress that sales tax harmonization will help build a more competitive private sector in B.C. and Ontario capable of creating jobs in the future because it is investing today in new products, new technologies, new skills and new markets.

By doing the right thing now, we will help our economy to recover faster. We will be in a stronger position to pay off the debts we have incurred before and during the recession. Above all, we will continue to generate jobs and income growth that are so important in maintaining the quality of life that Ontarians, British Columbians and all other Canadians enjoy today and in the future.

Senator Ringuette: Mr. Laurin, you stated that the experience of the Atlantic provinces after tax harmonization in 1997 was that it spurred a 12 per cent investment increase and reduced costs for consumers. I am from New Brunswick. I am anxious to know the source of that study because I have not noticed it. If there was an increase of 12 per cent in investment, it was not specifically because of the HST. It was because economic growth was on the rise in Canada and around the world. As a New Brunswick consumer, I have not seen the reduced costs that you mentioned. What is the source of your reference?

Mr. Laurin: I was referring to a study done by Professor Michael Smart at the University of Toronto. I have a copy of the study that I can leave with the clerk of the committee. The study, published in February 2007, is entitled *The economic impacts of value added taxation: Evidence from the HST provinces*. Specifically, he looked at the impact of HST not only on consumer prices but also on businesses. The 12 per cent increase in investment that I quote comes from that research.

Obviously, I am not saying that as a result of tax harmonization in Ontario and British Columbia we will see the same impact on business investment, although other variables are at play. We have talked to our members who say that they have been severely impacted by the recession in that sales are down significantly and they have seen job losses across the country in many manufacturing industries. They are asking what the nature of the recovery will be. Everyone realizes that if Canadian companies want to succeed, they need to be globally oriented. We cannot rely solely on the U.S. market. More and more companies are looking at expanding sales to other markets and at introducing new products and services.

Currently, the key issue for companies is cash flow. We have significant difficulty finding the cash required to do all the things companies that need to do. The HST would go a long way in helping to boost that cash flow for manufacturers and exporters. Under the current system, they have to pay provincial tax on

Pour conclure, j'aimerais insister sur le fait que l'harmonisation de la taxe de vente aidera à bâtir un secteur privé plus compétitif en Colombie-Britannique et en Ontario, et que ces provinces seront alors en mesure de créer des emplois parce qu'elles pourront dès aujourd'hui investir dans de nouveaux produits, de nouvelles technologies, de nouvelles compétences et de nouveaux marchés.

En faisant tout de suite la bonne chose, nous aiderons à relancer plus rapidement notre économie. Nous serons en meilleure position pour rembourser les dettes que nous avons contractées avant et pendant la récession. D'abord et avant tout, nous continuerons de créer des emplois et de favoriser l'augmentation des revenus, deux éléments si importants pour maintenir la qualité de vie dont jouissent les gens de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et tous les autres Canadiens aujourd'hui.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Laurin, vous avez dit que les investissements avaient augmenté de 12 p. 100 et que les prix à la consommation avaient diminué dans les provinces de l'Atlantique après l'harmonisation des taxes en 1997. Je viens du Nouveau-Brunswick. J'aimerais bien savoir d'où vient cette étude parce que je n'ai pas remarqué ces choses. Si les investissements se sont accrus de 12 p. 100, ce n'est pas précisément à cause de la TVH. C'est parce que le Canada et le reste du monde se trouvaient en période de croissance économique. En tant que consommatrice du Nouveau-Brunswick, je n'ai pas vu les coûts réduits dont vous parlez. D'où puisez-vous cette information?

M. Laurin : Je renvoyais à une étude menée par le professeur Michael Smart de l'Université de Toronto. J'ai une copie de l'étude, que je pourrai déposer auprès du greffier du comité. L'étude, publiée en février 2007, est intitulée *The economic impacts of value added taxation : Evidence from the HST provinces*. M. Smart s'est tout particulièrement penché sur les répercussions de la TVH sur les prix à la consommation et sur les entreprises. C'est dans cette étude qu'on parle des 12 p. 100 d'augmentation du côté des investissements.

Bien entendu, je ne dis pas que l'harmonisation des taxes en Ontario et en Colombie-Britannique aura le même effet sur les investissements commerciaux, bien que d'autres variables soient en jeu. Nous avons parlé à nos membres, qui disent avoir gravement subi les contrecoups de la récession compte tenu de la diminution des ventes et de la suppression d'emplois dans bon nombre d'industries manufacturières partout au pays. Ils s'interrogent quant à la nature de la relance. Tous se rendent compte que les entreprises canadiennes doivent être ouvertes sur le monde si elles veulent réussir. Nous ne pouvons pas nous fier uniquement sur le marché des États-Unis. De plus en plus d'entreprises cherchent à vendre leurs produits à d'autres marchés et à introduire de nouveaux produits et services.

Actuellement, les liquidités sont l'élément crucial pour les entreprises. Nous avons beaucoup de mal à trouver les liquidités dont nous avons besoin pour faire toutes les choses que les entreprises ont à faire. La TVH contribuerait grandement à augmenter ces liquidités pour les fabricants et les exportateurs. En

many of their inputs. Last year, they paid close to \$6.9 billion, which under the HST will go back to businesses to make the investments I spoke to earlier.

Senator Ringuette: I will grant you one thing with regard to a positive outcome of the HST: reduction of red tape in respect of sales tax. However, it is quite a coincidence that you cite the exact same study with the exact same numbers as the sponsor of this bill, Senator Greene, cited in the Senate last week. I guess that is simply a coincidence. Furthermore, you are here today to express how the HST will impact your business community.

I will read Professor's Smart's study, although I do not agree, given that my experience in New Brunswick is quite different. That will be for another day.

Senator Eggleton: I speak from an Ontario perspective, so my questions and comments will be relevant to Ontario. I will not try to speak about British Columbia.

The HST is receiving a great deal of attention, in particular from those who will now have to pay tax but have not paid tax under the PST. This is part of a much larger reform package of both income tax and tax rebates because the HST would be subject to the same rebate that the GST currently is subject to.

There was an interesting chart in a newspaper — likely the *Toronto Star* on the weekend — that showed that anyone earning less than \$50,000 would be better off and that many people earning up to \$100,000 would be better off because they would pay less under the value-added HST system than under the current system of combining the PST and GST. For those reasons and in terms of job creation, I strongly support this provincial government move. I think it will do a lot for Ontario.

However, a question is raised by First Nations people. I am concerned that they should not have a tax burden any higher than what they have now. Could you comment on how you see that being accommodated?

Mr. Laurin: I am sorry that I came in toward the end of your discussion earlier. However, I had an opportunity to appear before the House of Commons Finance Committee last week. To be honest, I am not an expert on native taxation, so it is hard to comment. I do not know how the current system treats them versus what is proposed in this bill. I would rather not answer your question because I would be speaking on an issue about which I do not know much.

My only comment is that we have been working closely with the Ontario and B.C. governments. I understand the bill needs to pass through Parliament. There have been many consultations between the Ontario and B.C. governments. I cannot speak on behalf of native groups, but we have been dealing with these

vertu du système actuel, les entreprises doivent payer des taxes provinciales sur bon nombre de leurs intrants. L'an dernier, elles ont payé près de 6,9 milliards de dollars; dans un régime de TVH, cet argent retournerait aux entreprises, qui pourraient faire les investissements dont j'ai parlé tout à l'heure.

Le sénateur Ringuette : Je vous concède une chose par rapport aux retombées positives de la TVH, cela étant la simplification des formalités administratives associées à la taxe de vente. Toutefois, c'est tout un hasard que vous citiez la même étude et les mêmes données que la personne à l'origine de ce projet de loi, à savoir le sénateur Greene, a cité devant le Sénat la semaine dernière. J'imagine que c'est simplement un hasard. De plus, vous êtes ici aujourd'hui pour illustrer comment la TVA influera sur votre milieu d'affaires.

Je vais lire l'étude de M. Smart même si je n'y adhère pas, compte tenu que mon expérience au Nouveau-Brunswick est passablement différente. Je le ferai un autre jour.

Le sénateur Eggleton : Je viens de l'Ontario, donc mes questions et observations concerneront cette province. Je n'essaierai pas de parler de la Colombie-Britannique.

La TVH suscite beaucoup d'attention, en particulier chez les personnes qui devront dorénavant payer cette taxe mais qui n'avaient pas auparavant à payer de TVP. Cette taxe fait partie d'un projet de réforme beaucoup plus vaste visant l'impôt sur le revenu et les remboursements de taxe, parce que le remboursement de la TVH serait le même que celui de la TPS à l'heure actuelle.

J'ai vu un tableau intéressant dans le journal — probablement dans le *Toronto Star* le weekend dernier —, montrant que les personnes qui gagnent moins de 50 000 \$ seraient avantagées tout comme de nombreuses personnes gagnant plus de 100 000 \$, parce qu'elles paieraient moins en vertu du régime de TVH sur la valeur ajoutée qu'en vertu du régime actuel combinant la TVP et la TPS. Pour ces raisons et parce qu'elle favorise la création d'emplois, j'appuie fermement cette décision du gouvernement provincial. Je pense qu'elle sera très positive pour l'Ontario.

Toutefois, j'ai une question en ce qui concerne les Premières nations. Je crains que leur fardeau fiscal ne s'alourdisse par rapport à ce qu'il est actuellement. Pouvez-vous me dire comment vous voyez cette situation?

M. Laurin : Je regrette d'être arrivé vers la fin de votre discussion tout à l'heure. Par contre, j'ai eu l'occasion de comparaître devant le Comité des finances de la Chambre des communes la semaine dernière. Pour tout dire, je ne suis pas un spécialiste de la fiscalité autochtone, donc c'est difficile pour moi de commenter. Je ne connais pas les distinctions entre le régime actuel des Autochtones et celui proposé dans ce projet de loi. Je préférerais ne pas répondre à votre question pour éviter de m'avancer sur un sujet que je connais très peu.

La seule chose que j'aurais à dire, c'est que nous travaillons étroitement avec les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Si je comprends bien, le projet de loi doit être adopté au Parlement. Les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique se sont beaucoup consultés. Je ne

two provinces to work out a situation whereby they can phase in the input tax credits over five years. We are in negotiations to see what inputs will be covered first and what the rates will be. I do not know whether you have asked them that question, but I would be curious to know whether they have had such discussions with the Ontario and B.C. governments.

Senator Eggleton: The provincial legislation has passed, I believe, but before they can execute it, this bill must pass.

Mr. Laurin: Yes.

Senator Eggleton: Professor Smart seems to be quoted frequently on this issue. Are there any other studies that indicate the impact of the harmonization process in other provinces or other OECD countries?

Mr. Laurin: I am sure that the OECD has done such research, although I do not have anything else with me today. The Atlantic Institute for Market Studies has looked at the issue as well. I cite the one study only that we have been using. We have been quoting this paper in the work that we have been doing with the Ontario and British Columbia governments over the past two years. It is a comprehensive study on the impact of the HST.

Senator Di Nino: You are the national body of the manufacturers organizations. What do your provincial partners say, particularly Ontario and B.C., as well as the Atlantic provinces, which have already harmonized? Do they share your opinion? Do they say anything different?

Mr. Laurin: That is a good question. My colleagues in British Columbia and Ontario have been advocating for the HST for a long time. I have been with the association for over six years now and I remember the HST always being on top of our list of priorities. That is why we are here today, to support this legislation.

My colleagues have been actively working on this, documenting cases of how the HST would help specific manufacturing companies. We have members who have been actively meeting with the government and trying to explain the benefits. We have been preaching this for many years and it is nice to now see the light of day.

In terms of the Atlantic provinces, we have done some sharing internally. The Atlantic provinces have had the HST for a while now, so we tend to forget about it. Our members, especially those who have operations in those provinces, are saying that the HST simplifies a lot of tax administration, especially for companies that are doing business in many different provinces. The reduction of the tax burden for companies is huge. There are a

peux pas parler au nom des groupes autochtones, mais nous travaillons avec ces deux provinces pour en arriver à établir un régime en vertu duquel elles pourront intégrer graduellement sur cinq ans les crédits de taxe sur les intrants. Nous négocions actuellement pour en arriver à déterminer quels intrants seront visés en premier et quels seront les taux. Je ne sais pas si vous leur avez posé cette question, mais je serais curieux de savoir si elles ont eu ce genre de discussion avec les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Eggleton : Les lois provinciales ont été adoptées, je crois, mais avant qu'elles puissent être appliquées, il faut que le projet de loi à l'étude aujourd'hui soit adopté lui aussi.

M. Laurin : Oui.

Le sénateur Eggleton : M. Smart semble être fréquemment cité dans ce dossier. Y a-t-il d'autres études qui font état des répercussions du processus d'harmonisation dans d'autres provinces ou d'autres pays de l'OCDE?

M. Laurin : Je suis certain que l'OCDE a étudié cette question, mais je n'ai rien d'autre avec moi ici aujourd'hui. L'Atlantic Institute for Market Studies s'est également penché sur la question. Je ne cite que l'étude dont nous nous sommes servis. Nous utilisons ce document dans le cadre des travaux que nous menons depuis deux ans avec les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'une étude exhaustive sur les répercussions de la TVH.

Le sénateur Di Nino : Vous êtes l'organisme national qui représente les fabricants. Qu'en disent vos partenaires provinciaux, tout particulièrement l'Ontario et la Colombie-Britannique, mais également les provinces de l'Atlantique, où les taxes ont déjà été harmonisées? Sont-elles du même avis que vous? Ont-elles des choses différentes à dire?

M. Laurin : C'est une bonne question. Mes collègues en Colombie-Britannique et en Ontario vantent les mérites de la TVH depuis longtemps. Je travaille pour l'association depuis plus de six ans et la TVH a toujours figuré au haut de notre liste de priorités. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, pour appuyer ce projet de loi.

Mes collègues travaillent activement à ce dossier et s'affairent à consigner les exemples de situations qui témoignent de l'utilité de la TVH pour des entreprises particulières de fabrication. Certains de nos membres tentent vigoureusement d'en expliquer les avantages au gouvernement. Nous préconisons cette démarche depuis de nombreuses années et nous sommes heureux d'enfin voir la lumière au bout du tunnel.

Pour ce qui est des provinces de l'Atlantique, nous avons partagé certaines données à l'interne. Les provinces de l'Atlantique perçoivent la TVH depuis quelque temps déjà, alors nous avons tendance à l'oublier. Nos membres, tout particulièrement ceux qui ont des entreprises dans ces provinces, disent que la TVH simplifie beaucoup l'administration fiscale, tout particulièrement pour les entreprises qui font affaire dans de

lot of savings. It is hard to quantify how much companies will save, but typically, the smaller the company, the more this will significantly simplify their tax administration.

If we look at our membership, larger companies have been advocating for the HST for a number of years because it makes sense, it is the right policy and it helps cash flow. However, smaller companies have been particularly interested in it, not only for the impact on their cash flow but mostly because of reduced tax administration.

Senator Di Nino: Some of us were here during the GST debates, and it was an interesting time to be in the Senate. There were many naysayers, people who were against the GST. I think one can say with some comfort that the introduction of the GST and the elimination of the manufacturers' sales tax reduced by a considerable amount the cost that manufacturers and exporters were able to sell their products for. That particular action to some degree was credited for the great increase in exports to the U.S. in particular, including the FTA. Certainly that was a major contributor, as has been suggested, and I agree. Do you feel that we would look for something similar to happen once the HST has been implemented?

Mr. Laurin: The timing is certainly different. Right now, we have a lot of companies that are able to produce goods for the U.S. market. The problem is the lack of demand in the U.S. market. I am not sure that if we implement this, that tomorrow we will necessarily see a corresponding increase in exports to the United States.

However, I have to say that the HST does make our goods and services more competitive in other markets. Right now there is the cascading effect of the Ontario sales tax and the PST in British Columbia. People do not see it, but at every stage of the process all of these inputs I mentioned, such as furniture, office equipment and so on, get taxed multiple times. Under the proposed system, companies will no longer have to pay taxes on those inputs, but when they are exporting these goods, they do not have to charge it to their customers either, thereby making exports more competitive.

I cannot predict how much the HST will help us to export to the United States and other markets. The free trade agreement with the United States, which was signed around the same time, also had a big impact on our ability to export goods to the U.S. I can only say that this will have a positive impact and will help our companies.

I am currently seeing companies that are retreating from the U.S. market or not necessarily bidding on contracts because they are not sure they will be able to make money. The dollar is around

nombreuses provinces. La réduction du fardeau fiscal des entreprises est énorme. Cela leur évite de nombreux coûts. C'est difficile de quantifier les économies que feront les entreprises, mais en règle générale, plus l'entreprise est petite, plus elle verra son administration fiscale se simplifier.

Parmi nos membres, les plus grosses entreprises se portent à la défense de la TVH depuis de nombreuses années parce qu'elle est sensée, que c'est la politique adéquate et qu'elle multiplie les liquidités. Les plus petites entreprises s'y intéressent aussi tout particulièrement, non seulement en raison des avantages associés aux liquidités, mais surtout parce que la TVH facilite l'administration fiscale.

Le sénateur Di Nino : Certains d'entre nous étaient ici pendant les délibérations concernant la TPS et c'était une période intéressante pour siéger au Sénat. Il y avait beaucoup de récalcitrants, de gens qui s'opposaient à la TPS. Je pense qu'on peut dire sans trop se tromper que l'introduction de la TPS et l'élimination de la taxe de vente imposée aux fabricants ont permis aux fabricants et aux exportateurs de réduire considérablement les prix de vente de leurs produits. D'ailleurs, dans une certaine mesure, l'importante augmentation des exportations vers les États-Unis a été imputée à cette taxe, sans oublier l'accord de libre-échange. Je suis du même avis que tous les autres qui disent que cette mesure a beaucoup aidé. Selon vous, est-ce qu'on s'attend à voir pareille situation se produire une fois le régime de TVH mis en œuvre?

M. Laurin : La situation n'est certainement pas la même aujourd'hui. Actuellement, nous avons beaucoup d'entreprises capables de produire des biens pour le marché des États-Unis. Le problème, c'est la faible demande provenant du marché des États-Unis. Je ne pense pas que nous verrons nécessairement une augmentation des exportations vers les États-Unis au lendemain de la mise en œuvre de ce régime.

Toutefois, je dois dire que la TVH rend nos produits et services plus concurrentiels dans d'autres marchés. Actuellement, il y a l'effet domino de la taxe de vente de l'Ontario et de la TVP de la Colombie-Britannique. Les gens ne voient pas ces choses, mais à chacune des étapes du processus, tous ces intrants dont j'ai parlé, comme les meubles, l'équipement de bureau et ainsi de suite, sont assujettis à de multiples taxes. En vertu du régime proposé, les entreprises n'auront plus à payer de taxes sur ces intrants et lorsqu'ils exportent ces produits, ils n'auront pas non plus à en refiler la facture aux clients, ce qui rend les produits destinés à l'exportation plus concurrentiels.

Je ne peux prédire dans quelle mesure la TVH nous aidera à exporter nos produits vers les États-Unis et d'autres marchés. L'accord de libre-échange avec les États-Unis, qui a été conclu environ à la même époque, a lui aussi beaucoup influencé notre capacité d'exporter des produits vers les États-Unis. Tout ce que je puis dire, c'est que cette mesure aura des répercussions positives et qu'elle aidera nos entreprises.

Je vois actuellement des entreprises se retirer du marché des États-Unis ou s'abstenir de répondre à des appels d'offres parce qu'elles ne sont pas certaines de pouvoir faire de l'argent. Le

95 cents right now, which is a major problem for us. Maybe the HST will give them the edge they need in order to bid on a contract and make a profit.

I would expect the impact to be positive a year or so after the HST is introduced.

Senator Callbeck: Do you have figures on the exports of the three Atlantic provinces that harmonized in 1997?

Mr. Laurin: On the variation of exports following the introduction of the HST?

Senator Callbeck: Right.

Mr. Laurin: By and large, off the top of my head, I would expect to see a significant increase up until the early 2000s. There was a recession in U.S. manufacturing in 2001-02. Since then, exports have not been increasing as much, in large part due to the fact that the dollar went from about 65 cents in 2003 to par about a year and a half ago. That certainly has had an impact on export sales revenue. I could obtain those numbers and share them with the committee later today.

Senator Callbeck: That would be great.

The other thing you said is that consumer prices fell in the aftermath of tax harmonization. How much did they fall?

Mr. Laurin: I am sorry that I do not have those figures with me. However, I would be happy to share Michael Smart's study with the committee.

The one study that we have seen has shown that consumer prices fell following tax harmonization. Statistics are readily available from Statistics Canada and I could obtain those figures.

The study isolated the impact of the HST. Many events are happening in the economy at the same time, and economists are able to isolate the impact of one policy change on consumer prices.

I am sure we could debate all day about the impact on consumer prices. If you look at the situation from a business standpoint, right now you are being taxed at every stage of the process, whereas if you have a value-added tax, you are taxed only on the value added. In other words, goods are taxed only once under that system. It is only logical that businesses will want to translate part of that savings to consumers, not necessarily the entire savings because companies want to invest in training their employees and in developing new markets. Companies will not necessarily pass on the entire savings to consumers, but we would expect to see that change occur.

dollar se situe à environ 95 cents à l'heure actuelle, ce qui est très problématique pour nous. La TVH donnera peut-être aux entreprises l'avantage concurrentiel dont elles ont besoin pour répondre à un appel d'offres et réaliser un profit.

Je m'attends à voir des répercussions positives un an environ après la mise en œuvre du régime de TVH.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous des données sur les exportations des trois provinces de l'Atlantique qui ont harmonisé leurs taxes en 1997?

M. Laurin : Sur la variation des exportations à la suite de la mise en œuvre de la TVH?

Le sénateur Callbeck : Oui.

M. Laurin : En gros, sans vérifier, je m'attendrais à voir une augmentation considérable jusqu'au début des années 2000. L'industrie manufacturière aux États-Unis a connu une récession en 2001-2002. Depuis, les exportations n'augmentent pas au même rythme, en grande partie parce que le dollar est passé d'environ 65 cents en 2003 à la parité il y a environ un an et demi. Cette situation s'est certainement répercutée sur les recettes des ventes à l'exportation. Je pourrais obtenir ces données et les communiquer au comité plus tard dans la journée.

Le sénateur Callbeck : Excellent.

Vous avez également dit que les prix à la consommation avaient chuté par suite de l'harmonisation des taxes. Pouvez-vous quantifier cette chute de prix?

M. Laurin : Je regrette de ne pas avoir ces données avec moi. Toutefois, je serais heureux de distribuer l'étude de Michael Smart aux membres du comité.

La seule étude que nous avons vue a montré que les prix à la consommation avaient baissé à la suite de l'harmonisation des taxes. Statistique Canada tient des statistiques toutes prêtes, que je pourrais obtenir pour vous.

L'étude a isolé les répercussions de la TVH. De nombreux événements se produisent simultanément dans l'économie et les économistes sont capables d'isoler les répercussions sur les prix à la consommation découlant d'un seul changement apporté aux politiques.

Nous pourrions fort probablement débattre toute la journée des incidences sur les prix à la consommation. Si vous analysez la situation d'un point de vue commercial, les entreprises paient actuellement des taxes à chacune des étapes du processus, tandis qu'elles n'auraient qu'à payer la taxe sur la valeur ajoutée si la TVH était adoptée. En d'autres mots, les produits sont taxés une fois seulement en vertu de ce régime. Il est logique de penser que les entreprises souhaiteront faire profiter les consommateurs d'une partie de ces économies; elles choisiront peut-être toutefois de réserver une partie de leurs économies à la formation de leurs employés et au développement de nouveaux marchés. Les entreprises ne mettront peut-être pas toutes leurs économies au profit des consommateurs, mais c'est le genre de changement que nous nous attendrions à voir.

The Chair: I would like your opinion with respect to consumers. I am from one of those provinces, New Brunswick, that has been very happy with the harmonized sales tax since it was implemented. However, I hear comments from many people that they would like to know what the final price is when they see it advertised.

We see value-added tax notices all over Europe when we are travelling, and in other places. They give you the final price so that when you reach your hand in your wallet to get the money to pay for the product you are going to buy, you know what the final price is, as opposed to standing in line and then finding out the coffee costs you 13 cents more than you thought it was going to cost.

From a consumer point of view, do you hear any comments like that? Would it work well for the manufacturer/vendor to include the HST in the final, advertised price?

Mr. Laurin: Do you mean the price tag for those goods sold in retail markets?

The Chair: That is correct.

Mr. Laurin: We have not had discussions about that, but it is an interesting idea. One of the comments we hear from our members is that some people are resisting the tax policy change because now they will see the HST being charged on goods that were not taxed before. When we talk to members, they say that consumers paid the tax before, but they just did not see it. I have to pay tax on the furniture I purchase, and the wholesaler from whom I buy the furniture has to pay the full tax when they buy it from the manufacturer. The manufacturer had to pay PST on many inputs for manufacturing that furniture, so that tax is being paid at many stages in the process. We do not show it on the price and would not even be able to calculate it, but there is a cascading effect that is passed on to the consumer, whereas the new system will be transparent and people see the percentage they pay. People believe that they are paying more as a result, but inside the business many of these costs will be saved.

Senator Callbeck's question about the impact on consumer prices is a good one. We can certainly learn from the experience of the Atlantic provinces, but it will certainly result in a reduction in consumer prices because companies will be saving money. This does not even include the reduction in tax administration, especially for smaller businesses. Typically, small manufacturing companies are of a certain size. I cannot speak on behalf of smaller companies in the retail sector, but many of them have raised the issue of red tape and regulatory burden and said that the fact that taxes are not harmonized in certain provinces is a major irritant for them.

Le président : J'aimerais connaître votre opinion au sujet des consommateurs. Je viens du Nouveau-Brunswick, une des provinces très satisfaites de la taxe de vente harmonisée depuis son entrée en vigueur. Toutefois, j'entends de nombreuses personnes dire qu'elles aimeraient connaître le prix final d'un produit quand elles le voient annoncé.

Nous voyons annoncées les taxes sur la valeur ajoutée partout en Europe lorsque nous voyageons, et ailleurs également. Les prix finaux sont indiqués, ce qui fait que lorsque vous mettez la main dans vos poches pour sortir l'argent dont vous avez besoin pour payer votre produit, vous savez combien celui-ci vous coûtera, plutôt que de devoir faire la file puis d'apprendre que votre café vous coûte 13 cents de plus que ce que vous pensiez.

Entendez-vous des commentaires du genre de la part des consommateurs? Le fabricant/vendeur aurait-il intérêt à inclure la TVH dans le prix final annoncé?

M. Laurin : Parlez-vous de l'étiquette des produits vendus sur les marchés du détail?

Le président : Oui.

M. Laurin : Nous n'avons pas parlé de cette question, mais c'est une idée intéressante. Nos membres nous disent entre autres que certaines personnes sont réfractaires à cette modification de la politique fiscale, parce que la TVH sera dorénavant perçue sur des produits qui n'étaient pas taxés auparavant. Lorsque nous parlons aux membres, ils disent que les consommateurs payaient la taxe avant, mais qu'ils ne la voyaient tout simplement pas. Je dois payer la taxe sur les meubles que j'achète et le grossiste de qui j'achète les meubles doit payer la pleine taxe lorsqu'il les achète du fabricant. Le fabricant avait à payer la TVP sur de nombreux intrants pour pouvoir produire ces meubles, alors cette taxe est payée à de nombreuses étapes du processus. Nous ne l'indiquons pas dans le prix et ne serions même pas en mesure de la calculer, mais il y a un effet domino qui se répercute sur le consommateur, alors que le nouveau système sera transparent et que les gens verront le pourcentage qu'ils ont à payer. Les gens croient qu'ils devront payer plus cher, alors que les entreprises n'auront plus à supporter bon nombre des coûts qu'ils ont à payer en ce moment.

La question du sénateur Callbeck à propos des répercussions sur les prix à la consommation est pertinente. Nous pouvons certainement tirer des leçons de l'expérience vécue dans les provinces de l'Atlantique, mais au bout du compte, les prix à la consommation devraient baisser parce que les entreprises réaliseront des économies et ce, sans compter la simplification de l'administration fiscale, tout particulièrement pour les plus petites entreprises. En règle générale, dans l'industrie manufacturière, les petites entreprises sont d'une certaine taille. Je ne peux pas parler au nom des petites entreprises du secteur du détail, mais bon nombre d'entre elles ont soulevé la question des formalités administratives et du fardeau imposé par la réglementation et se sont dites grandement irritées par le fait que les taxes ne soient pas harmonisées dans certaines provinces.

That is a very long answer to your question. There is a lot of explaining to do to consumers, and I would stress that there is a big part of the provincial sales tax that they are currently paying but not seeing because it is passed on at every stage of the production process.

The Chair: There being no further questions, thank you very much, Mr. Laurin, for being here. You have been very helpful in bringing forward the point of view of your association.

Honourable senators, that concludes our third panel for today. We will now break until 1:40, then return for clause-by-clause consideration and to discuss any amendments or observations to Bill C-62. Please consider that over the break.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: I call this meeting back to order.

Is it agreed that we proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-62?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Honourable senators, you should have Bill C-62 in front of you so that you can follow along. The bill is comprised of 44 clauses and a schedule. I propose that I not go through each clause individually. Usually there are convenient groupings, but there is not in this instance. I propose using groupings of approximately 10 clauses.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 2 through 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 11 through 20 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 21 through 30 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 31 through 40 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 41 through 44 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the schedule carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, the short title, carry?

Je sais que ma réponse est très longue. Il y a beaucoup d'explications à donner aux consommateurs, et je souligne que les consommateurs paient actuellement une partie importante de la taxe de vente provinciale mais qu'ils ne le voient pas, parce que la taxe est appliquée à toutes les étapes du processus de production.

Le président : Comme il n'y a pas d'autres questions, merci beaucoup, monsieur Laurin, d'avoir comparu devant nous. Vous nous avez très bien exposé le point de vue de votre association.

Honorables sénateurs, ceci conclut le volet consacré à notre troisième groupe d'experts aujourd'hui. Nous allons nous interrompre jusqu'à 13 h 40, puis à notre retour, nous passerons à l'examen article par article, et discuterons de tous les amendements ou observations qui seront soumis concernant le projet de loi C-62. Je vous invite donc à y réfléchir pendant l'interruption.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

Le président : J'invite le comité à reprendre ses travaux.

Nous allons commencer l'examen du projet de loi C-62 article par article. C'est d'accord?

Les sénateurs : D'accord.

Le président : Honorables sénateurs, vous devriez avoir sous vos yeux le texte du projet de loi C-62, et comme vous le verrez, le projet comporte 44 articles et une annexe. Je ne souhaite pas examiner chaque article, un par un. Habituellement, il est possible de regrouper les articles, mais ce n'est pas le cas cette fois-ci. Je propose d'y aller par blocs d'une dizaine d'articles à la fois.

Êtes-vous d'accord pour que l'examen du titre soit reporté?

Honorables sénateurs : C'est d'accord.

Le président : Êtes-vous d'accord pour que nous reportions l'examen de l'article 1, le titre abrégé?

Honorables sénateurs : D'accord.

Le président : Les articles 2 à 10 sont-ils adoptés?

Honorables sénateurs : Adoptés.

Le président : Les articles 11 à 20 sont-ils adoptés?

Honorables sénateurs : Adoptés.

Le président : Les articles 21 à 30 sont-ils adoptés?

Honorables sénateurs : Adoptés.

Le président : Les articles 31 à 40 sont-ils adoptés?

Honorables sénateurs : Adoptés.

Le président : Les articles 41 à 44 sont-ils adoptés?

Honorables sénateurs : Adoptés.

Le président : L'annexe est-elle adoptée?

Honorables sénateurs : Adopté.

Le président : L'article 1, le titre abrégé, est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does anyone wish to propose amendments or observations?

Senator Eggleton: I wish to propose an observation.

During the committee's examination of this legislation, it was brought to our attention that certain First Nations spokespersons have indicated they will be treated unfairly under this legislation. The committee would therefore encourage the Ontario government — I mention the Ontario government because I am not familiar with how this applies in B.C. — to consider that for all First Nations people, purchasing products or services used on or off reserve be provided with no greater an HST burden than currently exists under the combination of GST and PST.

This is not a factor if you buy or sell something on reserve. It is a factor off reserve where they currently use a card. The purpose for this observation is that First Nations people have no greater burden.

I know that people of low income, which includes many Aboriginal people, will receive credits. However, this observation is an attempt to honour a tradition that all First Nations people would continue under the same kind of provision as they now have.

This clearly puts the matter in the court of the Ontario government, and judging from the comments made, that government appears to be sympathetic. It also means there would be a change in how this is administered, I am sure to coincide with how the GST is implemented. Rather than the card, which gives an on-the-spot exemption, they might have a rebate similar to the GST rebate.

There are provisions, as there are with the GST, for —

The Chair: Are you talking about the GST or the provincial sales tax?

Senator Di Nino: The HST.

Senator Eggleton: I am putting them all in here. They are all part and parcel of it. The provisions that would deal with the provincial portion of it would probably be similar to how the GST is implemented. It will be done by the same agency, the CRA. This observation in effect says that there should not be any greater tax burden on First Nations people than currently is the case.

Senator Campbell: I would like to amend this observation to include the Government of British Columbia. I have reviewed the motion by the Union of British Columbia Indian Chiefs, signed

Honorable sénateurs : Adopté.

Le président : Le titre est-il adopté?

Honorable sénateurs : Adopté.

Le président : Honorables sénateurs, le projet de loi est-il adopté?

Honorable sénateurs : Adopté.

Le président : Quelqu'un souhaite-t-il proposer des amendements ou formuler des observations?

Le sénateur Eggleton : J'aimerais formuler une observation.

Pendant notre examen de ce projet de loi, il a été porté à notre attention que certains porte-parole des Premières nations ont indiqué qu'il en résulterait un traitement injuste pour eux. Le comité invite donc le gouvernement de l'Ontario — et je parle du gouvernement de l'Ontario parce que je ne sais pas très bien comment ce projet de loi s'appliquerait en Colombie-Britannique — à veiller à ce que le fardeau de la TV ne soit pas plus élevé que ne l'est actuellement le poids combiné de la TPS et de la TVP, et ce pour toutes les Premières nations qui achètent des produits ou des services qu'elles utilisent dans les réserves ou hors des réserves.

Il n'y a pas de problème si vous achetez ou vendez quelque chose dans une réserve. Mais il y en a un hors des réserves, où il faut actuellement utiliser une carte. L'objet de cette observation est de faire en sorte que les membres des Premières nations ne voient pas leur fardeau fiscal s'alourdir.

Je sais que les gens à faible revenu, ce qui inclut beaucoup d'Autochtones, recevront des crédits. Cependant, mon observation vise à faire en sorte que nous honorions une tradition, afin que les Autochtones bénéficient des mêmes conditions que celles qui s'appliquent aujourd'hui.

La balle se trouve nettement dans la cour du gouvernement de l'Ontario, et à en juger par les commentaires qui ont été faits, ce gouvernement semble y être favorable. Cela veut dire aussi qu'il y aurait un changement dans la façon dont le régime est administré, de façon, j'en suis sûr, à ce qu'il corresponde au régime d'application actuel de la TPS. Plutôt que de recourir à une carte, qui confère une exonération immédiate, les Autochtones pourraient avoir droit à un rabais semblable au rabais de TPS.

Il existe des dispositions, comme c'est le cas actuellement pour la TPS, pour...

Le président : Parlez-vous de la TPS ou de la taxe de vente provinciale?

Le sénateur Di Nino : De la TVH.

Le sénateur Eggleton : Je les inclus toutes. Elles font toutes parties du processus. Les dispositions relatives au volet provincial de la taxe s'appliqueraient probablement de la même manière que dans le cas de la TPS. L'administration relèverait du même organisme, l'ARC. Mon observation veut dire, concrètement, que le fardeau fiscal pour les membres des Premières nations ne doit pas être plus lourd qu'il ne l'est actuellement.

Le sénateur Campbell : J'aimerais modifier cette observation afin d'inclure le gouvernement de la Colombie-Britannique. J'ai examiné la motion déposée par la Union of British Columbia

by Grand Chief Stewart Phillip, and I believe that their concerns are the same as indicated to us by the two chiefs who were here today.

I would add, as an observation and not as an amendment, that we encourage the Ontario and British Columbia governments to consider it.

The Chair: This is an amendment to Senator Eggleton's observation?

Senator Campbell: Yes.

Senator Finley: This bill also opens up the possibility of future provinces joining the harmonization deal. I am not saying that I necessarily support this at the moment, but if the bill were to pass, I think it should include all provinces, not only Ontario or B.C.

Senator Campbell: Could we say "Ontario, B.C. and all future provinces"?

Senator Di Nino: All provinces that would be joining in the future.

Senator Campbell: My concern is that I do not know what is happening with those that are already in this.

Senator Greene: Nova Scotia First Nations people do not have the special arrangement that Ontario First Nations people have with their government with regard to receiving goods off reserve.

The Chair: Nor do First Nations people in New Brunswick. I think Ontario and Prince Edward Island are the only provinces in Canada that have a special deal.

Senator Finley: The burden will be no greater. We are not trying to create special provisions.

Senator Campbell: I suggest that we stay with Ontario and British Columbia because they are before us now. In the future, if and when other provinces come forward, we can address that again in an observation.

Senator Greene: I would agree with that.

Senator Mitchell: I have a problem with the wording because I do not think this is what we want to say — "be provided with no greater an HST burden than currently exists under the combination of GST and PST." The combination of GST and PST is what is causing the greater burden, is it not?

The Chair: No. The combination of GST and PST is what exists today.

Senator Mitchell: Well, prior to the combination of them.

Indian Chiefs, signée par le grand chef Stewart Phillip, et je pense que leurs préoccupations sont les mêmes que celles des deux chefs qui ont comparu devant nous aujourd'hui.

J'ajouterais, à titre d'observation et non d'amendement, que nous invitons les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique à examiner la question.

Le président : S'agit-il d'un amendement à l'observation formulée par le sénateur Eggleton?

Le sénateur Campbell : Oui.

Le sénateur Finley : Le projet de loi ouvre également la possibilité aux provinces d'adhérer au processus d'harmonisation dans l'avenir. Je ne dis pas que je soutienne nécessairement cette possibilité pour le moment, mais si le projet de loi était adopté, je crois qu'il devrait inclure toutes les provinces, et pas seulement l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Le sénateur Campbell : Pourrions-nous dire « l'Ontario, la Colombie-Britannique et toutes les autres provinces, dans l'avenir »?

Le sénateur Di Nino : Toutes les provinces qui y adhéreraient dans l'avenir.

Le sénateur Campbell : Ce qui me préoccupe c'est que je ne sais pas ce qui se produira dans le cas des provinces qui ont déjà adhéré au processus.

Le sénateur Greene : Les Premières nations de Nouvelle-Écosse ne bénéficient pas de l'arrangement spécial que les Premières nations de l'Ontario ont conclu avec leur gouvernement, concernant les biens achetés à l'extérieur des réserves.

Le président : Pas plus que les Premières nations au Nouveau-Brunswick. Je pense que l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard sont les seules provinces au Canada qui ont conclu une entente spéciale.

Le sénateur Finley : Le fardeau ne sera pas plus lourd. Nous ne cherchons pas à instaurer des dispositions particulières.

Le sénateur Campbell : Je propose que nous en tenions à l'Ontario et à la Colombie-Britannique, les deux provinces dont nous examinons la situation en ce moment. Dans l'avenir, si jamais d'autres provinces se manifestent, nous pourrions examiner la question, à la faveur d'une observation.

Le sénateur Greene : Je suis d'accord.

Le sénateur Mitchell : La formulation me pose problème, car je ne pense pas que c'est ce que nous voulons dire, à savoir « que le fardeau de la TVH ne soit pas plus lourd qu'il ne l'est actuellement par l'effet combiné de la TPS et TVP ». C'est l'effet combiné de la TPS et de la TVP qui engendre un fardeau plus lourd, n'est-ce pas?

Le président : Non. L'effet combiné de la TPS et de la TVP existe déjà actuellement.

Le sénateur Mitchell : Eh bien, avant la combinaison des deux.

Senator Eggleton: The problem is that with the harmonization, it will all be administered by the CRA. They will administer it the same way, whereas currently the PST is administered by a separate provincial entity and they do what they want.

Senator Mitchell: Maybe I am overly sensitive, but the observation refers to the combination of those two taxes, which equals the HST. That is the problem. Do you not want to say it should be no greater an HST burden than currently exists under the total taxes paid under GST and HST by native people?

Senator Eggleton: Does that not mean the same thing?

Senator Di Nino: I like the phrase “currently exists.”

The Chair: You can say “under the GST and PST.” You do not have to say “combination.”

Senator Di Nino: I like “currently exists.”

The Chair: The question is whether we need the words “the combination.”

Senator Mitchell: If you took them out, then there is no question.

The Chair: It is just “under the GST and PST.”

Senator Di Nino: Mr. Chair, I agree with Senator Campbell. We should keep the application of this observation to just Ontario and B.C. because the bill deals with them. I suspect that if the Ontario and B.C. governments do something, it will probably be a strong message to the other provinces anyway.

The Chair: Is there agreement to amend this particular document? I will read the second paragraph: “The committee would encourage the Ontario and British Columbia governments to consider,” et cetera, et cetera.

Senator Di Nino: Could we take “the combination” out?

The Chair: We are taking out “under the combination of GST and PST.”

Senator Eggleton: It would read, “than currently exists under GST and PST.”

The Chair: Yes.

Senator Eggleton: To me, that means the same thing. I am comfortable with it as long as it means the same thing.

The Chair: Are we okay with this wording?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Do we adopt this amended observation to be attached to the bill and report it back to the Senate?

Senator Ringuette: I agree with this observation, but I also find it very distasteful or unnerving; perhaps I cannot find the correct word in my English vocabulary.

Le sénateur Eggleton : Le problème, c'est qu'avec l'harmonisation, le régime sera administré par l'ARC. Elle l'administrera de la même façon, alors que la TPS est actuellement administrée par une entité provinciale distincte, qui agit comme elle l'entend.

Le sénateur Mitchell : Je suis peut-être trop pointilleux, mais l'observation parle de la combinaison de ces deux taxes, égale à la TVH. Et c'est bien le problème. Ne voulez-vous pas dire que le fardeau de la TVH ne devrait pas être plus lourd qu'il ne l'est actuellement lorsqu'on additionne la TPS et la TVH que paient les Autochtones?

Le sénateur Eggleton : Cela ne veut-il pas dire la même chose?

Le sénateur Di Nino : J'aime bien la formulation « qu'il ne l'est actuellement ».

Le président : Vous pourriez dire « sous le régime de la TPS et de la TVP ». On est pas forcé de parler de combinaison.

Le sénateur Di Nino : J'aime bien « qui existe actuellement ».

Le président : La question est de savoir s'il est nécessaire de dire « effet combiné ».

Le sénateur Mitchell : Si vous l'enlevez, il n'y a plus de problème.

Le président : Il faudrait dire seulement « du fait de la TPS et de la TVP ».

Le sénateur Di Nino : Monsieur le président, je suis d'accord avec le sénateur Campbell. Nous devrions limiter l'application de cette observation à l'Ontario et à la Colombie-Britannique seulement, parce que le projet de loi concerne ces deux provinces. Je suppose que si les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique font quelque chose, le message sera clair pour les autres provinces, de toute façon.

Le président : Êtes-vous d'accord pour amender ce document en particulier? Je vais lire le deuxième paragraphe : « Le comité invite les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique à envisager », et cetera, et cetera.

Le sénateur Di Nino : Pouvons-nous retirer l'idée de combinaison?

Le président : Nous retirons le passage relatif à l'effet combiné de la TPS et de la TVP.

Le sénateur Eggleton : Le texte dirait donc « qu'il ne l'est actuellement sous le régime de la TPS et de la TVP ».

Le président : Oui.

Le sénateur Eggleton : Pour moi, ça veut dire la même chose. Ça me va, à condition que ça veuille dire la même chose.

Le président : Sommes-nous d'accord avec cette formulation?

Honorables sénateurs : D'accord.

Le président : Adoptons-nous cette observation modifiée à annexer au projet de loi, et à renvoyer au Sénat?

Le sénateur Ringuette : Cette observation me convient, mais du même souffle je la trouve disgracieuse et agaçante; j'avoue que j'ai du mal à trouver le mot anglais qui traduirait le mieux ma pensée.

Ultimately, the federal government is responsible for our native people. The federal government has the mandate and has the only department in regard to Indian and Northern Affairs. Honestly, I find it unethical that the federal minister, whom I like as a person, has not met with them. They asked for a meeting with the federal Minister of Finance and they did not get it. I find that disturbing because, as I say, ultimately the federal government has the overall responsibility for our native people. I do not know how we can say it politely, but we have to say it.

If the B.C. and Ontario governments do not respond to our observation, First Nations people will be paying more taxes through this legislation, which is a combined federal-provincial agreement. Maybe we need to add an additional paragraph to highlight the fact that the federal department and the minister have a certain responsibility. I truly believe that they have a role, and we are not focusing on that role with this observation. Our native people have the lowest income of any citizens in this land, and now we are passing a bill that will increase their taxes.

Senator Greene: Only because it is a special deal with the Province of Ontario.

Senator Campbell: The federal government is not responsible in and of itself. The federal government is responsible, along with the provincial governments, to deal with Aboriginal peoples.

Taxation, in this case, is a responsibility of the provincial governments. If I am correct in what I hear, the two groups that this new tax would affect are the First Nations in Ontario and P.E.I. I will include British Columbia, just to cover all bases here until I actually speak to them.

I do not believe that we should be entering into what is a nation-to-nation-to-nation issue, and it would be wrong of a committee to enter into that. If the provincial government does not want to deal with the First Nations, or the federal government does not want to deal with the First Nations, they have the opportunity to take steps to mitigate that. It would not be my choice. Certainly, my choice would be to see the minister sit down with them, but I do not think we can mandate that consultation. This goes again to the nation-to-nation-to-nation responsibilities.

I am saying this because on the Aboriginal Committee, it is almost a religious statement to say that there is a tripartite arrangement. It comes from the AFN, from the last two grand chiefs that I have met. It comes from virtually every First Nation I know. To get into the middle of that is wrong.

Ultimement, c'est le gouvernement fédéral qui est responsable de nos Autochtones. C'est le gouvernement fédéral qui assume le mandat à cet égard et lui seul a un ministère des Affaires indiennes et du Nord. Pour être honnête, je trouve contraire à l'éthique que le ministre fédéral, contre qui je n'ai rien personnellement, ne les ait pas rencontrés. Ils ont demandé une rencontre avec le ministre fédéral des finances, sans l'obtenir. Je trouve ça dérangeant car, au risque de me répéter, en dernier ressort, c'est le gouvernement fédéral qui assume la responsabilité générale à l'égard de nos Autochtones. Je ne sais pas comment le dire poliment, mais nous devons le dire.

Si les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ne répondent pas à notre observation, les Autochtones paieront davantage de taxes du fait de cette législation, qui est une entente mixte fédérale-provinciale. Il faudrait peut-être que nous ajoutions un autre paragraphe pour souligner le fait que le ministère fédéral, et son ministre, assument une certaine responsabilité. Je pense réellement qu'ils ont un rôle, et nous ne soulignons pas ce rôle dans cette observation. Nos Autochtones sont ceux qui ont le revenu le plus faible parmi tous nos concitoyens, et aujourd'hui nous voulons adopter un projet de loi qui augmenterait les taxes qu'ils ont à payer.

Le sénateur Greene : Seulement parce que c'est un arrangement spécial avec l'Ontario.

Le sénateur Campbell : Le gouvernement fédéral n'est pas responsable à lui seul. Le gouvernement fédéral est responsable, de concert avec les gouvernements provinciaux, des rapports avec les Autochtones.

La taxation, dans ce cas-ci, est une responsabilité des gouvernements provinciaux. Si j'ai bien compris, les deux groupes qui seraient affectés par cette nouvelle taxe sont les Premières nations de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard. J'inclurai la Colombie-Britannique, simplement pour m'assurer de ne rien oublier, en attendant d'en parler plus longuement.

Je ne pense pas que nous devrions entrer dans un débat concernant les rapports de nation à nation à nation, et il serait malvenu de la part d'un comité de le faire. Si le gouvernement provincial ne veut pas consulter les Premières nations, ou encore si le gouvernement fédéral ne le veut pas non plus, ils ont tout de même la possibilité de prendre des mesures pour atténuer les effets du projet. Ce n'est pas le choix que je ferais. Le choix que je ferais serait que le ministre s'assoie avec eux, mais je ne pense pas que nous puissions ordonner cette consultation. Cela irait à l'encontre des responsabilités de nation à nation à nation.

Je dis ceci parce qu'au Comité des peuples autochtones, il est d'usage quasi sacro-saint de dire qu'il s'agit d'une relation tripartite. C'est l'APN, par la voix de ses deux derniers grands chefs que j'ai rencontrés, qui le dit. Presque toutes les Premières nations que je connais le disent. Il serait malvenu de nous ingérer dans cette relation.

I think it is right to draft an observation pointing out to the Ontario and British Columbia governments that this is a concern, but the provincial governments initiated this request. At the end of day, they are responsible for ensuring that things remain equal.

We should not add anything here; what we have here indicates what the First Nations wanted. They would like it to be a recommendation. It is not going to be a recommendation. We should move forward on this.

I would be interested to have them appear before the Aboriginal Committee in order to explore this because there is also an issue for the people who are from New Brunswick. They have a special treaty, obviously, that does not include them in this, and in B.C., we are mostly “untreaty,” so we are continually covering new ground.

I do not think it is the committee’s place to do that. I would not support adding another paragraph to the observation given what we know today.

Senator Eggleton: The observation is essentially a recommendation; it is not an amendment to the bill. It is a very specific recommendation to encourage the Ontario and B.C. governments.

The primary beneficiary of this measure, if it is put into effect by the province, would be off-reserve First Nations people because there are already provisions with respect to products and services consumed on or delivered to reserves. The majority of off-reserve Aboriginal people now live in cities. More live off reserve than on reserve. There is still a point of contention between the federal government and the provinces as to who ultimately has responsibility for them. It has been going on for a long period of time. There is no doubt that with respect to “on reserve,” the federal government has a priority, not an exclusivity necessarily, but a priority; however, it is not clear “off reserve.”

This observation does what essentially has to be done in this context. It says that First Nations people would not have a greater level of burden whether on or off reserve. All First Nations people should not have a greater level of burden than the one they already have.

Senator Ringuette: I agree with Senator Eggleton and I understand Senator Campbell’s three-nation concept. If you carefully read the observation, the GST is a federal tax, the PST is a provincial tax, and the HST is a federal and a provincial tax. Therefore, I think the observation should include wording to the effect that the committee encourages the Government of Canada,

Je crois qu’il serait correct de rédiger une observation soulignant à l’intention des gouvernements de l’Ontario et de la Colombie-Britannique que cette question constitue une préoccupation, mais que ce sont les gouvernements provinciaux qui sont à l’origine de cette demande. Au bout du compte, c’est à eux qu’il incombe de veiller à s’assurer que les choses restent comme elles sont.

Nous ne devrions rien ajouter ici; ce que nous voulons, c’est indiquer ce que les Premières nations ont souhaité. Elles aimeraient qu’il s’agisse d’une recommandation. Ce ne sera pas une recommandation. Et nous devrions passer à autre chose.

J’aimerais bien qu’ils comparaissent devant le comité des affaires autochtones afin que cette question soit examinée, parce qu’il y a un problème également pour les personnes qui viennent du Nouveau-Brunswick. Ils sont régis par un traité particulier, qui, de toute évidence, ne les inclut pas dans ce document, et en Colombie-Britannique, nous n’avons pour ainsi dire « pas de traités », de sorte que nous avançons continuellement en terrain inconnu.

Je ne pense pas que le comité soit le bon endroit pour faire cela. Je n’appuierai pas l’idée d’ajouter un autre paragraphe à l’observation, compte tenu de ce que nous avons appris aujourd’hui.

Le sénateur Eggleton : L’observation est essentiellement une recommandation; il ne s’agit pas d’un amendement au projet de loi. C’est une recommandation bien spécifique, adressée aux gouvernements de l’Ontario et de la Colombie-Britannique.

Les principaux bénéficiaires de cette mesure, si elle était mise en application par la province, seraient les Autochtones qui vivent hors des réserves, étant donné qu’il existe déjà des dispositions concernant les produits et services consommés dans les réserves ou qui y sont livrés. Aujourd’hui, la majorité des Autochtones vivent dans les villes, à l’extérieur des réserves. Ils sont plus nombreux à vivre hors des réserves que dans celles-ci. Il existe toujours un élément de désaccord entre le gouvernement fédéral et les provinces quant à savoir à qui, ultimement, en incombe la responsabilité. Et il en est ainsi depuis longtemps. Il ne fait aucun doute que les Autochtones « qui vivent dans les réserves », relèvent principalement, mais pas nécessairement de façon exclusive du gouvernement fédéral; toutefois, la situation est moins claire dans le cas des personnes qui vivent « hors des réserves ».

Cette observation permet de faire, essentiellement, ce qui doit être fait dans le présent contexte. Elle dit que les Autochtones ne se retrouveraient pas avec un fardeau fiscal plus lourd, qu’ils vivent dans les réserves ou hors des réserves. Les Autochtones en général ne devraient pas avoir à assumer un fardeau plus lourd que celui qu’ils assument déjà.

Le sénateur Ringuette : Je suis d’accord avec le sénateur Eggleton et je comprends le concept des trois nations exposé par le sénateur Campbell. Si vous lisez soigneusement l’observation, la TPS est une taxe fédérale, la TVP est une taxe provinciale, et la TVH est à la fois une taxe fédérale et provinciale. En conséquence, je crois que l’observation devrait inclure une

the Government of Ontario and the Government of British Columbia to consider that. The federal government should be included because we are talking about federal legislation.

The Chair: Senator Ringuette, you can make that point at third reading debate of the bill as well.

Senator Ringuette: Can I not amend the observation?

The Chair: You can, but I do not think you have a consensus around the room.

Senator Ringuette: I want to make the amendment either way. Since last week, I have become accustomed to losing.

The Chair: I was hoping it would not be necessary to have a vote on this. Senator Ringuette, you do not need a seconder here, but you know you can make the point at third reading. There seems to be a consensus for this particular observation. You could present another amendment and we could vote on that.

Senator Ringuette: I want to amend the observation. Just as Senator Campbell amended it by adding “British Columbia,” I want to add “the Government of Canada.”

The Chair: Tell us what your amendment is so we know what we are voting on.

Senator Ringuette: In English, the second paragraph would read, “The committee would therefore encourage the Government of Canada, the Ontario and B.C. governments to consider,” et cetera.

The Chair: Senator Eggleton, what do you think about adding the words “the Government of Canada” to the observation?

Senator Eggleton: It is hard to resist throwing in the federal government, although in effect it will be a provincial decision. I do not see any harm in it.

The Chair: Senator Di Nino?

Senator Di Nino: No.

The Chair: Does anyone else want to comment on this before I call a vote?

Senator Peterson: I do not think that the Government of Canada is a player at this juncture. In the past, the First Nations have had a point-of-purchase exemption, so I do not know why it would not continue. In the haste of passing this, it was there; they were told it would be there and it got lost in the shuffle. Is that not the point? It was missed.

The Government of Canada is not part of this, and we are pointing that out. Hopefully they will recognize the omission, correct it and that will be it.

The Chair: By not having “the Government of Canada” in there, we are pointing out that this is a matter for the province to sort out. Is that what you are saying?

formulation disant que le comité encourage le gouvernement du Canada, le gouvernement de l’Ontario et le gouvernement de la Colombie-Britannique à en tenir compte. Le gouvernement fédéral devrait être inclus étant donné que nous parlons d’une législation fédérale.

Le président : Sénateur Ringuette, vous pouvez soulever cet élément à l’occasion d’un débat en troisième lecture du projet de loi, également.

Le sénateur Ringuette : Ne puis-je pas amender l’observation?

Le président : Vous le pouvez, mais je ne pense pas que vous obtiendrez un consensus ici même dans cette salle.

Le sénateur Ringuette : Je veux soumettre un amendement, de toute façon. Depuis la semaine dernière, je me suis habitué à perdre.

Le président : J’espérais qu’il ne serait pas nécessaire de tenir un vote sur cette question. Sénateur Ringuette vous n’avez pas besoin de l’appui d’un collègue là-dessus, mais vous savez que vous pouvez faire valoir votre argument en troisième lecture. Il semble y avoir consensus concernant cette observation spécifique. Vous pouvez présenter un autre amendement, sur lequel nous pouvons voter.

Le sénateur Ringuette : Je souhaite amender l’observation. De la même façon que le sénateur Campbell l’a amendé en y ajoutant « Colombie-Britannique », je souhaite qu’on ajoute « le gouvernement du Canada ».

Le président : Veuillez nous dire en quoi consiste votre amendement, pour que nous sachions sur quoi nous votons.

Le sénateur Ringuette : En anglais, le deuxième paragraphe dirait : « The committee would therefore encourage the Government of Canada, the Ontario and B.C. governments to consider », et le reste.

Le président : Sénateur Eggleton, que pensez-vous du fait que nous ajouterions les mots « le gouvernement du Canada »?

Le sénateur Eggleton : Il est difficile de résister à l’envie d’ajouter le gouvernement fédéral dans le texte, en dépit du fait qu’il s’agirait d’une décision provinciale. Je n’y vois aucune difficulté.

Le président : Sénateur Di Nino?

Le sénateur Di Nino : Non.

Le président : Quelqu’un souhaite-t-il ajouter un commentaire là-dessus avant que je demande le vote?

Le sénateur Peterson : Je ne pense pas que le gouvernement du Canada soit un intervenant pour le moment. Par le passé, les Premières nations ont bénéficié d’une exemption au point de vente, et je ne vois pas pourquoi cela ne pourrait pas continuer. Sans nous en rendre compte dans le feu de l’action, cet élément était là. On leur a dit que ce serait là, mais on semble l’avoir oublié. N’est-ce pas ce qui s’est produit? On l’a oublié.

Le gouvernement du Canada n’est pas partie prenante et c’est ce que nous soulignons. Espérons que l’omission sera constatée, qu’on y remédiera, et que ce sera tout.

Le président : En n’inscrivant pas la mention « le gouvernement du Canada », nous soulignons qu’il s’agit d’une question que la province doit résoudre. Est-ce bien ce que vous dites?

Senator Peterson: Yes.

The Chair: Would all those in favour of adding “the Government of Canada” to the observation please say “yea”?

Senator Ringuette: Yea.

The Chair: Contrary minded?

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: In my opinion, the “nays” have it.

Are we in agreement that this particular observation — as amended by adding “British Columbia” and in French “le gouvernement de l’Ontario et de la Columbia Britannique” and by deleting “the combination” — be attached to our return of this particular bill?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that I report Bill C-62 to the Senate, along with this observation?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Honourable senators, this meeting is concluded.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Peterson : Oui.

Le président : Que tous ceux qui sont en faveur de l’ajout de la mention « le gouvernement du Canada » à l’observation veuillent bien dire oui.

Le sénateur Ringuette : Oui.

Le président : Des avis contraires?

Des voix : Non.

Le président : À mon avis, les non l’emportent.

Sommes-nous d’accord pour que cette observation particulière — modifiée par l’ajout de la mention « Colombie-Britannique » et, en français, « le gouvernement de l’Ontario et de la Colombie-Britannique », et par la suppression de « la combinaison » — soit annexée à notre rapport concernant le projet de loi?

Honorables sénateurs : D’accord.

Le président : Le projet de loi est-il adopté, honorables sénateurs?

Honorables sénateurs : Il est adopté.

Le président : Est-il convenu que je soumette le projet de loi C-62 au Sénat, accompagné de cette observation?

Honorables sénateurs : Oui.

Le président : Honorables sénateurs, ceci conclut la séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Tuesday, December 15, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-56, An Act to amend the Employment Insurance Act and to make consequential amendments to other acts, met this day at 5:20 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I call this meeting to order.

A notice has been properly given and we have good representation. Senator Di Nino asked for the floor to make a statement before we go to clause-by-clause consideration.

Senator Di Nino: Senator Finley asked me on the way here to explain his absence and the fact that he has withdrawn from any participation on this bill for full and proper reasons. The bill is one that is under the ministry that Senator Finley’s spouse happens to be responsible for, so he felt there may be a perception of a potential conflict, and he would like that to go on the record, if you do not mind.

The Chair: That will go on the record, and we appreciate very much his understanding of the importance of appearance in these matters.

OTTAWA, le mardi 15 décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur l’assurance-emploi et d’autres lois en conséquence, se réunit aujourd’hui, à 17 h 20, afin de procéder à l’étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, je déclare cette séance ouverte.

Nous avons donné un préavis suffisant, et je constate que nous avons le quorum. Avant que nous procédions à l’étude article par article, je vais céder la parole au sénateur Di Nino qui souhaite faire une déclaration.

Le sénateur Di Nino : En route vers la réunion, j’ai croisé le sénateur Finley, qui m’a chargé de vous expliquer son absence et les raisons pour lesquelles il va s’abstenir entièrement de participer à l’étude de ce projet de loi. Il estime qu’il pourrait y avoir apparence de conflit d’intérêts parce que le projet de loi relève du ministère dont son épouse est responsable. D’ailleurs, il aimerait que ce soit consigné au compte rendu.

Le président : Ce sera fait. Il comprend bien l’importance que revêt l’apparence de conflit d’intérêts dans cette affaire, et nous lui en sommes très reconnaissants.

Honourable senators, are we prepared at this time to proceed with clause-by-clause consideration of Bill C-56? You will recall that we did an extensive pre-study on this particular bill. We did not intend to call any further witnesses.

Is it agreed, honourable senators, that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill C-56?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Thank you.

If you will look at the bill — each of you has a copy of it — you will see in the table of contents there seems to be a convenient grouping of clauses under major headings. I would propose to follow those major headings, if that is agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 2 to 17 under the heading “Employment Insurance Act” pass?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 18 to 20 under the heading “Transitional Provisions” pass?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 21 to 33 under the heading “Consequential Amendments” pass?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 34 to 36 under the heading “Coordinating Amendments” pass?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 37 pass?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Honourable senators, I am assuming there are no amendments, but does anyone have any amendments at this stage? We have observations. Senator Carstairs was to attend, but she is of the understanding that proceeding by way of an

Chers collègues, sommes-nous maintenant prêts à procéder à l'étude article par article du projet de loi C-56? Vous vous rappellerez qu'il a fait l'objet d'une étude préalable approfondie. Nous n'avions pas l'intention d'entendre d'autres témoins.

Plaît-il au comité d'entamer l'étude article par article du projet de loi C-56?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté. Merci.

Vous avez tous un exemplaire de ce projet de loi. Dans la table des matières, vous verrez que les articles semblent être adéquatement regroupés sous de grandes rubriques. Je propose de suivre ces rubriques. Cela vous convient-il?

Des voix : Oui.

Le président : Je vous remercie. L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

L'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle reportée?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

Les articles 2 à 7, sous la rubrique « Loi sur l'assurance-emploi », sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : Adoptés.

Les articles 18 à 20, sous la rubrique « Dispositions transitoires », sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : Adoptés.

Les articles 21 à 33, sous la rubrique « Modifications corrélatives », sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : Adoptés.

Les articles 34 à 36, sous la rubrique « Dispositions de coordination », sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 37 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Chers collègues, je présume qu'il n'y a pas d'amendements, mais quelqu'un aimerait-il en présenter? Nous avons des observations. Le sénateur Carstairs devait assister à la séance, mais elle est d'avis que son observation recevrait

observation rather than amendment should garner fairly wide support for her particular observation. Senator Callbeck has two other observations that she would like to talk about.

Shall the bill carry, without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

With respect to the first observation, honourable senators, Senator Callbeck will talk about the \$78 million shortfall.

Senator Callbeck: Yes. The departmental officials gave us analysis that showed that by 2014, the expenditures from this fund would exceed the revenue going into the fund, and the shortfall would have to be picked up by the Employment Insurance fund, which means that regular contributors to EI would be subsidizing the self-employed people for their special benefits. Thus, the shortfall would be \$78 million, which would mean premiers would have to increase or require a transfer of funds from the government to the Employment Insurance Financing Board to cover any shortfall.

The Chair: In effect, we are pointing out that there will be this shortfall and hoping that this is front and centre with the government.

Senator Eggleton: This observation does not recommend to the government.

The Chair: No, it does not. It might be that the government decides that the employment premiums should increase. That is one option.

Senator Eggleton: Do you want to recommend one or the other?

This is sort of neutral.

Senator Di Nino: With recommendations, you have all kinds of problems with —

Senator Eggleton: We did that on Bill C-62.

Senator Di Nino: Our observations have basically been to point out where we think there should be further action or analysis rather than making recommendations.

Senator Callbeck: That was my understanding.

The Chair: That was my understanding as well.

Senator Eggleton: I will not press the issue.

The Chair: Thank you. That was the first item. If you would proceed with the second, Senator Callbeck.

Senator Callbeck: The second point is in regard to self-employed individuals in the province of Quebec. They are entitled to sickness and compassionate care, and their parental and maternity benefits will still fall under the Quebec government. We heard from an expert witness who said he felt the premium the Quebec people would have to pay was too high compared to the rest of Canada. We are suggesting that the government consider

davantage de soutien si nous présentions des observations au lieu d'amendements. Le sénateur Callbeck a deux autres observations dont elle aimerait nous toucher un mot.

Plait-il au comité d'adopter le projet de loi non modifié?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

En ce qui concerne la première observation, le sénateur Callbeck va vous parler du manque à gagner de 78 millions de dollars.

Le sénateur Callbeck : Exactement. Les fonctionnaires du ministère nous ont donné une analyse révélant que, d'ici 2014, les dépenses liées à ce fonds vont excéder les recettes. Ce déficit serait donc compensé grâce au Compte d'assurance-emploi, ce qui signifie que les cotisants à l'assurance-emploi habituels subventionneraient les prestations particulières des travailleurs autonomes. Ainsi, le manque à gagner est évalué à 78 millions de dollars, ce qui veut dire que les premiers ministres provinciaux devront accroître leur refinancement ou que le gouvernement devra transférer des fonds à l'Office de financement de l'assurance-emploi pour compenser le déficit.

Le président : En effet, nous soulignons qu'il y aura bel et bien un déficit et nous espérons que le gouvernement en fera sa priorité.

Le sénateur Eggleton : Avec cette observation, on ne fait aucune recommandation au gouvernement.

Le président : Non, effectivement. Le gouvernement pourrait décider de majorer les cotisations à l'assurance-emploi. C'est une option.

Le sénateur Eggleton : Voulez-vous recommander une solution plutôt qu'une autre?

L'observation est plutôt neutre.

Le sénateur Di Nino : Les recommandations occasionnent toutes sortes de problèmes...

Le sénateur Eggleton : C'est ce que nous avons fait pour le projet de loi C-62.

Le sénateur Di Nino : Essentiellement, nos observations servent à mettre en évidence les aspects où une intervention ou une analyse seraient nécessaires, et non à faire des recommandations.

Le sénateur Callbeck : C'est ce que je comprends.

Le président : Moi aussi.

Le sénateur Eggleton : Je n'insisterai pas davantage.

Le président : D'accord. C'était le premier point. Je vous invite à aborder le second, sénateur Callbeck.

Le sénateur Callbeck : Le second élément porte sur les travailleurs autonomes du Québec. Ils ont droit aux congés de maladie et de soignant, et leurs prestations parentales et de maternité vont continuer d'être administrées par le gouvernement du Québec. D'après un spécialiste qui a témoigné devant le comité, les cotisations à payer par les Québécois seraient trop élevées par rapport au reste du Canada. Nous proposons que le gouvernement

setting up an independent working group to examine this issue to see if the premiums are fair for self-employed people in the province of Quebec.

The Chair: This subject was also an issue in the House of Commons and was never resolved. I think we are simply highlighting it. Are we agreed on that item?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Peterson: Did an actuary determine these numbers?

The Chair: The actuary is actually the person who came to speak to us. The government said they ran some figures, but it was not apparent that they had used an actuary to develop these figures. That is what the government representatives said. That is why there is some question. The former government actuary, Mr. Bédard, was concerned about these particular figures. We are suggesting that they had better be looked at.

Senator Peterson: Thank you.

The Chair: The final item, then — I am sorry.

[Translation]

Senator Carignan: I would like to add one point about the independent committee that is to decide if the rate is set at a fair level. If the committee simply considers whether the rate is fair or not, the answer will be “yes” or “no.” If the rate is not fair, the independent group should recommend a rate that is, which would give it a little broader mandate.

[English]

Senator Di Nino: I think that, basically, that concern it is implied by the observation. I am not sure we need to go through it. If we start to change it, we will be here all night. That is the only thing I am concerned about.

Senator Lang: The point that has to be made is that this is voluntary. This is not compulsory. The marketplace will determine if you are too high.

Senator Di Nino: That is clearly and frequently stated in the bill and in the debates. We say that this bill has a relatively narrow focus. It is to include on a voluntary basis in the Employment Insurance program self-employed Canadians. Again, I do not think we need to change anything.

[Translation]

The Chair: Senator Carignan, can you accept that observation? It is not a solution, it is an observation.

Senator Carignan: I know, except that I have difficulty with the argument that we cannot touch the text because we will be here all night. If that is the case, let us leave now and say the text is fine. I suggest that the reason we are here is to make any amendments that may be called for.

I understand that determining the idea of fairness is implicit. But deciding whether the rate is fair or not does not suggest to me that the independent group can recommend another rate that would be fair. I think it is important to make that additional

envisage de créer un groupe de travail indépendant chargé d'examiner cette question afin de déterminer si les cotisations sont équitables pour les travailleurs indépendants du Québec.

Le président : Ce sujet posait également problème à la Chambre des communes et il n'a jamais été résolu. Je crois que nous ne faisons que le souligner. Êtes-vous d'accord là-dessus?

Des voix : Oui.

Le sénateur Peterson : Est-ce qu'un actuaire a établi ces données?

Le président : En fait, c'est l'actuaire en question qui est venu témoigner. Le gouvernement a dit qu'il a effectué quelques calculs, mais il ne semblait pas avoir eu recours à un actuaire pour ce faire. Ce sont les propos des fonctionnaires du gouvernement. C'est pourquoi il y a lieu de se poser des questions. L'ancien actuaire du gouvernement, M. Bédard, était particulièrement préoccupé par ces chiffres. Il vaudrait mieux les examiner.

Le sénateur Peterson : D'accord.

Le président : Enfin, le dernier point... Je suis désolé.

[Français]

Le sénateur Carignan : J'aimerais ajouter un élément concernant le comité indépendant qui doit déterminer si le taux est fixé à un niveau équitable. Si le comité ne fait que se demander si c'est équitable ou pas, il va dire oui ou non. Si le taux est inéquitable, il devrait en recommander un, ce qui donnerait un mandat un peu plus large au groupe indépendant.

[Traduction]

Le sénateur Di Nino : Je crois que ce problème, fondamentalement, est sous-entendu dans l'observation. Je doute que ce soit nécessaire. Si nous commençons à y apporter des modifications, nous y passerons la nuit entière. C'est mon seul souci.

Le sénateur Lang : Il faut préciser que c'est sur une base volontaire. Ce n'est pas obligatoire. C'est le marché qui va déterminer si c'est trop élevé.

Le sénateur Di Nino : C'est mentionné clairement et à maintes reprises dans le projet de loi et dans les débats. Nous disons que ce projet de loi a une portée relativement étroite. Il vise à inclure les travailleurs autonomes canadiens dans les programmes d'assurance-emploi, et ce, sur une base volontaire. Je répète qu'il n'est pas nécessaire d'y apporter des modifications, à mon avis.

[Français]

Le président : Sénateur Carignan, pouvez-vous accepter cette observation? Ce n'est pas la solution, c'est une observation.

Le sénateur Carignan : Je le sais, sauf que j'ai de la difficulté avec l'argument qu'on ne peut pas toucher au texte parce qu'on va être ici toute la nuit. À ce moment-là, partons tout de suite et disons que c'est parfait. Donc, je suggère qu'on est ici parce qu'on peut avoir des modifications à faire.

Je comprends que le fait de déterminer la notion d'équité est implicite, mais savoir si c'est équitable ou non, cela ne suggère pas que le groupe indépendant peut recommander un autre taux qui, lui, pourrait être équitable. Selon moi, c'est une mention

comment. These are only observations; it is not a major change. If you say that it is already implicit, let us make it explicit. I do not see what that could really change.

[English]

The Chair: Are there other comments on this issue? My inclination is to accept the wording as it is.

Senator Di Nino: Mine as well.

[Translation]

The Chair: Senator, thank you for your understanding.

[English]

With respect to the final two paragraphs, Senator Carstairs spoke on these points. Senator Carstairs, would you like to highlight what is in this observation?

Senator Carstairs: I have read the observation, and it is everything I certainly would want. It would read better if you changed the position of an “is” in the fifth line: “We learned that not only is such a determination extremely difficult” rather than putting the “is” before the “extremely difficult.” It is very awkward English, but that is from an old English teacher. I can live quite comfortably with the way it is knowing the difficulty of time.

Senator Di Nino: We would have to reprint this whole thing with French translation.

Senator Carstairs: Just leave it as it is.

The Chair: Great. Does everyone understand what is being recommended and pointed out here? We are pointing out that it would be nice to have a wording change that is somewhat softer and, second, an extension of this particular compassionate care.

Senator Gerstein: Before we leave this, as deputy chair, I wish to recognize Senator Carstairs first for her appearance at our Finance Committee meeting where she was both an active participant and arranged for witnesses to appear before us who were quite moving, I might say; and, second, for the eloquence of her expression this afternoon in the chamber.

The Chair: Hear, hear.

Honourable senators, can we agree under the circumstances to attach these observations to this bill?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Honourable senators, is it agreed that I report this bill back without amendment but with these observations?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

That is it. The bill has passed. Thank you. This meeting is now concluded.

supplémentaire qui est importante. Ce ne sont que des observations, ce n'est pas une grosse modification. On dit que c'est déjà implicite; on va le rendre explicite. Je ne vois pas ce que cela peut changer vraiment.

[Traduction]

Le président : Y a-t-il d'autres observations? Selon moi, nous devrions garder la formulation actuelle.

Le sénateur Di Nino : Je suis du même avis.

[Français]

Le président : Merci sénateur, pour votre compréhension.

[Traduction]

Quant aux deux derniers paragraphes, le sénateur Carstairs en a parlé. Sénateur Carstairs, voulez-vous mettre en évidence ce que contient cette observation?

Le sénateur Carstairs : J'ai lu l'observation, et elle me convient parfaitement. À mon avis, la phrase anglaise se lirait mieux si nous changions la position du « is » à la cinquième ligne : « We learned that not only is such a determination extremely difficult ». Ce serait mieux que de placer « is » avant « extremely difficult ». Pour l'ancienne enseignante d'anglais que je suis, la phrase anglaise me semble un peu maladroite. Je sais toutefois que nous sommes pressés par le temps, et la formulation actuelle ne m'empêchera pas de dormir.

Le sénateur Di Nino : Il faudrait réimprimer tout le document ainsi que la traduction française.

Le sénateur Carstairs : Alors, ne changeons rien.

Le président : Excellent. Chacun comprend-il ce que nous recommandons et ce que nous mettons en évidence? Nous soulignons qu'il serait bien de modifier la formulation pour qu'elle coule un peu plus de source et, deuxièmement, de prolonger ce congé de soignant.

Le sénateur Gerstein : Avant de terminer, en tant que vice-président, je tiens à féliciter le sénateur Carstairs. D'abord, elle a comparu devant le Comité des finances en y participant activement et en proposant d'inviter des témoins qui étaient très convaincants, je dois l'avouer. Deuxièmement, elle a fait preuve d'éloquence cet après-midi lorsqu'elle a pris la parole en Chambre.

Le président : Bravo!

Chers collègues, étant donné les circonstances, convenez-vous d'annexer ces observations au projet de loi?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

Plaît-il au comité que je fasse rapport de ce projet de loi non modifié, mais avec ces observations?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

Voilà, le projet de loi est adopté. Je vous remercie. La séance est maintenant levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Monday, December 14, 2009:

Department of Finance Canada:

Louise Levonian, Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch;

Nancy Horsman, General Director, Tax Policy Branch;

Lise Potvin, Director, Sales Tax Division;

Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, GST Legislation;

Sarah Gill, Senior Officer, Aboriginal Tax Policy Section.

Assembly of First Nations:

Angus Toulouse, Ontario Regional Chief.

Association of Iroquois and Allied Indians:

Randall Phillips, Grand Chief, Oneida Nation.

Canadian Manufacturers & Exporters:

Jean-Michel Laurin, Vice President, Global Business Policy.

TÉMOINS

Le lundi 14 décembre 2009 :

Ministère des Finances Canada :

Louise Levonian, sous-ministre adjointe, Direction de la politique de l'impôt;

Nancy Horsman, directrice générale, Direction de la politique de l'impôt;

Lise Potvin, directrice, Division de la taxe de vente;

Pierre Mercille, chef principal, Législation sur la TPS;

Sarah Gill, agente principale, Section de la politique fiscale autochtone.

Assemblée des Premières Nations :

Angus Toulouse, chef régional pour l'Ontario.

Association of Iroquois and Allied Indians :

Randall Phillips, grand chef, Nation Oneida.

Manufacturiers et exportateurs du Canada :

Jean-Michel Laurin, vice-président, Affaires mondiales.